KEDOUGOU2019

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPERATION

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

ANSD
Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou

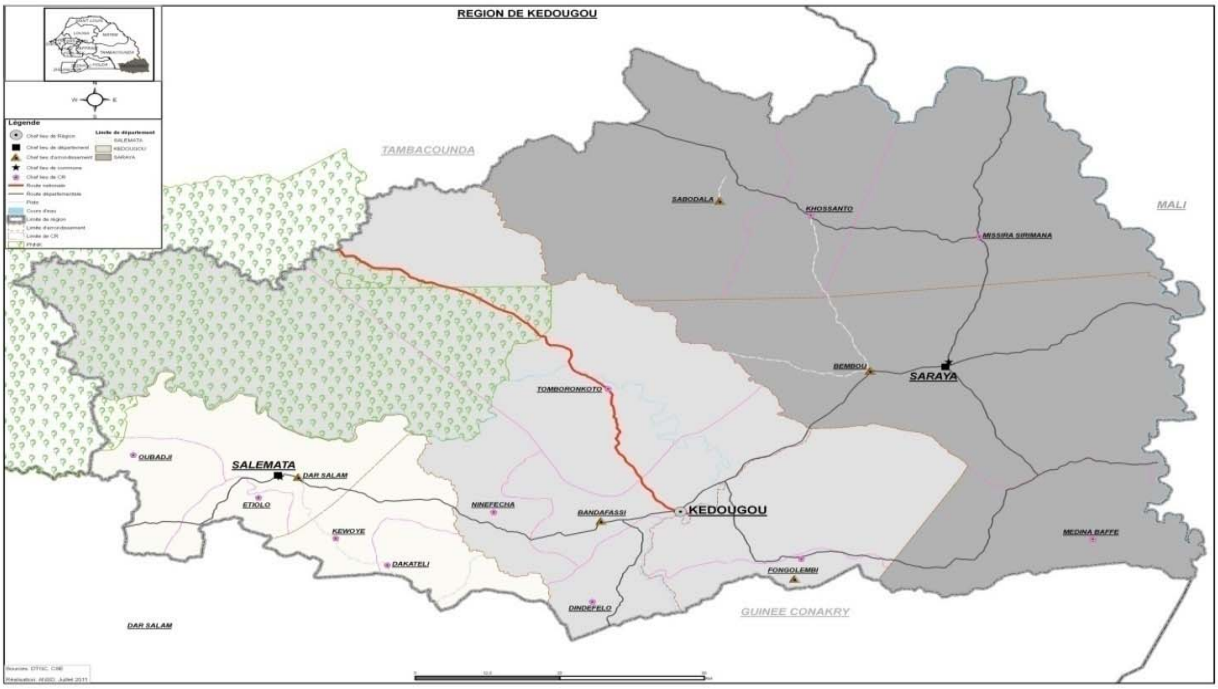

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2019

Septembre 2021

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Allé Nar DIOP
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et Validation (CLV)	Assane THIOUNE

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	**Mambodji FALL**

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION DES SES	
Assane THIOUNE	Direction générale
Jean Rodrigue MALOU	Direction générale
Mamadou THIOUB	DSECN
Mambodj FALL	DSECN
Mamadou Diang BA	DSECN
Ibrahima THIAM	DSECN
Macoumba DIOUF	OPCV
Ndiouma FAYE	DSDS
Mamadou BALDE	ENSAE
Oumar DIOP	ENSAE
Souleymane DIAKITE	ENSAE
Djiby DIOP	DSDS
Amy Colle CISSE	DSDS
Alioune TAMBOURA	DSDS
Mbene LO	DSDS
Maguette SARR	DSDS
Aida Ngom DIOP	DSDS
Mouhamadou Bassirou DIOUF	DSECN
Ndeye Marème dite Maguette DIOP	DSECN
El Hadji Malick GUEYE	DMIS
Alain Francois DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DELA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann –Bel-air–Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Kédougou
Adresse : Quartier GOMBA
Tél : 33 985 19 32
Email : srsd.kdg@gmail.com

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX ____ *VII*
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES ____ *IX*
ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES ____ *X*
AVANT PROPOS ____ ***12***
Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION ____ ***13***
I.1. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ET DE LA REGION ____ **14**
I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL ____ **14**
I.3. VEGETATION ET FAUNE ____ **15**
I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES ____ **15**
I.4.1. Pluviométrie ____ 15
I.4.2. Températures et humidité ____ 16
I.4.3. Vents ____ 16
I.4.4. Insolation ____ 16
I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES ____ **16**
I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE ____ **16**
I.7. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ____ **17**
Chapitre II : DEMOGRAPHIE ____ ***19***
II.1. LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION ____ **20**
II.2. LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE ____ **21**
II.2.1. L'analyse de la pyramide des âges ____ 21
II.2.2. Le rapport de masculinité par groupe d'âges ____ 22
II.3. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE ____ **22**
II.3.1. La répartition spatiale ____ 22
II.3.2. Les densités de population ____ 24
Chapitre III : EDUCATION ET FORMATION ____ ***26***
III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE ____ **27**
III.1.1. Les établissements d'accueil ____ 27
III.1.2. Le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 28
III.1.3. Le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance ____ 29
III.1.4. L'effectif des établissements d'accueil de la petite ____ 32
III.1.5. Le Taux brut de Préscolarisation (TBPS) ____ 33
III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE ____ **34**
III.2.1. Les établissements de l'enseignement élémentaire ____ 34
III.2.2. La capacité d'accueil des établissements d'enseignement élémentaire ____ 35
III.2.3. Les effectifs du personnel ____ 36
III.2.4. Les effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire ____ 39
III.2.5. Le Taux Brut d'Accès (TBA) a l'élémentaire ____ 41
III.2.6. L'intensité de la scolarisation ____ 42
III.2.7. Les flux dans l'enseignement élémentaire ____ 43
III.2.8. L'achèvement du primaire ____ 43
III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE ____ **44**

III.3.1. Les établissements du moyen secondaire 45
III.3.2. Le personnel enseignant 46
III.3.3. Les effectifs des élèves 48
III.3.4. L'intensité de la scolarisation 50
III.3.5. L'efficacité interne dans le cycle moyen secondaire 51
III.3.6. La réussite au brevet de fin d'études moyennes (bfem) et au Bac 53

III.4. LA FORMATION PROFESSSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE 54
III.4.1. Les établissements de la formation professionnelle et technique 54
III.4.2. Le personnel et les élèves de l'enseignement technique et professionnel 55
III.4.3. La réussite au bac technique 56

Chapitre IV : SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE 58

IV.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE 59

IV.2. LE PERSONNEL DE SANTE 61

IV.3. LE BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE 63
IV.3.1. La santé de la reproduction 63
IV.3.2. Le programme élargi de vaccination (PEV) 64
IV.3.3. Le programme de lutte contre le paludisme 65
IV.3.4. Le programme de lutte contre la Tuberculose 66
IV.3.5. Le programme de lutte contre le SIDA 66
IV.3.6. Les activités de nutrition 67

IV.4. L'HYGIENE PUBLIQUE 68
IV.4.1. Les inspections des Etablissements Recevant du Public (ERP) 68
IV.4.2. Les activités d'IEC 70

Chapitre V : JUSTICE 72

V.1. L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE 73

V.2. L'EDUCATION SURVEILLEE ET LA PROTECTION SOCIALE 74

Chapitre VI : AGRICULTURE 77

VI.1. LES PREPARATIONS DES CAMPAGNES 2019/2020 78
VI.1.1. La mise en place des semences 78
VI.1.2. La mise en place des engrais 80
VI.1.3. La mise en place des matériels et équipements agricoles 82

VI.2. LE BILAN DES CAMPAGNES AGRICOLES 2019/2020 83
VI.2.1. Les cultures vivrières 83
VI.2.2. Les cultures industrielles 86

Chapitre VII : ELEVAGE 88

VII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES 89
VII.1.1. Les services techniques 89
VII.1.2. Les autres intervenants 90
VII.1.3. Les infrastructures et équipements 91

VII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE 92

VII.3. LES PRODUCTIONS 93
VII.3.1. La production de viande 93
VII.3.2. La production contrôlée de lait et de miel 94
VII.3.3. La production contrôlée des cuirs et peaux 95

Chapitre VIII : RESSOURCES NATURELLES 97

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS 98
VIII.1.1. Les services techniques 98

VIII.1.2. Les autres intervenants 99

VIII.2. LA GESTION DU DOMAINE FORESTIER 100
VIII.2.1. La présentation du domaine forestier régional 100
VIII.2.2. La lutte contre les feux de brousse 100
VIII.2.3. La lutte préventive 101
VIII.2.4. La lutte active 102

VIII.3. LE REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS 104
VIII.3.1. La production de plants 104
VIII.3.2. Les plantations réalisées 106

VIII.4. LES EXPLOITATIONS FORESTIERES 107

VIII.5. LA GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE 108
VIII.5.1. Le potentiel faunique 108
VIII.5.2. Les résultats des campagnes de chasse 108

Chapitre IX : ENVIRONNEMENT 111

IX.1. LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE 112

IX.2. LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES 112

IX.3. LA GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) 113

IX.4. LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE) 114

IX.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOL 114

Chapitre X : EMPLOIE ET TRAVAIL 117

X.1. LA DEFINITION DES CONCEPTS 118

X.2. LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 119

X.3. LES ETABLISSEMENTS OUVERTS ET LES CONTRATS DE TRAVAIL 120

X.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL 122

Chapitre XI : MINES ET INDUSTRIES 124

XI.1. LES MINES 125
XI.1.1. La situation des mines et des carrières 125
XI.1.2. Etat des titres miniers et autorisations accordées 126
XI.1.3. La production des carrières et des mines 127

XI.2. L'INDUSTRIE 129

Chapitre XII : CULTURE, TOURISME 132

XII.1. LA CULTURE 133
XII.1.1. Les infrastructures culturelles 133
XII.1.2. Le patrimoine culturel 134
XII.1.3. Les activités culturelles 134

XII.2. LE TOURISME 136

XII.3. LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES DES SECTEURS DE LA CULTURE ET DU TOURISME 136

Chapitre XIII : COMMERCE ET ARTISANAT 139

XIII.1. LE COMMERCE 140
XIII.1.1. LES MARCHES 140
XIII.1.2. LES COMMERCANTS 141
XIII.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES 142

XIII.1.3.1. Les stocks 142
XIII.1.3.2. Les prix 143

XIII.2. L'ARTISANAT 143

LISTE DES TABLEAUX

Tableau II.1 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2019 20
Tableau II.2 : Répartition spatiale de la population en 2018 et 2019 selon le sexe 23
Tableau II.3 : Densités de population selon le département en 2018 et 2019 24
Tableau III.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 27
Tableau III.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016 29
Tableau III.3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil selon le diplôme et le statut, par circonscription administrative 30
Tableau III.4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 32
Tableau III.5 : Evolution du TBPS selon le sexe, par circonscription administrative 33
Tableau III.6 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut 34
Tableau III.7 : Répartition du nombre de classes, par circonscription administrative 36
Tableau III.8 : Effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 36
Tableau III.9 : Répartition du nombre d'enseignants de l'élémentaire selon le diplôme 37
Tableau III.10: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires selon le statut, par circonscription administrative 39
Tableau III.11: Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative 40
Tableau III.12 : Evolution (en %) du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative 41
Tableau III.13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative 42
Tableau III.14 : Indicateurs des flux de l'enseignement élémentaire en 2018 et 2019 43
Tableau III.15 : Evolution du TAP selon le sexe, par circonscription administrative 44
Tableau III.16. Nombre d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire 46
Tableau III.17 . Evolution du nombre d'enseignants selon le statut 46
Tableau III.18 : Répartition des enseignants selon le diplôme professionnel 47
Tableau III.19 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen secondaire selon le sexe et le statut de l'établissement 48
Tableau III.20 : répartition des élèves du secondaire selon la série, le sexe et le niveau 49
Tableau III.21 : Les TBS selon le sexe et le cycle, par IEF en 2019 51
Tableau III.22 : Répartition des taux de flux (en %) dans le moyen secondaire 52
Tableau III.23 : Taux de réussite au BFEM et au bac selon le sexe 53
Tableau III.24 : Evolution du nombre d'établissements de l'enseignement technique et professionnel 54
Tableau III.25 : Répartition de l'effectif du personnel et des élèves de l'enseignement technique et professionnel selon la filière en 2019 55
Tableau III.26 : Résultats du baccalauréat technique en 2018 et 2019 56
Tableau IV.1 : Nombre de structures sanitaires publiques selon le type de 2017 à 2019 59
Tableau IV.2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences 60
Tableau IV.3 : Nombre de structures sanitaires privées selon le type, par département 60
Tableau IV.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 61
Tableau IV.5 : Répartition du personnel de santé selon la catégorie professionnelle en 2019 61
Tableau IV.6 : Couverture de l'effectif du personnel de santé clé 62
Tableau IV.7 : Indicateurs de santé de la reproduction selon les districts 63
Tableau IV.8 : Nombre d'accouchements selon le district 64
Tableau IV.9 : Taux de couverture vaccinale (en %) selon l'antigène, le district sanitaire en 2019 64
Tableau IV.10 : Situation des Malades vus en consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 65
Tableau IV.11 : Evolution des efforts de lutte contre le paludisme de 2016 à 2018 66
Tableau IV.12 : Taux de détection de la tuberculose selon le district en 2016 et 2018 66
Tableau IV.13 : Indicateurs de suivi de la lutte contre le SIDA 67
Tableau IV.14 : Résultats de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage 68

Tableau IV.15 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées 68
Tableau IV.16 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2014 à 2016 69
Tableau IV.17 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature de 2014 à 2016 70
Tableau V.1 : Nombre d'écroués selon le sexe 73
Tableau V.2 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou 74
Tableau V.3 : Evolution effectifs pris en charge par l'AEMO selon le sexe 75
Tableau VI.1 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les spéculations 79
Tableau VI.2 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les départements 80
Tableau VI.3 : Situation de la mise en place d'engrais 81
Tableau VI.4 : Situation de la mise en place d'engrais par département 82
Tableau VI.5 : Nombre de matériels agricoles mis en place durant les campagnes 2018/2019 et 2019/2020 83
Tableau VI.6: Répartition des superficies emblavées et de la production selon les spéculations 84
Tableau VI.7 : Situation des cultures vivrières durant les campagnes 2018 et 2019 85
Tableau VI.8 : Situation des cultures industrielles durant les campagnes 2018 et 2019 86
Tableau VII-1 : Effectifs du personnel selon le diplôme 90
Tableau VII.2. Liste des autres intervenants 91
Tableau VII.3 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles de 2018 à 2019 92
Tableau VII-4 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce 93
Tableau VII.5 : Quantité de viandes des abattages contrôlés 94
Tableau VII-7 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés 95
Tableau VII-7 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés 95
Tableau VIII.1 : Effectifs du personnel des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service 98
Tableau VIII.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention 99
Tableau VIII.3 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse par département 101
Tableau VIII.4 : Nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative 102
Tableau VIII.5 : Situation des pare-feu et feux précoces par département 103
Tableau VIII.6 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative 104
Tableau VIII.7 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le mode de production 105
Tableau VIII.8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce 106
Tableau VIII.9 : Situation et évolution des plantations réalisées par département 107
Tableau VIII.10 : Situation de la production forestière 107
Tableau VIII.11 : Nombre et superficies des zones amodiées, par circonscription administrative 108
Tableau VIII.12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse 109
Tableau IX.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe 114
Tableau IX.2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées 114
Tableau X.1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe 119
Tableau X.2 : Evolution de 2016 à 2019 des indicateurs de l'emploi 122
Tableau X.3 : Evolution de 2016 à 2019 de la situation du nombre de conflits de travail 122
Tableau XI.1 : Nombre d'unités des industries dans le domaine minier 126
Tableau XI.2 : Situation des mines et des carrières 126
Tableau XI.3 : Nombre d'autorisations d'exploration et de permis d'exploitations par minerais 127
Tableau XI.4 : Répartition des gisements selon la localisation et la quantité 127
Tableau XI.5 : Production des mines et des carrières en quantité et en valeur 128
Tableau XI.6 : Répartition des unités de production de l'extraction traditionnelle du minerai d'or par commune 129
Tableau XII.1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative 133
Tableau XII.2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) 134
Tableau XII.3 : Répertoire des activités culturelles de la région de 2017 à 2018 135
Tableau XIII.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département 140
Tableau XIII.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département 141
Tableau XIII.3 : Evolution des stocks des principales denrées 142
Tableau XIII.4 : Evolution des prix des principales denrées 143
Tableau XIII.5 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique 144

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Graphique III.1: Répartition du personnel enseignant selon le type de diplôme en 2019 30
Graphique III.2: Répartition des enseignants des établissements d'accueil de la petite enfance selon le statut en 2019 31
Graphique III.3: Répartition des enseignants des établissements d'accueil de la petite enfance selon les IEF en 2019 31
Graphique III.4: Répartition de l'effectif des EAPE selon le sexe et le département en 2019 33
Graphique III.5: Répartition des établissements d'enseignement élémentaire en 2019 selon le statut 35
Graphique III.6: Répartition du personnel des établissements selon le sexe et le statut 37
Graphique III.7: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme 38
Graphique III.8: Répartition des enseignants selon l'IEF et le statut en 2019 47
Graphique VI.1. Répartition des semences selon les spéculations en 2019 79

ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ADMAS	Agence pour le Développement du Marketing Social
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ASC	Association Sportive et Culturelle
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
CAP	Certificat d'Aptitude Pédagogique
CCP	Compte Courant Postal
CDEPS	Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
CDGM	Cellule de Développement Géologique et Minier
CEAP	Certificat Elémentaire d'Aptitude Pédagogique
CEM	Collège d'Enseignement Moyen
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CETF	Centres d'Enseignement Technique Féminin
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CGP	Consultation Primaire Globale
CIMEL	Centres d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage
CM	Chef de Ménage
CMT	Choice money transfer
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CPG	Consultation Primaire Globale
CRETEF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DIPE	Programme du Développement Intégré de la Petite Enfance
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DREEC	Division Régionale de l'Environnement et des Etablissements Classés
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRUH	Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
DSRP II	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC3	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
EDS/MICS	Enquête Démographique et de Santé à Indicateurs Multiples (Multiple Indicateur Cluster Survey)
ERP	Etablissements Recevant du Public
FAR	Population Féminine en Age de Reproduction
FEMP	Foyers d'Enseignement Moyen Pratique
FONSTAB	Fonds d'Appui à la Stabulation
FPM	Fermes Privées Modernes
GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
IA	Inspection d'Académie
IA	Inspection d'Académie
IAD	Instituteur Adjoint

ICP	Infirmier Chef de Poste
IEC	Information, Education, Communication
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
INEP	Institut National de l'Education Populaire
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
LTIM	Lycée Technique Industriel et Minier
MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
MC	Maitre Contractuel
NISDEL	Nouvelle Initiative Sectorielle pour le Développement de l'Elevage
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OGP	Ordonnance de Garde Provisoire
OIP	Offre Initiale de Pilule
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCAV	Organisation Nationale de Coordination des Activités de Vacances
PAPIL	Programme d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PGIES	Projet de Gestion Intégrée des Ecosystèmes du Sénégal
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Moyennes Industries
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
POGEBE	Projet Régional de Gestion Durable du Bétail
PS	Poste de Santé
PSJ	Programme Sectoriel Justice
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage
RPC	Responsable de la Production Cotonnière
RTPC	Relai Technique de la Production Cotonnière
SCOFI	La Scolarisation des Filles
SDDR	Secteur Départemental du Développement Rural
SDE	Sénégalaise Des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SODEFITEX	Société de Développement des Fibres Textiles
SR	Service Régional
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
SRJS	Service Régional de la Jeunesse et des Sports
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
SRV	Service Régional Vétérinaire
TBS	Taux Brut de Scolarisation
UASSU	Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires
VEN	Volontaire de l'Education
ZIC	Zone d'intérêt cynégétique

AVANT PROPOS

Le Service régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD) est une antenne régionale de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) qui est sous la tutelle du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération. Sa mission s'inscrit dans le cadre global de celle dévolue à l'ANSD, à savoir :

i. collecter, centraliser, traiter, analyser et diffuser les informations statistiques nécessaires à l'élaboration de la politique économique et sociale ainsi qu'à l'appréciation des résultats de cette politique;
ii. assurer la coordination technique de l'appareil statistique national ;
iii. mener des études et recherches sectorielles, macro-économiques et sociodémographiques utiles à la conduite de la politique économique, financière et sociale ;
iv. assurer la coordination des travaux conduisant aux choix de politique économique et financière à court terme, en relation avec d'autres services de l'administration ;
v. préparer et suivre des programmes économiques et financiers de court terme en relation avec d'autres services et organisations sous régionales.

Les SRSD dressent chaque année un panorama de la situation économique et sociale des régions du Sénégal, en mettant en exergue les atouts, les contraintes et les perspectives.

Cet exercice d'analyse de la conjoncture n'a évidemment pas pour ambition l'exhaustivité, mais se veut une présentation synthétique des caractéristiques et des modes de fonctionnement essentiels de l'économie régionale. Il met en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activité au niveau régional.

La présente édition essaie d'embrasser la quasi-totalité des secteurs de l'activité économique et sociale de la région. Cependant, contrairement à celles qui l'ont précédée, elle traite des performances enregistrées au cours de 2019 et analyse leurs évolutions au regard de la situation de l'année 2018. Que les responsables des services techniques et des partenaires de la région trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur précieuse collaboration et la qualité de leurs informations. Tout le mérite de ce document leur revient et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Les remarques et suggestions en vue d'améliorer le document sont les bienvenues.

Alle Nar DIOP

Directeur Général de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

Chapitre I : PRESENTATION DE LA REGION

Introduction

La région de Kédougou est caractérisée par un important potentiel de ressources. Ce potentiel abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre et de nickel. Ainsi, cet important potentiel minier lui confère un pôle d'attraction pour les investisseurs.

L'objet de chapitre est de décrire, dans un premier temps, l'historique du peuplement de la région. En second temps, le relief et les types de sol sont analysés. Ensuite, la végétation et la faune puis les données climatologiques sont traitées. Les données hydrographiques et l'organisation administrative constituent respectivement la cinquième et la sixième section de ce chapitre. Enfin, les principales activités économiques de la région sont décrites dans la dernière section du chapitre.

I.1. HISTORIQUE DU PEUPLEMENT ET DE LA REGION

«Un dioula Sarakollé... Maciré Mba, originaire de Diawara, dans le cercle de Bakel... fonda Kédougou vers 1825-1830. » Il y a deux versions sur la signification du mot Kédougou. Pour certains, il s'agirait d'***Idougou*** qui signifie en bédik le lieu d'enfouissement des gris-gris. Il paraît, en effet, que les guerriers bédik venaient y faire leurs oracles et enfouir leurs talismans pour empêcher leurs ennemis de venir jusqu'à leurs villages situés sur les montagnes de l'autre côté du fleuve Gambie. Pour les autres, la ville s'appellerait *Ké-Dougou* qui signifie en Malinké : *ké* - hommes, et *dougou* – lieu.

Dès l'accession du Sénégal à l'indépendance en 1960, trois échelons de déconcentration constituent l'administration territoriale du Sénégal. Il s'agit : de la région, du cercle et de l'arrondissement. En cette période, l'ensemble du territoire de la République du Sénégal était divisé en 7 régions, 27 cercles et 86 arrondissements. Ainsi, Tambacounda, Bakel et Kédougou constituent les trois cercles que composait la région du Sénégal oriental. Les 6 cantons du cercle de Kédougou ont été convertis en 4 arrondissements : Salémata, Bandafassi, Fongolimbi et Saraya. La commune de Kédougou a été créée en août 1960.

Par la suite, avec la Loi 64-284 du 03 avril 1984, une autre réforme territoriale intervient où les cercles sont dénommés départements, les chefs-lieux de cercles en préfectures. Le cercle de Kédougou devient alors département, de même Salémata, Bandafassi, Fongolimbi et Saraya deviennent des sous-préfectures.

En 2008, avec la loi n°2008-14 du 18 mars 2008, Kédougou est érigée en région avec trois départements que sont Kédougou, Salémata et Saraya.

I.2. RELIEF ET TYPES DE SOL

Le relief de la région est le plus accidenté du pays : plat dans certains endroits, il est par contre dominé par les plateaux et les collines dans d'autres avec un point culminant à 581 m à Sambangallou, au sud, éléments annonciateurs des contreforts du Fouta-Djalon. La région est bordée à l'ouest par les collines du pays Bassari et le mont Assirik qui domine le Parc National de Niokolo – Koba (PNNK). Ce relief est entrecoupé par des plateaux et des vallées qui constituent les principales zones de culture. Les principaux types de sols de la région sont les suivants : les sols minéraux bruts d'érosion (lithosols), les sols peu évolués d'érosion gravillonnaire, les sols ferrugineux tropicaux (non lessivés, lessivés sans concrétions et lessivés avec concrétions), les vertisols, les sols hydromorphes et halomorphes. Il est à noter que les sols ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués d'érosion prédominent dans la région.

I.3. VEGETATION ET FAUNE

La nature du relief et des types de sol confère à la région une biodiversité très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique. En effet, on y rencontre quasiment toutes les espèces de la flore guinéenne présente au Sénégal mais aussi une bonne partie de la faune de l'Afrique de l'Ouest dont plusieurs espèces d'antilopes. Cette biodiversité est, en partie, la résultante de caractéristiques climatiques favorables. Ainsi, les formations végétales de la région couvrent une superficie de près de 1 606 514 ha, soit 95% du territoire régional. La végétation comprend plusieurs types de formation dont les principaux sont : la steppe, la savane, la forêt claire, la forêt galerie, les prairies marécageuses, les bowé.

La région représente l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal. On rencontre au niveau de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) Falémé la grande faune composée de bandes d'antilopes les plus prestigieuses dont l'hippotrague (antilope cheval ou Koba) et l'élan de derby. On y trouve aussi des hippopotames, des buffles, des lions, des panthères, des crocodiles...). Dans cette zone, est pratiquée la grande chasse aux bovidés. La région abrite également une grande partie du Parc National de Niokolo Koba (PNNK).

I.4. DONNEES CLIMATOLOGIQUES

I.4.1. PLUVIOMETRIE

La région de Kédougou est l'une des régions les plus pluvieuses du pays avec au moins 1 300 mm/an. La saison des pluies dure environ six (06) mois, de Mai à Octobre, avec une saison sèche de six (06) mois également allant de novembre à mai. Elle est soumise à l'harmattan pendant sept (07) mois (Octobre à Avril). Toutefois, cette pluviométrie se caractérise par une grande variabilité spatio-temporelle, les mois d'Août et Septembre étant les plus pluvieux.

En 2019, la région a enregistré, en moyenne, 1 096,5 mm de pluies sur les 10 stations (Kédougou, Bandafassi, Fongolimbi, Dakatéli, Oubadji, Salémata, Ethiolo, Saraya, Sabodala, Médina Baffé) pour 67 jours de pluies avec un maximum de 1 391,2 mm enregistré à la station de Kédougou. Sur ces mêmes stations, on note une détérioration de la quantité de pluies entre 2018 et 2019. En effet, durant la première année, la quantité de pluie enregistrée en moyenne est de 1 108,1 mm. Cependant, une hausse de 7 jours du nombre de jours de pluie a été enregistrée.

I.4.2. TEMPERATURES ET HUMIDITE

La région de Kédougou a un climat de type soudano-guinéen. On y distingue deux grandes périodes de régime thermique. La période de basses températures, allant de juillet à février avec plus de fraîcheur aux mois de décembre et de janvier et la période de hautes températures se situant entre mars et juin. Les températures sont généralement élevées avec des maximas variants entre 34° et 42° et des minima de 21° à 25°.

L'humidité relative est très élevée en hivernage. Elle dépasse 97% entre août et octobre. De janvier à mars, elle baisse pour atteindre une valeur minimale voisine de 10%. L'évaporation croît du sud au nord, à l'inverse du gradient pluviométrique. De décembre à mai, elle est supérieure à 200 mm.

I.4.3. VENTS

Sous l'effet de l'anticyclone des Açores, la région est soumise aux types de vents que sont les alizés continentaux de direction nord-est, l'harmattan du secteur est avec de l'air chaud et sec et la mousson avec de l'air chaud et humide. Entre avril et mai, la vitesse des vents observée à Kédougou est supérieure à 2 m/s.

I.4.4. INSOLATION

L'insolation moyenne annuelle dépasse 3 000 heures, soit environ 8 à 9 heures d'ensoleillement par jour. Le mois d'août reçoit la durée d'insolation la plus courte. La nébulosité est maximale pendant l'hivernage.

I.5. DONNEES HYDROGRAPHIQUES

Le réseau hydrographique est dense et dépend très fortement de la pluviométrie. La région est arrosée par la Falémé et le fleuve Gambie et ses affluents tels que le Niokolo. Le fleuve Gambie et la Falémé, constituant les deux grands fleuves, jouent un rôle important dans le développement local (agriculture, alimentation en eau des hommes et du bétail). Cependant, ils entrent en étiage par endroits. La région compte également une multitude de petits cours d'eau, mais intermittents dont le Diougol, le Daléma, le Dialé, le Diaguiri, le Diarra, le Thiokoye, le Sandoundou, etc.

I.6. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Issue du découpage de l'ancienne région de Tambacounda, la région de Kédougou est créée par la loi 2008-14 du 18 mars 2008. Elle s'étend sur une superficie de 16 896

Km^2 ; elle est limitée par la région de Tambacounda à l'ouest et au nord, par les Républiques du Mali et de la Guinée respectivement à l'est et au sud.

Avec la mise en place de l'acte III de la décentralisation, la région compte désormais vingt-deux (22) collectivités territoriales dont trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) et dix-neuf (19) communes (Kédougou, Bandafassi, Fongolimbi, Dimboli, Dindéfélo, Ninéfécha, Tomboronkoto, Salémata, Dakatéli, Oubadji, Dar-Salam, Kévoye, Ethiolo, Saraya, Sabodala, Médina Baffé, Missira-Sirimana, Khossanto, Bembou). De même, la région compte six (06) arrondissements (Sabodola, Bembou, Fongolimbi, Bandafassi, Dar salam et Dakatéli).

I.7. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

Au plan économique, la région dispose d'un secteur primaire avec d'importants atouts essentiellement liés à des conditions éco-géographiques assez favorables.

Avec une bonne pluviométrie, beaucoup de ménages pratiquent l'agriculture pluviale. Ainsi, 69% des ménages pratiquaient l'agriculture en 2013[1]. De même, l'élevage et la pêche sont aussi des activités courantes pratiquées par la population avec une bonne partie s'activant dans l'élevage ; 49,6%[2] en 2013. Cependant, avec le développement de l'orpaillage, bon nombre de la population déserte l'agriculture en faveur de l'orpaillage.

Le secteur secondaire de la région connait une évolution remarquable ces dernières années à la faveur du développement de l'exploitation minière. Cette évolution favorise le développement des PME et PMI évoluant dans le tertiaire. En 2016, la région de Kédougou compte 6 215[3] unités économiques avec près de 80% s'activant dans le commerce, le transport, la restauration et les bars.

Aussi, le secteur touristique connait une dynamique non négligeable et pourrait, avec une structuration efficace, tirer davantage profit de l'attraction naturelle de la région et de la richesse de ses produits culturels.

[1] ANSD, RGPHAE 2013
[2] ANSD, RGPHAE 2013
[3] ANSD, RGE 2016

Conclusion

Malgré son jeune âge, la région de Kédougou est, aujourd'hui, en pleine mutation à la fois démographique, économique et sociale. Ainsi, de par sa position géographique stratégique et son potentiel économique, la région dispose de réels atouts pour se positionner comme métropole sous régionale et jouer les premiers rôles dans les échanges commerciaux de la sous-région.

La région représente l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal avec le parc de Niokolokoba et la zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Avec ses riches potentialités agrosylvopastorales et minières, on constate une forte immigration vers la région.

Avec la mise en place de l'acte III de la décentralisation, la région compte 22 collectivités territoriales dont 19 communes et 3 départements. Ces CT portent, aujourd'hui, les politiques publiques à travers les domaines de compétence transférés.

L'historique du peuplement de la région montre que celle-ci est vielle de près de 195 ans. En rapport avec la nature du relief accidenté, dominé par les plateaux et les collines, la région de Kédougou est caractérisée par les sols ferrugineux tropicaux et les sols peu évolués. Cette situation confère à la région une biodiversité très importante aussi bien du point de vue faunique que floristique.

Par rapport au climat, la région est l'une des régions les plus pluvieuses du pays avec une saison des pluies qui dure environ six (06) mois et une saison sèche de six (06) mois également.

Chapitre II : DEMOGRAPHIE

Introduction

Depuis l'adoption des Déclarations de Politique de Population (DPP), beaucoup de programmes ont été mis en œuvre sur le territoire national. Ceux-ci avaient pour objectifs :

- améliorer la qualité de la vie et favoriser l'instauration d'un bien-être pour toutes les catégories de la population ;
- réduire la morbidité et la mortalité ;
- réduire le taux de fécondité et le rythme de croissance démographique ;
- appuyer toutes les actions tendant à améliorer la qualité de vie dans les régions pour freiner l'exode rural et assurer une meilleure répartition spatiale de la population ;
- assurer une meilleure couverture au niveau régional des besoins de base dans tous les domaines (alimentation, nutrition, santé, éducation, logement, formation, environnement, loisirs…).

La région de Kédougou a bénéficié de ces programmes. Région essentiellement agricole depuis les indépendances, elle subit de profondes mutations à la fois économique, sociale, démographique et culturelle etc.

Ce présent chapitre tentera d'analyser, d'abord, le niveau et l'évolution de la population de Kédougou entre 1976 et 2018. Ensuite, la structure de la population par âge et par sexe sera traitée. Enfin, l'analyse de la répartition spatiale et la densité de la population seront faites.

II.1. LE NIVEAU ET L'EVOLUTION DE LA POPULATION

En 2019, la population de la région de Kédougou est estimée à 184 276 habitants. Elle était de 178 272 habitants en 2018. Le poids démographique de la région par rapport au niveau national demeure faible. En effet, Kédougou ne représente que 1,1% de la population du Sénégal qui se situe à 15 256 346 habitants en 2017 et 16 209 125 en 2019. Cependant, cette région est en train de connaitre d'importantes mutations démographiques. Les taux d'accroissements moyens intercensitaires sont passés de 0,9% entre 1976/1988, 2,7% entre 1988/2002 et 3,5% entre 2002/2013. La population est passée de 63 549 habitants en 1976 à 71 125 en 1988. Sur la période 20002 à 2013, elle est passée de 103 430 à 151 357.

Tableau II.1 : Evolution de la population de la région de Kédougou entre 1976 et 2019

Désignation \ Année	1 976	1 988	2 002	2 013	2 018	2 019
Population résidente	63 549	71 125	103 430	151 357	178 272	184 276
Taux d'accroissement moyen intercensitaire %		0,9	2,7	3,5	3,4[4]	

Source : ANSD, RGPHAE 2013 et projections démographiques 2018

Il apparait que la population de la région connait une croissance assez rapide. Les éléments déclencheurs de cette poussée démographique peuvent être liés, entre autres, au désenclavement de la région avec le bitumage des routes Kédougou – Dialacoto en 1981 et Kédougou – Saraya en 1986, à la forte migration internationale due à la situation politique instable dans les pays limitrophes à la région, à l'exploitation industrielle de l'or à partir des années 2009 et 2010 et à la ruée vers l'orpaillage.

La croissance démographique de la région est l'une des plus élevées du Sénégal durant cette dernière décennie. Sur la période 2016-2019, le taux d'accroissement annuel de la population de Kédougou se situe à 3,4%. Le département de Saraya a connu l'évolution la plus remarquée. Son taux de croissance démographique a atteint 4,9% entre les deux recensements de la population de 2002 et 2013. En effet, Saraya subit une forte pression démographique des ouvriers et commerçants venant des autres localités du pays mais aussi de la sous-région en raison de la présence de l'essentiel des sites miniers de la région.

[4] Il s'agit du taux entre les recensements de 2002 et le dernier recensement (celui de 2013)

II.2. LA STRUCTURE PAR AGE ET PAR SEXE

II.2.1. L'ANALYSE DE LA PYRAMIDE DES AGES

La pyramide des âges représente le profil type de celle des entités territoriales situées dans les pays en voie de développement. Elle est caractérisée par une base très large et un sommet rétréci qui laisse apparaitre une très forte natalité à l'opposé de l'espérance de vie qui est très faible ainsi qu'un fort taux de dépendance. C'est la raison pour laquelle la population est majoritairement composée de jeunes. Ainsi, la population de moins de 18 ans représente 51,2% en 2019 et les moins de 5 ans représentent 18,6%.

Graphique II-1 : Pyramide des âges de la population de la région de Kédougou en 2019

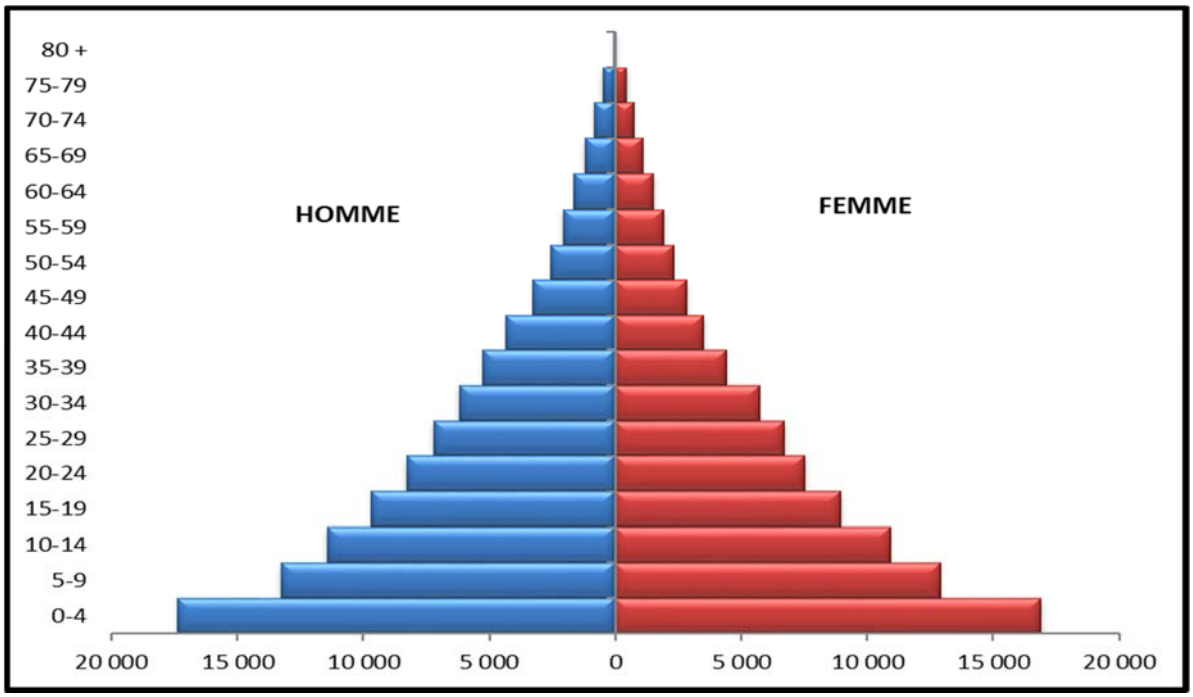

Source : ANSD, Projection démographique 2019

En 2019, la population potentiellement active, c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans, représente 52,1% de la population régionale respectivement, celle des moins de 15 ans font 44,9% et celle des personnes âgées de 65 ans et plus représentent la même proportion de 3,0% de la population de Kédougou.

Le rapport de dépendance démographique qui mesure la taille de la population « à charge » par rapport à celle « en âge de travailler » se situe à 0,92. Cela signifie que 100 personnes actives ont à leur charge 92 personnes. Cette situation démographique pourrait être liée à l'émigration massive des jeunes vers les exploitations d'or.

II.2.2. LE RAPPORT DE MASCULINITE PAR GROUPE D'AGES

Le rapport de masculinité à l'âge X, exprime le nombre d'hommes d'âge X pour 100 femmes du même âge. A la naissance, il se situe généralement entre 102% et 105%. En effet, il naît plus de garçons que de filles.

Au niveau régional, le rapport global de masculinité est de 107,4 en 2019. Cela signifie qu'il y a plus de 107 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité montre que, quel que soit l'âge considéré, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes. Entre 30 ans et 50 ans, on note une présence d'hommes plus importante que celle des femmes. Ainsi, le rapport passe d'un minimum de 111,4 à un maximum de 123,5. Cette situation pourrait être due pour l'essentiel à la surmortalité féminine constatée dans la région lors des grossesses et des accouchements mais aussi à la forte présence d'immigrants ouvriers masculins travaillant dans les sites d'orpaillage.

Graphique II-2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges en 2019

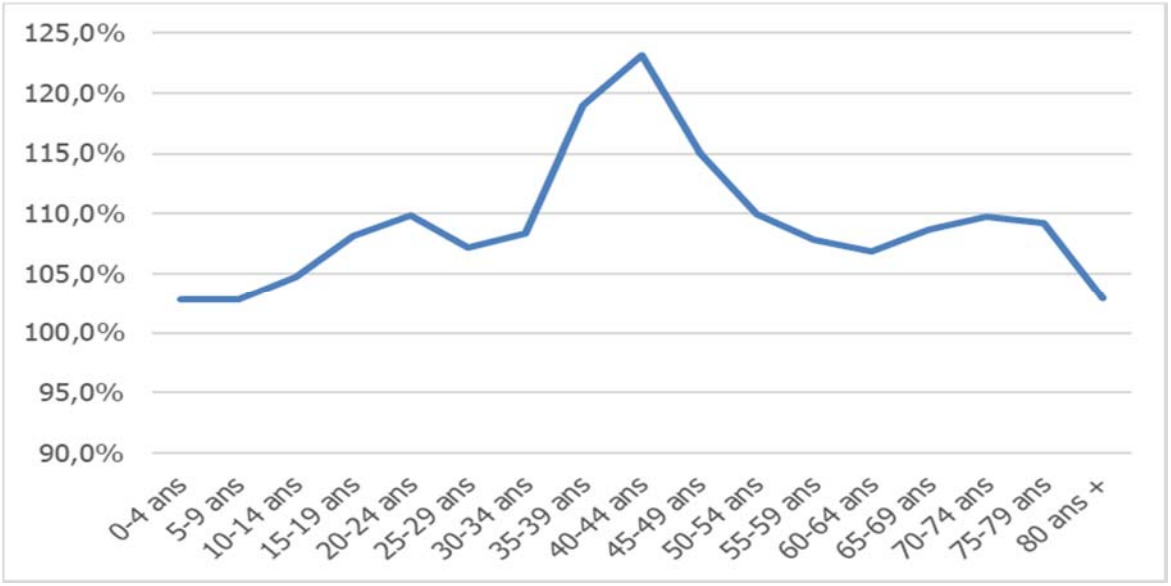

Source : ANSD, projection démographique 2019

II.3. LA REPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION ET DENSITE

II.3.1. LA REPARTITION SPATIALE

La structuration spatiale selon le sexe de la population régionale reste déséquilibrée à travers les différents départements. En effet, le département de Kédougou concentre toujours plus de la moitié de la population régionale ; soit 51,9%. Les départements de Saraya et de Salémata occupent respectivement 33,5% et 14,6% de la population régionale.

Selon le milieu de résidence, la population de la région vie majoritairement en milieu rural. Ainsi, la population résidant en zone rurale est estimée à plus de 75%. Cette situation pourrait être liée à la configuration de la région qui ne dispose que de trois zones considérées comme urbaines ; les chefs-lieux de communes des trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya).

Ainsi, la population urbaine résidant dans le département de Kédougou est estimée à 35 396 habitants en 201 contre 36 589 habitants en 2019. Dans le département de Saraya, la population rurale est évaluée à 56 532 habitants en 2018 contre et 58 438 habitants en 2019. Dans le Salémata, la population rurale est passée de 20 446 habitants en 2018 à 21 133 habitants en 2019.

En terme relatif, seule une proportion de 5,4% de la population réside en milieu urbain dans le département de Saraya tandis que celle-ci est de 38,3% pour le département de Kédougou et 21,5% pour Salémata.

Par rapport au sexe, la région de Kédougou présente beaucoup plus d'hommes que de femmes. Ainsi, la population masculine de la région est de 96 026 habitants en 2019 contre 92 894 habitants en 2018 représentant 52,1% de la population totale. Cette proportion est essentiellement tirée par la représentation des hommes dans le département de Saraya avec 54,2%, appuyée par la proportion d'hommes dans le département de Kédougou avec 51,5%.

Tableau II.2 : Répartition spatiale de la population en 2018 et 2019 selon le sexe

Milieu de résidence		Kédougou		Salémata		Saraya		Total région	
		2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019	2 018	2 019
Urbain	*Masculin*	18 616	19 244	2 842	2 939	1 754	1 813	23 212	23 996
	Féminin	16 780	17 345	2 754	2 847	1 458	1 507	20 992	21 699
	Ensemble	35 396	36 589	5 596	5 784	3 213	3 319	44 205	45 692
Rural	*Masculin*	29 035	30 014	10 024	10 362	30 623	31 655	69 682	72 031
	Féminin	28 053	28 998	10 421	10 773	25 910	26 783	64 384	66 554
	Ensemble	57 089	59 012	20 446	21 133	56 532	58 438	134 067	138 583
Ensemble	*Masculin*	47 651	49 258	12 866	13 301	32 377	33 467	92 894	96 026
	Féminin	44 833	46 343	13 175	13 620	27 368	28 290	85 376	88 253
	Ensemble	92 485	95 601	26 042	26 917	59 745	61 757	178 272	184 276

Source : ANSD, projection démographique 2019

II.3.2. LES DENSITES DE POPULATION

La région de Kédougou est l'une des régions la moins densément peuplée. En effet, la densité de la population du Sénégal se situe à 82 habitants au km^2 alors que celle régionale se situe à 11 habitants au km^2 en 2019. Cependant, cet indicateur cache des disparités au niveau départemental. Ainsi, le département de Saraya qui occupe plus de 52% de la superficie régionale n'est habité que par 61 756 personnes en 2019 ; soit 33,5% de la population totale. La densité de la population dans ce département se situe à 7 habitants au km^2. Le département de Kédougou, avec 36,4% de la superficie régionale, présente une densité de population de 16 habitants au km^2 et le département de Salémata 14 habitants au km^2.

Tableau II.3 : Densités de population selon le département en 2018 et 2019

Circonscriptions	Superficie (km^2)	Population (habitants)		Densité (habitants/km^2)	
		2 018	2 019	2 018	2 019
Kédougou	6 149	92 485	95 598	15	16
Salémata	1 970	26 042	26 917	13	14
Saraya	8 777	59 745	61 756	7	7
Total région	16 896	178 272	184 271	11	11
National	196 712	15 726 037	16 209 125	80	82

Source : ANSD, projection démographique 2019

La faible densité de population de la région pourrait être expliquée par la grande ouverture de la végétation qui s'étend sur près de 1 606 514 ha. De plus, la ZIC occupe une importante superficie dans le département de Saraya et le PNNK dans le département de Kédougou.

Conclusion

L'examen de l'évolution de la population durant ces quarante dernières années (de 1976 à 2018), révèle un taux de croissance démographique de plus en plus fort. Cette situation laisse entrevoir l'ampleur des besoins en éducation, santé, aménagement, emploi, etc. à satisfaire dans un moyen ou court terme. Pour ralentir cette forte croissance démographique, il serait judicieux d'agir sur l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) avec le repositionnement de la planification familiale ; de contenir la migration par une meilleure gestion des espaces et un contrôle rigoureux aux frontières mais aussi agir sur les offres de service et les infrastructures pour les adapter à cette démographie galopante.

En 2019, la population potentiellement active représente 52,1% de la population régionale, celle des moins de 15 ans font 44,9% et celle des personnes âgées de 65 ans et plus représentent la même proportion de 3,0% de la population de Kédougou dans les deux années.

De même, contrairement à beaucoup d'autres régions, la population de Kédougou est dominée par les hommes avec 52,1%. Aussi, cela apparait avec le rapport de masculinité qui montre la prédominance des hommes avec un ratio de 107 hommes pour 100 femmes. Le taux d'urbanisation et la densité de la population de la région restent encore faibles et se situent respectivement à 24,8% et 11 habitants au km^2.

Introduction

Il est difficile de nier, aujourd'hui, l'importance de la scolarisation dans le processus de développement des Etats. En ce sens, le capital humain, dont l'éducation est la principale composante, est l'un des moteurs de la croissance économique et l'un des facteurs de bien-être social. L'introduction de la qualité de l'éducation dans le débat économique permet de résoudre plusieurs énigmes de développement notamment les contreperformances économiques enregistrées. C'est dans ce cadre que le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) a été mis en œuvre. Ce programme constitue, aujourd'hui, le seul cadre d'opérationnalisation de la politique éducative durant cette période.

C'est dans cet optique que l'Académie de Kédougou, pour donner corps aux orientations nationales, s'est engagée à assurer, d'ici 2025, une éducation de base de qualité pour tous les enfants de la région à travers ses trois Inspections d'Education et de Formation (IEF).

Ce chapitre sera traité sous les différents niveaux du système éducatif national : le préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire ainsi que l'enseignement technique et professionnel. Pour chaque niveau, il sera question d'étudier la répartition des établissements d'accueil, la répartition du personnel, la répartition des effectifs dans la région. Pour terminer, le chapitre présentera les résultats obtenus aux différents examens.

III.1. L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

L'enseignement préscolaire est destiné aux enfants de 3 à 5 ans. Elle a pour objectif majeur de préparer l'enfant à aborder avec succès les apprentissages scolaires. Il comprend trois sections : petite, moyenne et grande.

III.1.1. LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Entre les périodes scolaires 2017/2018 et 2018/2019, le nombre d'établissement d'accueil de la petite enfance a diminué de cinq unités et concerne le secteur public. Ainsi, durant l'année scolaire 2018/2019, la région de Kédougou compte 44 établissements dont 42 publics et 2 privés alors que ce chiffre était à 49 établissements en 2017/2018.

La répartition de ces établissements selon le type montre que la région disposait d'une d'aucune case communautaire depuis 2018. Le nombre de cases des tout Petits (CTP), et d'écoles maternelles n'a pas évolué entre 2018 et 2019. La région dispose en ces années 23 CTP et 5 écoles maternelles. En revanche, les Classes Préparatoires à l'Elémentaire (CPE) ont baissé passant de 21 établissements en 2018 à 16 en 2019. Toutefois, il faut signaler qu'il n'existe pas de garderie d'enfants dans la région.

Tableau III.1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Case communautaire	Public	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Case des Tout Petits	Public	15	15	6	6	2	2	**23**	**23**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	15	15	6	6	2	2	**23**	**23**
Ecole maternelle	Public	2	2	1	1	0	0	**3**	**3**
	Privé	2	2	0	0	0	0	**2**	**2**
	Total	4	4	1	1	0	0	**5**	**5**
Classe préparatoire à l'élémentaire (CPE)	Public	3	3	6	5	12	8	**21**	**16**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	3	3	6	5	12	8	**21**	**16**
Total	Public	20	20	13	12	14	10	**47**	**42**
	Privé	2	2	0	0	0	0	**2**	**2**
	Total	22	22	13	12	14	10	**49**	**44**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Sur les 44 établissements d'accueil, 22 se trouvent à Kédougou, 12 à Saraya et 10 à Salémata en 2019. En 2018, ces chiffres étaient à 22, 13 et 14 respectivement dans le département de Kédougou, Saraya et Salémata.

Pour le département de Kédougou, 20 des établissements sont publics dont 15 CTP pour l'année 2019. Dans les départements Saraya et de Salémata, tous les établissements sont publics. A Saraya, les 12 établissements publics sont constitués de 6 CTP, 5 classes préparatoires à l'élémentaire et une école maternelle en 2019. Au niveau de Salémata, nous avons 10 établissements en 2019, constitués de 2 CTP et 10 CPE.

Il faut signaler que, entre les deux périodes, le nombre d'établissements d'accueil de la petite enfance a connu une baisse due à la variation du nombre de CPE dans les départements et à la disparition des cases communautaires dans la région. Ainsi, le nombre de CPE a connu une baisse de quatre unités dans le département de Salémata et d'une unité dans celui de Saraya.

III.1.2. LE PERSONNEL DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le personnel des établissements d'accueil est composé des enseignants et du personnel administratif. Le personnel des établissements d'accueil fait, donc, généralement référence aux enseignants et au personnel administratif.

En 2019, le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance de la région était composé de 107 personnes contre 114 en 2018. Ce personnel est majoritairement constitué de femmes avec 58 personnes ; soit 54,2%. Par ailleurs, la plupart de ce personnel exerce dans les CTP avec 64 encadreurs représentant 59,8% du personnel total. Aussi, 22 (soit 20,6%) et 21 (soit 19,6%) personnes s'activent respectivement dans les CPE et les écoles maternelles.

Au niveau départemental, le département de Kédougou, en raison de la plus forte concentration des structures d'accueil (avec près de 50% des structures), occupe le plus grand nombre du personnel avec 65 personnes ; soit 60,7%. Ces 65 personnes sont constituées de 22 hommes et 43 femmes. Le personnel des établissements d'accueil du département de Saraya est constitué de 19 personnes dont 11 hommes et 8 femmes. Dans le département de Salémata, le personnel est au nombre de 23 dont 16 hommes et 7 femmes.

Par contre en 2018, le personnel des établissements d'accueil de la petite enfance de la région était au nombre de 123 personnes composées de 66 hommes et de 57 femmes. Sur les 123 Personnes, nous avons 3 au niveau des cases communautaires, 64 dans les CTP, 23 dans les écoles maternelles et 33 dans les CPE. La répartition suivant le département montre que plus de la moitié du personnel est à Kédougou, 19,5% à Saraya et 29,3% à Salémata.

Tableau III.2 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative en 2016

Type d'établissement	Statut	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Case communautaire	Homme	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Femme	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Ensemble	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Case des Tout Petits	Homme	17	15	8	6	5	6	**30**	**27**
	Femme	25	29	4	5	1	3	**30**	**37**
	Ensemble	42	44	12	11	6	9	**60**	**64**
Ecole maternelle	Homme	5	5	1	1	0	0	**6**	**6**
	Femme	12	13	3	2	0	0	**15**	**15**
	Ensemble	17	18	4	3	0	0	**21**	**21**
Classe préparatoire à l'élémentaire (CPE)	Homme	2	2	4	4	17	10	**23**	**16**
	Femme	1	1	2	1	7	4	**10**	**6**
	Ensemble	3	3	6	5	24	14	**33**	**22**
Total	Homme	24	22	13	11	22	16	**59**	**49**
	Femme	38	43	9	8	8	7	**55**	**58**
	Ensemble	62	65	22	19	30	23	**114**	**107**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.1.3. LE PERSONNEL ENSEIGNANT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance dans la région de Kédougou est composé principalement de sans diplômes, de diplômés de CAP et CEAP. Entre 2018 et 2019, l'effectif du personnel a baissé passant de 114 enseignants durant la première année à 107 enseignants la seconde année ; soit moins de sept enseignants entre ces deux années.

La baisse du nombre d'enseignants est induite par la baisse du nombre d'enseignants ayant le diplôme CAP. En effet, le nombre d'enseignants diplômés de CAP a été réduit de près de la moitié passant de 42 enseignants en 2018 à 20 enseignants en 2019. Par contre, les enseignants sans diplômes sont passés de 30 enseignants en 2018 à 32 en 2019 correspondant à une hausse de deux enseignants. De même, le nombre d'enseignants diplômés de CEAP se situe à 51 en 2019 contre 42 en 2018 ; soit neuf enseignants supplémentaires.

Tableau III.3 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil selon le diplôme et le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut établissement	CAP		CEAP		Sans diplôme		Total	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kédougou	Public	17	13	27	29	11	17	**55**	**59**
	Privé	0	0	0	0	7	6	**7**	**6**
	Total	17	13	27	29	18	23	**62**	**65**
Salémata	Public	12	4	8	11	10	8	**30**	**23**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	12	4	8	11	10	8	**30**	**23**
Saraya	Public	13	7	7	11	2	1	**22**	**19**
	Privé	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Total	13	7	7	11	2	1	**22**	**19**
Région de Kédougou	Public	42	24	42	51	23	26	**107**	**101**
	Privé	0	0	0	0	7	6	**7**	**6**
	Total	42	24	42	51	30	32	**114**	**107**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Entre 2017 et 2018 une amélioration a été notée quant à la répartition des enseignants selon le diplôme. En effet, 48% du personnel enseignant dispose le CEAP et 22% sont diplômés de CAP. Les enseignants n'ayant aucun diplôme représentent 30%. La proportion des enseignants ayant le CEAP à sensiblement varié en passant de 37% en 2018 à 48% en 2019.

Graphique III.1: Répartition du personnel enseignant selon le type de diplôme en 2019

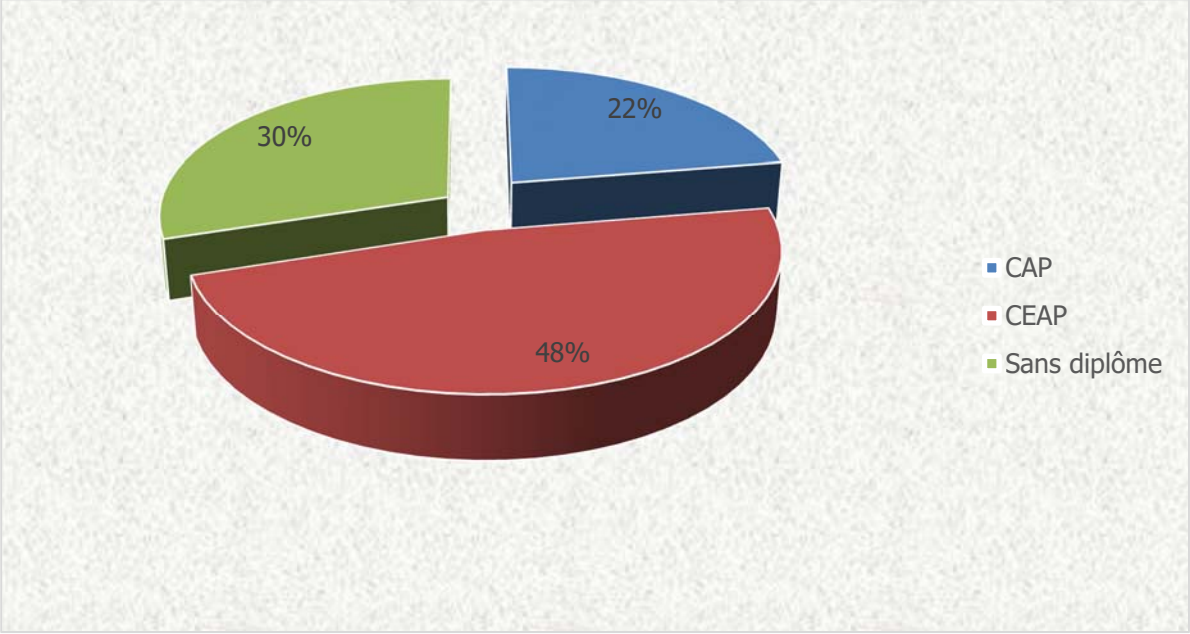

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par ailleurs, les enseignants sont beaucoup plus présents dans les établissements publics. En effet, 94% des enseignants évoluent dans les établissements publics.

Graphique III.2: Répartition des enseignants des établissements d'accueil de la petite enfance selon le statut en 2019

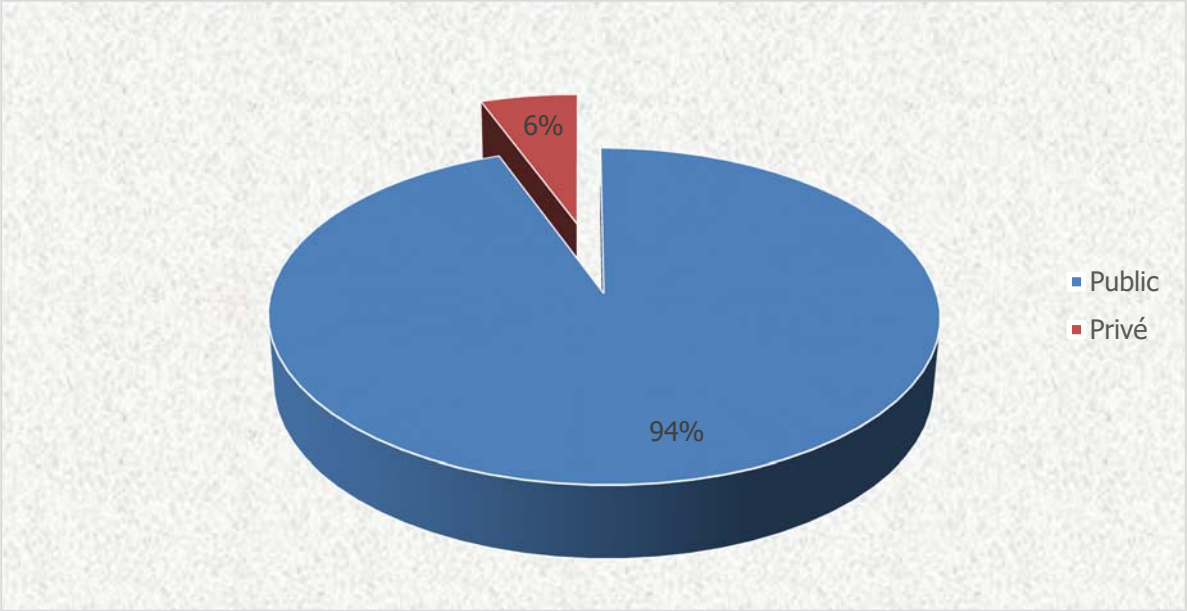

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport aux IEF, celui de Kédougou occupe le nombre le plus important du personnel en raison de la plus forte concentration des établissements d'accueil de la petite enfance dans cette circonscription. Ainsi, en 2019, plus de 61% des enseignants œuvrent dans la circonscription du département de Kédougou contre 51% en 2018. Dans l'IEF de Salémata, la proportion d'enseignants passe de 26% en 2018 à 18% en 2019.

Graphique III.3: Répartition des enseignants des établissements d'accueil de la petite enfance selon les IEF en 2019

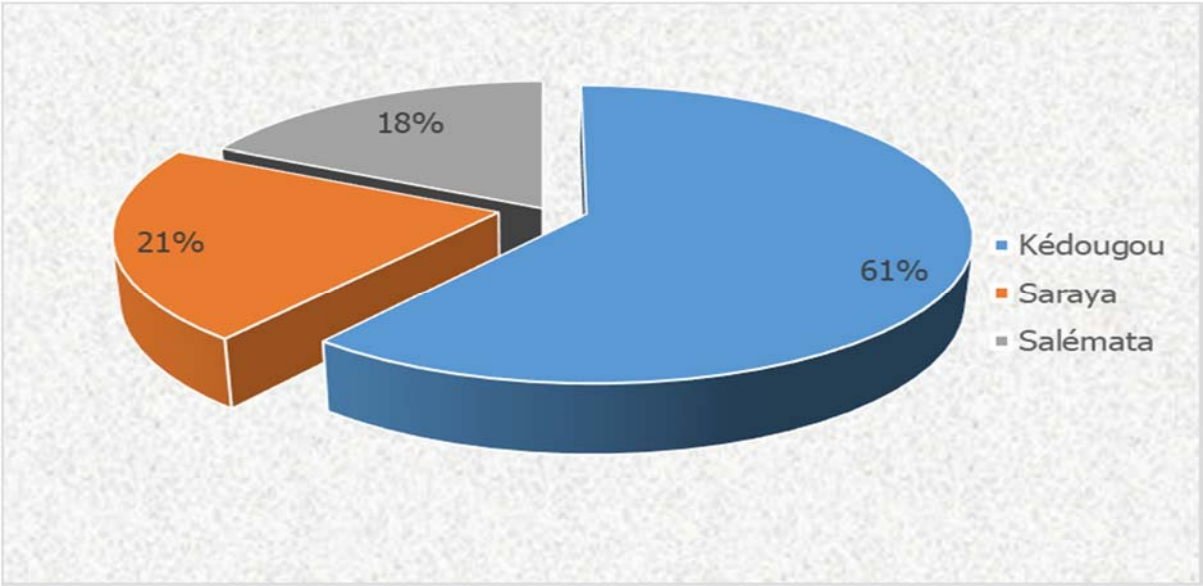

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.1.4. L'EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE

L'effectif des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la petite enfance a faiblement augmenté entre 2018 et 2019. Ainsi, durant la première année, ces établissements comptaient 3 081 apprenants en 2018 alors qu'en 2019 ce nombre se situe à 3 323 enfants ; soit une hausse de 7,9%. Cette hausse est tributaire de celle du nombre de garçons et de filles. Les garçons sont passés de 1 581 garçons en 2018 à 1 587 enfants en 2019 ; soit une hausse de 5,7%. La proportion des filles a augmenté de 9,9% passant de 1 580 filles en 2018 à 1 736 en 2019.

La répartition des élèves de la petite enfance selon le sexe montre que les filles sont plus nombreuses que les garçons. En 2019, la proportion de filles a connu une légère hausse puisqu'elles représentent 52,2% des élèves de la petite enfance alors que cette proportion se situait à 51,3% en 2018.

Tableau III.4 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Kédougou		Salémata		Saraya		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Case communautaire	Garçons	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Filles	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
	Ensemble	0	0	0	0	0	0	**0**	**0**
Case des Tout Petits	Garçons	470	606	77	219	282	88	**829**	**913**
	Filles	560	671	69	264	264	67	**893**	**1 002**
	Ensemble	1 030	1 277	146	483	546	155	**1 722**	**1 915**
Ecole maternelle	Garçons	262	283	0	78	75	0	**337**	**361**
	Filles	267	345	0	78	69	0	**336**	**423**
	Ensemble	529	628	0	156	144	0	**673**	**784**
CPE	Garçons	55	71	166	133	114	109	**335**	**313**
	Filles	68	74	163	108	120	129	**351**	**311**
	Ensemble	123	145	329	241	234	238	**686**	**624**
Total	Garçons	787	960	243	430	471	197	**1501**	**1 587**
	Filles	895	1 090	232	450	453	196	**1 580**	**1 736**
	Ensemble	1 682	2 050	475	880	924	393	**3 081**	**3 323**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Dans l'IEF de Kédougou, la proportion de filles dans les établissements de préscolaire s'est stabilisée à 53,2% entre 2018 et 2019 avec un effectif de 1 090 filles en 2019. En revanche, dans le département de Saraya, on note une légère hausse de la proportion des filles passant de 49,0% en 2018 à 51,0% en 2019 avec des nombres qui passe de 435 à 450. Au niveau de Salémata, la proportion des filles a sensiblement varié entre ces deux années en passant de 48,8% à 50,0% avec 196 filles en 2019.

Graphique III.4: Répartition de l'effectif des EAPE selon le sexe et le département en 2019

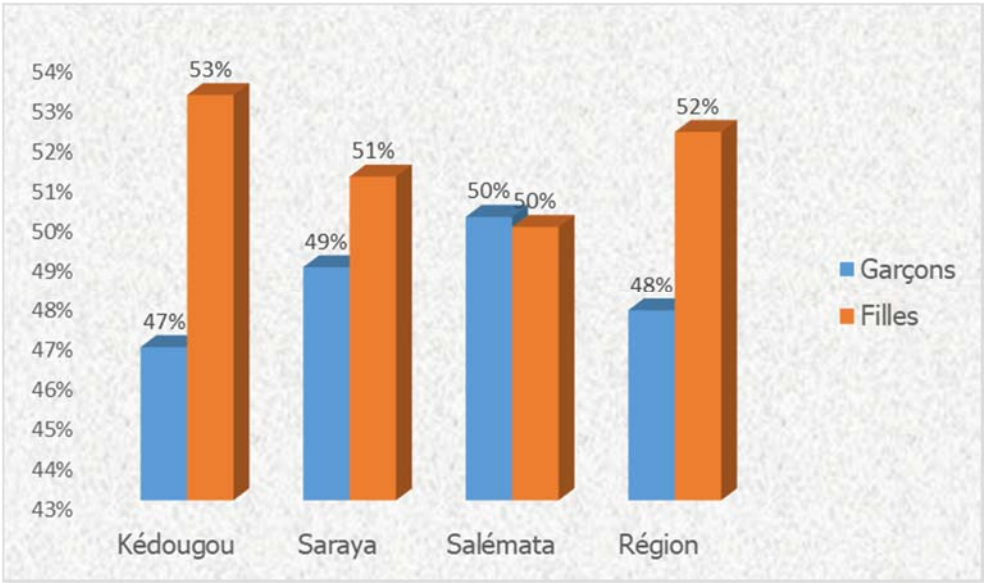

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.1.5. LE TAUX BRUT DE PRESCOLARISATION (TBPS)

Le TBPS global de la région de Kédougou s'est légèrement amélioré en passant de 17,5% à 17,8% entre 2018 et 2019. Entre ces deux années, il enregistre une variation de -0,3 point. Cette variation est marquée par celle des garçons dont le TBPS est passé de 19,8% en 2018 à 16,7% en 2019 ; soit une baisse de 0,1 point et des filles qui a connu une hausse de 0,6 point passant de 18,2% en 2018 à 18,8% en 2019.

Suivant les départements, il apparait que Kédougou a le plus fort TBPS global en 2017 avec 25,5% suivi de Salémata (16,4%) et Saraya (14,6%). Selon le sexe, la même tendance est remarquée.

Tableau III.5 : Evolution du TBPS selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité
Kédougou	2018	ND	ND	ND	ND
	2019	23,7%	27,3%	25,5%	0,9
Salémata	2018	ND	ND	ND	ND
	2019	16,0%	16,7%	16,4%	1
Saraya	2018	ND	ND	ND	ND
	2019	14,0%	15,2%	14,6%	1
Région	2018	**16,8%**	**18,2%**	**17,5%**	**1,04**
	2019	**16,7%**	**18,8%**	**17,8%**	**0,9**
	Variation	**-0,1**	**0,6**	**0,3**	**-0,14**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.2. L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Dans l'enseignement élémentaire, la tranche d'âge 6-11 ans constitue la demande potentielle d'éducation ou population scolarisable. Il est articulé autour de six niveaux : le cours d'initiation (CI), le cours préparatoire (CP), les cours élémentaires (1ère et 2e année) et les cours moyens (1ère et 2e année). Il est sanctionné par le Certificat de Fin d'Etudes élémentaires (CFEE).

III.2.1. LES ETABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Les établissements d'enseignement constituent le premier maillon de l'apprentissage. Ils abritent les apprenants ainsi que les enseignants. Dans la région de Kédougou, le nombre d'écoles élémentaires s'est stabilisé à 285 écoles de 2016 à 2018. Cependant, on note la création de six nouvelles écoles en 2019 portant le nombre de structures à 291 établissements d'enseignement élémentaire.

Au niveau départemental, il apparait que celui de Kédougou compte la majorité des écoles. Ainsi, 135 écoles sont localisées dans ce département ; soit 46,4% du total des écoles de la région. Les départements de Saraya et Salémata disposent respectivement 96 et 60 établissements d'enseignement élémentaire correspondant à des proportions respectives de 30,0% et 20,6%.

Tableau III.6 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2017			2018			2019		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	131	2	133	131	2	133	132	3	135
Salémata	59	1	60	59	1	60	59	1	60
Saraya	92	0	92	92	0	92	96	0	96
Région	**282**	**3**	**285**	**282**	**3**	**285**	**287**	**4**	**291**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport au statut, il faut noter que la région ne dispose pas beaucoup d'écoles privées. La quasi-totalité des structures d'enseignement élémentaire sont publiques. En 2019, on dénombre 287 écoles publiques contre 4 écoles privées. Ainsi, la proportion d'école publique est de 99%. Au niveau départemental, la proportion d'écoles publiques se situe à 97,8% et 98,3% respectivement dans le département de Kédougou et Salémata. Le département de Saraya ne dispose d'aucune école primaire privée.

Graphique III.5: Répartition des établissements d'enseignement élémentaire en 2019 selon le statut

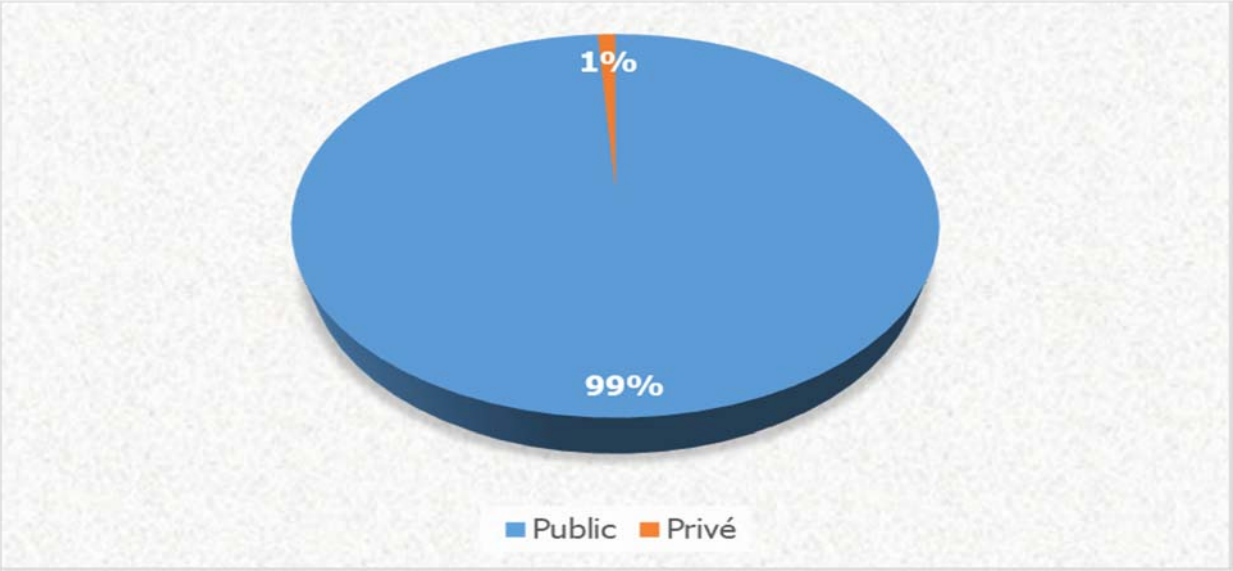

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.2.2. LA CAPACITE D'ACCUEIL DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'analyse du tableau ci-dessous montre une répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique essentiellement dominée par les classes de types multigrades et simples. En 2019, il a été dénombré 710 classes multigrades et 561 classes simples dans la région de Kédougou. Pour les classes simples, 57,0% sont présentes dans le département de Kédougou et 35,1% dans celui de Saraya. Pour les classes multigrades, le département de Kédougou abrite 43,7% de ces classes et 27,6% de ces classes sont localisées dans le département de Saraya. Par rapport aux classes à double flux, elles étaient toutes localisées dans le département de Saraya en 2018. En 2019, on enregistre aucune classe multigrade dans la région.

Par rapport au statut, les classes à double flux et de type multigrades sont présentes uniquement dans les établissements publics. Les structures privées ne disposent pas de ces types de classes. Pour les classes de type simples, on note une prédominance dans le public avec une proportion de 96,1%. Les classes simples dans les privés ne représentent que 3,9% du total.

En 2018, le nombre de classe simple, double flux et multigrade était respectivement de 568, 7 et 673 correspondant à des variations respectives de -1,2% et 5,5% par rapport à 2019. En conséquence, on note une amélioration quant à la gestion des classes avec la disparition des classes double flux et la stabilité des classes simples.

Tableau III.7 : Répartition du nombre de classes, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Années	Type de classes		
		Simple	double flux	multigrade
Kédougou	2017	343	0	290
	2018	343	0	299
	2019	320	0	310
Salémata	2017	66	0	170
	2018	50	0	192
	2019	44	0	204
Saraya	2017	182	6	150
	2018	175	7	182
	2019	197	0	196
Région	2017	**591**	**6**	**610**
	2018	**568**	**7**	**673**
	2019	**561**	**0**	**710**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.2.3. LES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Le personnel des établissements a en charge l'organisation, la gestion de l'établissement ainsi que l'application des directives destinées aux établissements scolaires. Ce personnel joue un rôle important quant à l'atteinte des objectifs.

Tout comme les établissements d'enseignement élémentaire, l'effectif du personnel est resté sur une tendance haussière depuis quelques années. En 2019, on dénombre 1 104 personnes exerçant dans les établissements élémentaires contre 1 058 en 2018 ; soit une augmentation de 4,3%. Suivant les départements, l'effectif du personnel enseignant à l'élémentaire a connu une variation positive de 4,2% et 6,9% respectivement dans les départements de Kédougou et de Saraya. Dans le département de Salémata, le nombre d'enseignants s'est stabilisé à 162 enseignants.

Tableau III.8 : Effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2018			2019			Variation (en %)		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	Hommes	440	14	138	442	25	467	0,5	78,6	238,4
	Femmes	137	1	454	147	3	150	7,3	200,0	-67,0
	Ensemble	577	15	592	589	28	617	2,1	86,7	4,2
Salémata	Hommes	113	7	42	112	6	118	-0,9	-14,3	181,0
	Femmes	40	2	120	43	1	44	7,5	-50,0	-63,3
	Ensemble	153	9	162	155	7	162	1,3	-22,2	0,0
Saraya	Hommes	251	0	53	265	0	265	5,6		400,0
	Femmes	53	0	251	60	0	60	13,2		-76,1
	Ensemble	304	0	304	325	0	325	6,9		6,9
Région	Hommes	804	21	233	819	31	850	1,9	47,6	264,8
	Femmes	230	3	825	250	4	254	8,7	33,3	-69,2
	Ensemble	1 034	24	1 058	1 069	35	1 104	3,4	45,8	4,3

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport au sexe, les hommes représentent 77,0% du personnel en 2019 contre 78,0% en 2018. Cette proportion est plus importante dans les structures privées. Dans le privé, le personnel des établissements d'enseignement élémentaire est composé de 88,6% d'hommes en 2019. Dans les structures publiques, 23,4% du personnel enseignant est composé de femmes.

Graphique III.6: Répartition du personnel des établissements selon le sexe et le statut

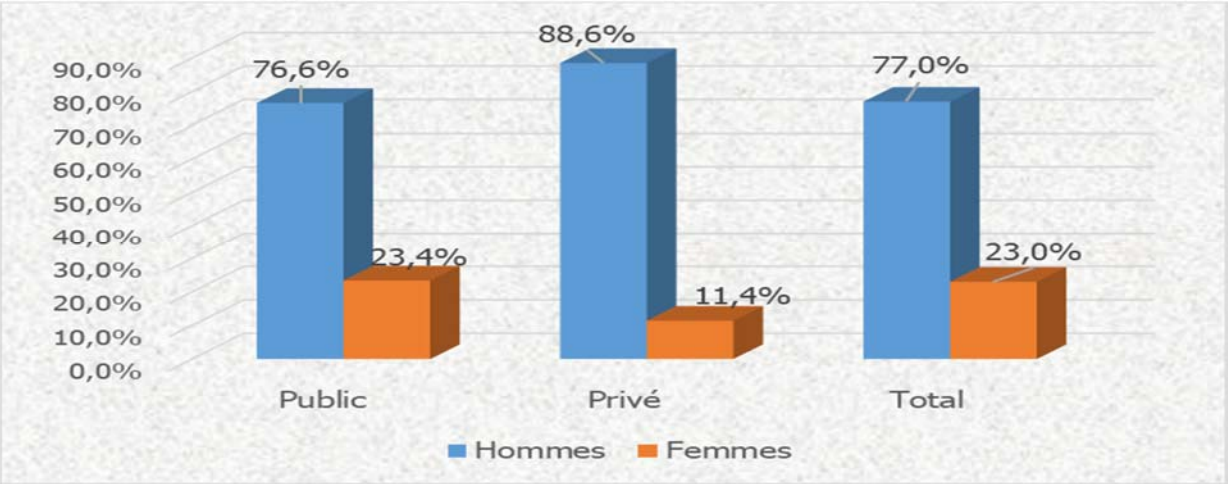

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Selon le diplôme, il apparait que la plupart des enseignants dispose de BFEM ou de BAC. Le nombre d'enseignants ayant obtenu le bac a augmenté entre 2018 et 2019. Ainsi, il a été dénombré 610 enseignants ayant le bac en 2019 contre 547 en 2018. En 2017, 400 enseignants disposaient le BFEM. Ce nombre passe à 364 en 2018 et 337 en 2019 ; soit une baisse de 7,4% entre ces deux années. Il faut remarquer que la région ne dispose pas beaucoup d'enseignants ayant obtenu un diplôme de second cycle universitaire. Le nombre d'enseignants ayant la maîtrise est seulement de 27 enseignants en 2017, 34 en 2018 et 38 en 2019.

Tableau III.9 : Répartition du nombre d'enseignants de l'élémentaire selon le diplôme

Diplôme académique	2017	2018	2019	Variation (en %)
Maîtrise et +	27	34	38	11,8
Licence	59	67	85	26,9
DEUG	28	40	34	-15,0
BAC	494	547	610	11,5
BFEM	400	364	337	-7,4
Autre	2	6	0	-100,0
Total	**1 010**	**1 058**	**1 104**	4,3

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par ailleurs, la répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme académique révèle que la majorité des enseignants ont le baccalauréat. En 2018, la proportion d'enseignants ayant le bac se situe à 51,7%. Cette proportion devient plus élevée en 2019 puisque durant cette année 55% des enseignants ont le bac. Aussi, une bonne partie des enseignants dispose du BFEM. La proportion d'enseignants ayant ce diplôme est passé de 34,4% en 2018 à 31% en 2019. Les enseignants ayant le DEUG ou la maitrise représentent 3% du total des enseignants. Ceux ayant la licence représentent 8%.

Graphique III.7: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme

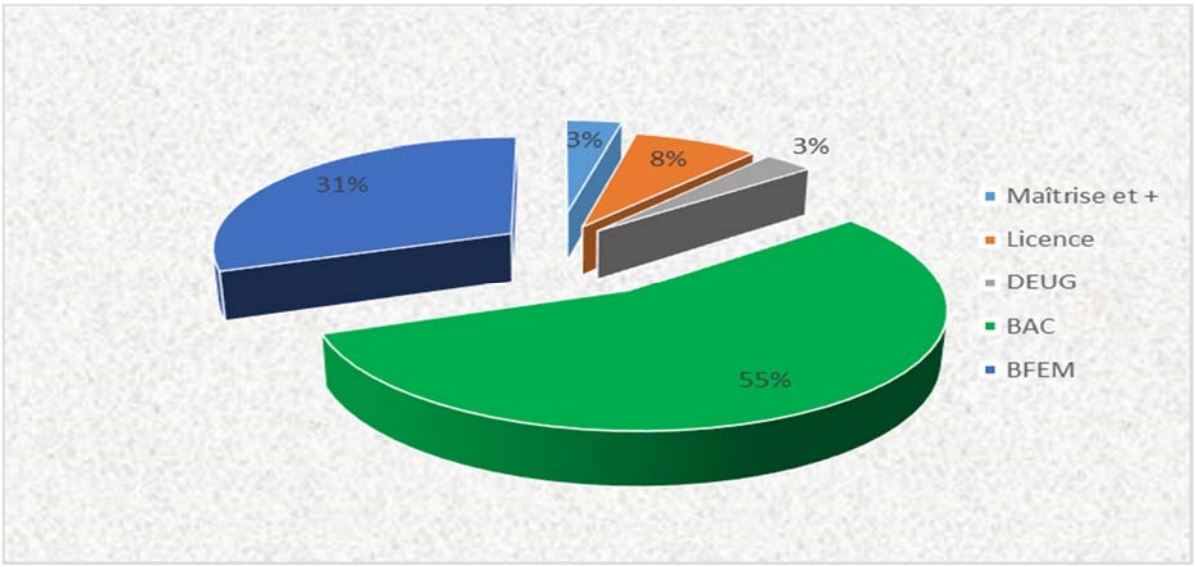

Source : IA de Kédougou, juin 2020

La région de Kédougou compte au total 1 104 enseignants dans les établissements élémentaires. Entre 2018 et 2019, le nombre de fonctionnaires a connu une hausse de 6,5% en passant de 462 enseignants en 2018 à 492 enseignants en 2019. De même, le nombre de non fonctionnaires a connu une hausse de 7,0% passant de 572 à 612 enseignants.

Tableau III.10: Evolution des effectifs du personnel enseignant des établissements d'enseignement élémentaires selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut du personnel	2018	2019	Variation
Kédougou	Fonctionnaire	339	352	3,8%
	Non fonctionnaire	238	265	11,3%
	Ensemble	**577**	617	6,9%
Salémata	Fonctionnaire	32	102	218,8%
	Non fonctionnaire	121	223	84,3%
	Ensemble	**153**	325	112,4%
Saraya	Fonctionnaire	91	38	-58,2%
	Non fonctionnaire	213	124	-41,8%
	Ensemble	**304**	162	-46,7%
Région	Fonctionnaire	462	492	6,5%
	Non fonctionnaire	572	612	7,0%
	Ensemble	**1 034**	1 104	6,8%

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Suivant les départements, le nombre de fonctionnaires a augmenté de 3,8% à Kédougou. Dans le Salémata, le nombre de fonctionnaires a plus que doublé passant de 32 enseignants fonctionnaires en 2018 à 102 en 2019. Par contre les non fonctionnaires ont diminué de 58,2% dans le département de Saraya passant de 91 à 38 fonctionnaires entre 2018 et 2019.

Par ailleurs, une augmentation de 11,3% et 84,3% des non fonctionnaires est respectivement enregistrée dans les départements de Kédougou et Salémata. En revanche, ce nombre baisse de 41,8% dans le département de Saraya.

III.2.4. LES EFFECTIFS DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

L'effectif des élèves de l'enseignement élémentaire de l'année académique 2018/2019 est évalué à 34 880 élèves contre 47 618 élèves en 2017/2018. Entre ces deux années, une baisse de 26,8% a été enregistrée.

Au niveau départemental, les effectifs des élèves ont aussi baissé. A Kédougou, le nombre d'élèves est passé de 27 732 en 2018 à 19 786 en 2019 ; soit une baisse de 28,7%. De même, dans le Salémata, l'effectif des élèves a diminué de 31,5% passant de 6 964 élèves en 2018 à 4 773 en 2019. Aussi, à Saraya, une baisse de 20,1% de l'effectif des élèves a été notée correspondant à 12 922 élèves en 2018 et 10 321 élèves en 2019.

Selon le sexe, la tendance chez les garçons est identique à celle des filles. Au niveau régional, l'effectif des garçons est passé de 25 446 garçons en 2018 à 17 964 en 2019 ; soit une baisse de 29,4%. L'effectif des filles a connu une baisse de 23,7% passant de 22 172 filles en 2018 à 16 916 en 2019. Globalement, les garçons représentent plus de la moitié de l'effectif des élèves du primaire avec 51,5% en 2019 contre 53,4% en 2018.

Par rapport au département, la proportion de garçons est de 50,2% en 2019 contre 52,1% en 2018 dans le département de Kédougou. A Salémata, les garçons représentent 51,3% et 52,8% de l'effectif des élèves du département respectivement en 2019 et 2018. A Saraya, l'effectif des garçons représente 54,0% de l'effectif total des élèves du département.

Selon le statut, les effectifs des élèves du public ont baissé de 26,1% passant de 45 570 élèves en 2018 à 33 671 en 2019. Ces effectifs ont baissé de 28,3% dans le département de Kédougou, 29,2% dans le Salémata et 20,1% dans le département de Saraya. De même, les effectifs des élèves du privé baissé passant de 2 048 élèves en 2018 à 1 209 en 2019. Cette hausse est aussi notée dans le département de Kédougou (-34,8%) et dans le Salémata (-59,2%). Il faut rappeler que le département de Saraya ne dispose pas de structure privée.

Tableau III.11: Evolution des effectifs des élèves de l'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Statut	2018			2019			Variation (en %)		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Kédougou	Public	13 612	12 589	26 201	9 427	9 361	18 788	-30,7	-25,6	-28,3
	Privé	831	700	1 531	512	486	998	-38,4	-30,6	-34,8
	Total	14 443	13 289	27 732	9 939	9 847	19 786	-31,2	-25,9	-28,7
Salémata	Public	3 417	3 030	6 447	2 334	2 228	4 562	-31,7	-26,5	-29,2
	Privé	275	242	517	113	98	211	-58,9	-59,5	-59,2
	Total	3 692	3 272	6 964	2 447	2 326	4 773	-33,7	-28,9	-31,5
Saraya	Public	7 311	5 611	12 922	5 578	4 743	10 321	-23,7	-15,5	-20,1
	Privé	0	0	0	0	0	0			
	Total	7 311	5 611	12922	5 578	4 743	10 321	-23,7	-15,5	-20,1
Région	Public	24 340	21 230	45 570	17 339	16 332	33 671	-28,8	-23,1	-26,1
	Privé	1 106	942	2 048	625	584	1 209	-43,5	-38,0	-41,0
	Total	25 446	22 172	47 618	17 964	16 916	34 880	-29,4	-23,7	-26,8

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.2.5. LE TAUX BRUT D'ACCES (TBA) A L'ELEMENTAIRE

Le Taux Brut d'Accès (TBA) définit le nombre total des nouveaux élèves en première année de l'enseignement primaire, sans considération d'âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire. Son objectif est d'indiquer le niveau général d'accès à l'enseignement primaire. Il indique également la capacité du système éducatif à assurer l'accès en première année à la population ayant l'âge officiel d'entrée à l'école.

Au niveau régional, le TBA a connu une baisse entre 2018 et 2019. En 2018, le TBA s'est établi à 157,0%. Ce taux se situe à 130,1% en 2019. Cela traduit que tous les enfants en âge légal d'aller à l'école y sont allés durant cette année. En plus de ces enfants, ceux ayant l'âge d'aller à l'école se sont aussi inscrits. Cela pourrait être lié au phénomène des inscriptions tardives des enfants. Ce taux se situait à 147,0% en 2017. Il est plus important dans les départements de Kédougou qui se situe à près de 169,5% et à 134,0% dans celui de Saraya. De même, aussi bien chez les garçons que les filles, ce taux dépasse la couverture totale 100% dans tous les départements.

Par ailleurs, l'indice de parité entre les sexes est défini comme le rapport entre le TBA des filles et le TBA des garçons. Un indice inférieur à 1 signifie une disparité en faveur des garçons au détriment des filles. En 2019, cet indice se situe à 0,96 traduisant la faveur des garçons quant au TBA. En 2018, il se situait à 0,95 correspondant au renforcement des efforts de l'amélioration de l'accès à l'école des filles.

Tableau III.12 : Evolution (en %) du Taux Brut d'Accès (TBA) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBA Garçons	TBA Filles	TBA Global	Indice de parité
Kédougou	2017	157,1	162,0	159,5	1,03
	2018	ND	ND	ND	
	2019	173,4	165,6	169,5	0,95
Salémata	2017	127,8	117,9	122,9	0,92
	2018	ND	ND	ND	
	2019	107,7	108,4	108,1	1,01
Saraya	2017	142,1	136,5	139,4	0,96
	2018	ND	ND	ND	
	2019	138,0	129,8	134,0	0,94
Région	2017	147,4	146,5	147,0	0,99
	2018	161,1	152,7	157,0	0,95
	2019	132,4	127,6	130,1	0,96

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.2.6. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

L'intensité de la scolarisation est mesurée par le Taux Brut de Scolarisation (TBS). Il est défini comme le total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée. Il permet de montrer le niveau général de participation à un niveau donné d'éducation. De même, il indique la capacité du système éducatif à inscrire les étudiants d'un groupe d'âge particulier. Il peut être aussi utilisé conjointement avec le taux net de scolarisation pour mesurer l'importance de la scolarisation des enfants ayant dépassé ou n'ayant pas encore atteint l'âge officiel d'entrée à l'école.

Le TBS de la région de Kédougou est de 113,2% en 2019. Il est passé à116,9% en 2018 soit une baisse de moins de 3,7 points. Le niveau atteint en 2019 est surtout imputable aux performances dans les départements de Kédougou et Saraya. En effet, le TBS est évalué à 137,2% et à 114,2% respectivement dans les départements de Kédougou et Saraya.

Par rapport au sexe, on note que le TBS des garçons est plus élevé que celui des filles au niveau régional. En 2019, la région enregistre un TBS de 114,3% pour les garçons contre 112,0% pour les filles. Cette tendance est identique dans les départements de Salémata et Saraya. En revanche, dans le département de Kédougou, le TBS des filles (140,5%) est plus élevé que celui des garçons (134,2%). Il faut remarquer que le département de Salémata n'a pas atteint 100% en 2019 pour le TBS des filles.

L'indice de parité pour le TBS est resté stable à 0,96 entre 2017 et 2018. Il a, toutefois, connu une légère amélioration puisqu'en 2019 cet indice s'est établi à 0,98. Ainsi, les filles sont plus défavorisées par rapport aux garçons pour leur maintien dans le système éducatif.

Tableau III.13 : Evolution du Taux Brut de Scolarisation (TBS) selon le sexe, par circonscription administrative

Départements	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Kédougou	2017	124,4	129,2	126,8	1,04
	2018	ND	ND	ND	
	2019	134,2	140,5	137,2	1,05
Salémata	2017	115,2	103,0	109,1	0,89
	2018	ND	ND	ND	
	2019	103,0	98,0	100,5	0,95
Saraya	2017	109,2	94,3	101,8	0,86
	2018	ND	ND	ND	
	2019	121,7	106,4	114,2	0,87
Région	2017	118,0	113,5	115,8	0,96
	2018	119,1	114,5	116,9	0,96
	2019	114,3%	112,0%	113,2%	0,98

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.2.7. LES FLUX DANS L'ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

La répartition des flux selon le niveau d'études permet de mesurer l'efficacité interne du système éducatif. Elle renseigne sur ce que sont devenus les élèves qui étaient inscrits dans le système éducatif de l'année précédente. Trois possibilités sont considérées : la promotion en classe supérieure, le redoublement de la classe et l'abandon. Trois indicateurs de flux permettent d'analyser ces situations. Il s'agit des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Le taux de promotion de la région de Kédougou se situe à 86,9% pour les garçons et 89,4% pour les filles en 2018 tandis qu'en 2019 ce taux se situe à 101,3% et 102,6% respectivement pour les garçons et filles. Par rapport au redoublement, les proportions d'élèves garçons et filles ayant repris la classe sont respectivement 1,3% et 1,4% en 2019 contre 3,0% et 3,4% en 2018. Par ailleurs, une partie non négligeable des élèves a abandonné l'école. En 2018, les taux d'abandon se situent à 9,6% et 7,4% respectivement pour les garçons et filles.

Tableau III.14 : Indicateurs des flux de l'enseignement élémentaire en 2018 et 2019

Indicateur de flux	2018		2019	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Taux de promotion	83,8%	82,8%	101,3%	102,6%
Taux de redoublement	3,0%	3,4%	1,3%	1,4%
Taux d'abandon	13,2%	13,8%	-2,6%	-3,9%
Total	100%	100%	100%	100%

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Au regard de ces taux qui dépassent les 100%, l'on pourrait se dire que l'Académie n'a ni de problème d'accès, ni de problème de scolarisation à l'Elémentaire. Au contraire, c'est encore le mode de calcul de ces indicateurs qui masque la réalité, puisque l'Académie bénéficie du programme d'insertion/réinsertion d'enfants hors école depuis 2016.

III.2.8. L'ACHEVEMENT DU PRIMAIRE

L'achèvement du cycle primaire est mesuré par le Taux d'achèvement du Primaire (TAP). Il est défini comme étant le nombre total des nouveaux inscrits en dernière année de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage du nombre total des enfants en âge théorique d'accès à la dernière année du primaire. Il est obtenu en rapportant le nombre de nouveaux inscrits en dernière année du primaire, quel que soit leur âge, par l'effectif de la population ayant l'âge théorique d'entrer en dernière année du primaire.

Ce taux montre l'impact des politiques qui affectent les premières années de l'enseignement primaire sur la dernière année de ce niveau. Il est également révélateur de la capacité de l'offre du système d'éducation à accueillir la population ayant l'âge d'achever l'enseignement primaire.

Le TAP de la région de Kédougou se situe à un niveau acceptable en 2019. Durant cette année, tous les élèves attendus au CM2 se sont réellement inscrits dans cette classe puisque le TAP est évalué à 100% en 2019. Cependant, ce taux cache des disparités entre garçons et filles. Ainsi, le TAP des garçons est de 105% contre 95% chez les filles.

Comparativement à 2018, le TAP s'est beaucoup amélioré. En effet, le TAP des garçons est de 88,8% alors que celui des filles est à 84,2% en 2018. Par contre en 2017, 103,8% des garçons attendus au CM2 l'ont atteint alors que 93,9% des filles attendues au CM2 l'ont effectivement atteint.

Tableau III.15 : Evolution du TAP selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	Kédougou	Salémata	Saraya	Région
TAP Garçons	2017	105,1	112,7	97,1	103,8
	2018	ND	ND	ND	88,8
	2019				105
TAP Filles	2017	102,8	103,3	73,1	93,9
	2018	ND	ND	ND	84,2
	2019				95
TAP Global	2017	104,0	108,0	85,7	99,0
	2018	ND	ND	ND	86,5
	2019				100

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.3. L'ENSEIGNEMENT MOYEN SECONDAIRE

L'enseignement moyen et secondaire fait suite à celui du primaire. Il a pour but de développer les capacités d'observation, d'expérimentation, d'analyse, de synthèse, de jugement et de création des élèves, mais aussi de compléter leur éducation sociale, morale et civique[5]. La fin de l'enseignement moyen est sanctionnée par le Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) et l'enseignement secondaire par le baccalauréat.

[5] http://www.education.gouv.sn

III.3.1. LES ETABLISSEMENTS DU MOYEN SECONDAIRE

Le réseau d'offre de l'enseignement moyen est passé de 221 établissements en 2018 à 166 en 2019 ; soit la fermeture de 55 établissements. Ces fermetures concernent essentiellement les groupes pédagogiques dans les départements de Kédougou et Saraya. En effet, une disparition respective de 43 et 12 groupes pédagogiques a été notée dans ces départements. Le nombre de groupes pédagogique est passé de 116 structures en 2018 à 73 en 2019 dans le département de Kédougou. A Saraya, ce nombre passe de 48 structures à 36. Le réseau est majoritairement constitué de groupes pédagogiques qui représentent près de 84,3% de l'offre globale. Les établissements publics sont au nombre de 26 en 2019 constitués. Il faut signaler qu'il n'existe pas d'établissement privé dans le cycle moyen.

Par rapport aux IEF, il apparait que celle de Kédougou polarise le plus grand nombre d'établissements moyen avec 85 établissements ; soit 51,2% de l'offre totale. Avec 26,5% de l'offre totale, l'IEF de Saraya polarise 44 établissements en 2019. Département le moins peuplé de la région, Salémata ne compte que 37 établissements d'enseignement moyen en 2019.

Par rapport à l'offre du cycle secondaire, le réseau est passé de 123 établissements d'enseignement secondaire en 2018 à 191 en 2019 ; soit 68 nouveaux établissements. Ces établissements sont inégalement répartis à travers les départements. Kédougou polarise 115 établissements en 2019 correspondant à 60,2% du nombre total d'établissements. Les départements de Salémata et Saraya comptent respectivement 11 et 65 établissements.

Par rapport au statut des établissements, il apparait que la majorité est constituée de Groupe Pédagogique (GP). En 2019, il a été dénombré 176 GP ; soit 92,1% du réseau. Le réseau des établissements privés n'est constitué que de cinq établissements correspondant à 5,1% des établissements, tous localisés dans le département de Kédougou. En 2018, le réseau de l'offre de l'enseignement secondaire est constitué de 123 établissements dont 108 GP, 10 établissements publics et 5 établissements privés. Les GP représentent 87,8% et les établissements privés représentent 4,0% du total des établissements d'enseignement secondaire.

Tableau III.16. Nombre d'établissements de l'enseignement moyen et secondaire

Cycle	Années	Statut	IEF Kédougou	IEF Salémata	IEF Saraya	Région
Moyen	2018	Public	11	6	8	25
		Nb. GP	116	32	48	196
		Total	127	38	56	221
	2019	Public	12	6	8	26
		Nb. GP	73	31	36	140
		Total	85	37	44	166
Secondaire	2018	Public	7	1	2	10
		Privé	5	0	0	5
		Nb. GP	82	10	16	108
		Total	94	11	18	123
	2019	Public	7	1	2	10
		Privé	103	10	63	176
		Nb. GP	5	0	0	5
		Total	115	11	65	191

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Globalement, on remarque une opposition quant à l'évolution des structures du moyen et secondaire. Une des raisons pourrait être liée à l'élargissement de certaines structures du moyen aux enseignements secondaires. A cet effet, ces structures sont comptabilisées dans les établissements d'enseignement moyen au détriment des établissements d'enseignement secondaire.

III.3.2. LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le système d'enseignement moyen secondaire de la région de Kédougou est composé de 514 enseignants en 2019 contre 605 en 2018 ; soit une baisse de 15,0%. Cette baisse est tributaire de celle du nombre d'enseignants dans le département de Kédougou. Le nombre d'enseignants dans ce département est passé de 440 enseignants à 338 entre 2018 et 2019 ; soit une baisse de 23,2%. Celle-ci est, toutefois, amoindrie par les hausses du nombre d'enseignants dans les départements de Salémata (10,9%) et de Saraya (4,0%). Dans le département de Saraya le nombre d'enseignants est passé de 101 à 105 enseignants, il est passé de 64 enseignants à 71 dans celui de Salémata.

Tableau III.17 . Evolution du nombre d'enseignants selon le statut

Circonscription administrative	Années	Contractuel	Fonctionnaire	Vacataire	Total
IEF Kédougou	2018	195	234	11	440
	2019	134	198	6	338
IEF Salémata	2018	30	34	0	64
	2019	39	32	0	71
IEF Saraya	2018	58	43	0	101
	2019	63	42	0	105
Région	2018	283	311	11	605
	2019	236	272	6	514

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par ailleurs, il faut noter que 65,8% des enseignants exercent dans le département de Kédougou et seulement 13,8% d'entre eux exercent dans le département de Saraya. La proportion d'enseignant dans le Salémata est évaluée à 20,4%.

Par rapport au statut, plus de la moitié des enseignants sont des fonctionnaires (53%) en 2018. Cependant, on note une faible présence d'enseignants vacataires qui sont au nombre de 6 enseignants vacataires ; soit 1% du total des enseignants.

Graphique III.8: Répartition des enseignants selon l'IEF et le statut en 2019

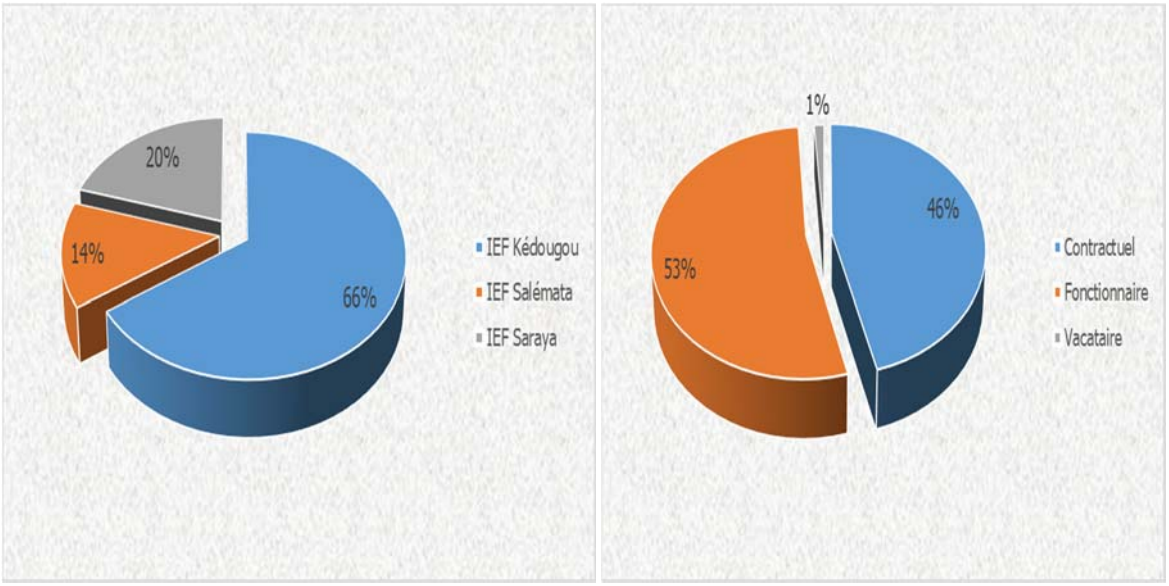

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport au diplôme professionnel, il apparait qu'une bonne partie des enseignants sont diplômés de CAECEM. Ils représentent 39,9% en 2019 et 37,4% en 2018. Les enseignants disposant du diplôme de CAEM et de CAES/CAESTP/CAPES/CAPEPS représentent respectivement 23,9% et 23,5% correspondant respectivement à 123 et 121 enseignants. En revanche, le nombre d'enseignants disposant de CAPEPS est très faible. En 2019, la région compte seulement neuf enseignants ayant le CAPEPS ; soit une proportion de 1,8% du total des enseignants.

Tableau III.18 : Répartition des enseignants selon le diplôme professionnel

Diplômes	Effectif	Proportion
CAECEM	205	39,9%
CAEM	123	23,9%
CAES/CAESTP/CAPES	121	23,5%
CAPEPS	9	1,8%
Autre	56	10,9%
Total	**514**	**100%**

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.3.3. LES EFFECTIFS DES ELEVES

Durant l'année scolaire 2018/2019, l'enseignement moyen était fourni à 8 361 élèves dont 4 740 garçons (56,7% du total des élèves). Aussi, l'enseignement moyen privé est peu développé dans la région. Il n'a enregistré que 244 élèves en 2019 dont 132 garçons. Ainsi, le nombre d'élèves du privé représente 2,9% de l'effectif total des élèves de la région. Ce statut d'établissement n'est disponible que dans le département de Kédougou.

Tableau III.19 : Répartition de l'effectif des élèves du moyen secondaire selon le sexe et le statut de l'établissement

Années	Statut	Cycle moyen			Cycle secondaire		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
IEF Kédougou							
2018	Public	2 218	2 554	4 772	425	931	1 356
	Privé	134	157	291	226	300	526
	Total	2 352	2 711	5 063	651	1 231	1 882
2019	Public	2 384	2 606	4 990	486	916	1 402
	Privé	112	132	244	207	245	452
	Total	2 496	2 738	5 234	693	1 161	1 854
IEF Salémata							
2018	Public	588	717	1 305	148	332	480
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	588	717	1305	148	332	480
2019	Public	**531**	**706**	1 237	139	257	396
	Privé	**0**	0	0	0	0	0
	Total	531	706	1 237	139	257	396
IEF Saraya							
2018	Public	562	1 259	1 821	22	196	218
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	562	1 259	1 821	22	196	218
2019	Public	594	1296	1 890	41	194	235
	Privé	0	0	0	0	0	0
	Total	594	1296	1 890	41	194	235
Région de Kédougou							
2018	Public	3 368	4 530	7 898	595	1 459	2 054
	Privé	134	157	291	226	300	526
	Total	3 502	4 687	8 189	821	1 759	2 580
2019	Public	3 509	4 608	8 117	666	1 367	2 033
	Privé	112	132	244	207	245	452
	Total	3 621	4 740	8 361	873	1 612	2 485

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport aux IEF, celle de Kédougou polarise le plus grand nombre d'élèves avec une proportion de 62,6% du total des élèves du moyen correspondant à 5 234 élèves dont 2 738 garçons. L'IEF de Salémata, moins dotée de structures scolaires, ne compte que 1 237 élèves dont 706 garçons. La proportion des élèves dans ce département représente 14,8% du total des élèves du moyen de la région. Comparativement à

l'année scolaire 2017/2018, le nombre d'élèves du cycle moyen a faiblement augmenté de 2,1%. Durant cette dernière année, le nombre d'élèves du moyen était de 8 189 élèves. Ces élèves sont majoritairement composés de garçons avec 4 687 garçons correspondant à une proportion de 57,2%. L'effectif des élèves du public se situe à 7 898 élèves ; soit 96,4% du total des élèves. Etant peu développé, le réseau des écoles privées n'a enregistré que 3,6% des élèves du moyen avec un effectif de 291 élèves dont 157 filles.

Dans le cycle secondaire, l'effectif des élèves a connu une baisse de 3,7% passant de 2 580 élèves en 2018 à 2 485 en 2019. En 2019, près de 2/3 de l'effectif des élèves du secondaire est composé de garçons (64,9%) ; soit 1 612 garçons. Les filles sont au nombre de 873. Aussi les élèves fréquentent beaucoup plus les structures publiques. En effet, 81,8% des élèves du secondaire étudient dans les écoles publiques. L'effectif des élèves du privé est constitué de 452 élèves dont 245 garçons.

Tableau III.20 : répartition des élèves du secondaire selon la série, le sexe et le niveau

Séries	Niveau	2018			2019		
		Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
IEF Kédougou							
Séries littéraires	Seconde	191	306	497	204	320	524
	Première	179	288	467	158	228	386
	Terminale	209	434	643	244	394	638
Séries scientifiques	Seconde	36	77	113	34	75	109
	Première	18	57	75	24	54	78
	Terminale	18	69	87	29	90	119
IEF Salémata							
Séries littéraires	Seconde	48	103	151	40	59	99
	Première	60	93	153	40	89	129
	Terminale	25	73	98	32	60	92
Séries scientifiques	Seconde	9	24	33	13	15	28
	Première	2	19	21	4	14	18
	Terminale	4	20	24	10	20	30
IEF Saraya							
Séries littéraires	Seconde	7	43	50	19	51	70
	Première	8	57	65	5	38	43
	Terminale	6	62	68	13	67	80
Séries scientifiques	Seconde	0	8	8	3	19	22
	Première	0	11	11	9	7	16
	Terminale	1	15	16	12	13	25
Région de Kédougou							
Séries littéraires	Seconde	246	452	698	263	430	693
	Première	247	438	685	203	355	558
	Terminale	240	569	809	289	521	810
Séries scientifiques	Seconde	45	109	154	50	109	159
	Première	20	87	107	37	75	112
	Terminale	23	104	127	51	123	174

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport aux IEF, celle de Kédougou concentre le plus grand nombre d'élèves avec 1 854 élèves (dont 1 161 garçons) ; soit 74,6% des élèves du secondaire. L'IEF de Saraya, quant à elle, compte le moins d'élèves du secondaire avec seulement 235 élèves ; soit 9,5% de l'effectif des élèves du secondaire. Cette situation pourrait être liée à la déperdition scolaire au profit de l'orpaillage qui a pris de l'ampleur dans cette zone.

Par rapport à la série fréquentée, il apparait que les élèves du secondaire optent plus pour les séries littéraires que scientifiques quel que soit le niveau. En effet, en 2019, l'effectif des élèves des séries littéraires est de 2 061 contre 445 élèves en séries scientifiques. En 2018, le nombre d'élève fréquentant les séries littéraires est estimé à 2 192 et 388 élèves dans les séries scientifiques. Ainsi, l'effectif des élèves des séries littéraires représente 82,2% de l'effectif total des élèves du secondaire. Par rapport au niveau, on note que 693 élèves littéraires sont en classe de seconde, 558 en première et 810 en classe de terminale en 2019. Par rapport aux élèves de série scientifiques, seulement 159 sont en classe de seconde, 112 en première et 174 en classe de terminale.

III.3.4. L'INTENSITE DE LA SCOLARISATION

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle est le rapport entre les effectifs inscrits et la population scolarisable à ce cycle. Il est utilisé pour mesurer l'intensité de la fréquentation scolaire dans ce cycle.

Au niveau régional, le TBS du cycle moyen est passé de 49,9% en 2018 à 50,3% en 2019 ; soit une timide hausse de 0,4 point de pourcentage. En 2019, il apparait que l'intensité de la fréquentation scolaire est plus importante chez les garçons que les filles. Ainsi, le TBS chez les garçons est de 55,5% contre 44,9% pour les filles.

Par rapport aux IEF, le TBS est plus important dans l'IEF de Kédougou avec des niveaux de 66,2% et 62,3% respectivement pour les garçons et filles. Le département de Saraya présente le plus faible taux de fréquentation au moyen avec un TBS de 37,4% entrainé par la faible fréquentation des filles (25,2%).

Tableau III.21 : Les TBS selon le sexe et le cycle, par IEF en 2019

IEF	Cycle	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global
IEF Kédougou	Moyen	66,2%	62,3%	64,3%
	Secondaire	40,8%	27,2%	34,4%
IEF Salémata	Moyen	51,4%	40,9%	46,3%
	Secondaire	32,9%	18,1%	25,5%
IEF Saraya	Moyen	48,1%	25,2%	37,4%
	Secondaire	10,5%	2,4%	6,7%
Région de Kédougou	Moyen	55,5%	44,9%	50,3%
	Secondaire	31,3%	15,6%	23,7%

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par ailleurs, la fréquentation au cycle secondaire reste faible au niveau de la région de Kédougou. Le TBS du secondaire est passé de 23,9% en 2018 à 23,7% en 2019. Ce niveau est surtout induit par la faiblesse de la fréquentation des filles au niveau secondaire. Le TBS des filles est passé de 15,9% en 2018 à 15,6% en 2019. Cette situation est issue des départements de Saraya avec seulement 2,4% des filles scolarisables fréquentant l'école secondaire et de Salémata qui a un TBS pour les filles de 18,1%.

III.3.5. L'EFFICACITE INTERNE DANS LE CYCLE MOYEN SECONDAIRE

L'efficacité interne dans le cycle moyen secondaire est analysée à partir des taux de promotion, de redoublement et d'abandon.

Dans le cycle moyen, le taux de promotion est divers selon le niveau. Les promotions les plus élevées sont constatées dans les classes de 6e et 4e avec des taux respectifs de 60,5% et 65,9%. Cette promotion est plus marquée dans l'IEF de Kédougou qui a enregistré un taux de promotion de 69,2% pour la 6e. Pour la 4e, les taux obtenus dans les IEF de Saraya et Salémata ont permis de tirer le taux de la région à son niveau actuel. Ces taux sont de 67,1% et 70,2% respectivement dans les IEF de Salémata et Saraya. De même, on note que le redoublement est plus accentué dans les classes de 4e avec un taux de redoublement de 22,0%. Ces redoublements sont plus importants dans les départements de Salémata et Saraya avec des niveaux respectifs de 25,9% et 28,5%.

Tableau III.22 : Répartition des taux de flux (en %) dans le moyen secondaire

Années	IEF	Indicateurs de flux	6ème	5ème	4ème	3ème	2nde	1ère	Tle
2018	IEF Kédougou	Taux de promotion	51,2	64,6	69,6	57,1	74,6	92,1	32,1
		Taux de redoublement	22,7	28,1	24,0	17,0	12,1	6,3	40,4
		Taux d'abandon	26,0	7,4	6,3	25,9	13,3	1,7	27,5
	IEF Salémata	Taux de promotion	62,8	70,7	51,9	32,6	65,2	43,7	50,8
		Taux de redoublement	26,2	24,7	32,2	35,9	19,0	20,7	30,3
		Taux d'abandon	11,0	4,6	15,9	31,6	15,8	35,6	18,9
	IEF Saraya	Taux de promotion	51,5	67,0	54,7	31,2	79,3	80,3	34,5
		Taux de redoublement	34,8	19,8	31,6	28,1	8,6	6,6	34,5
		Taux d'abandon	13,7	13,1	13,6	40,8	12,1	13,2	31,0
	Région	Taux de promotion	52,8	66,0	62,8	47,6	72,9	80,3	34,7
		Taux de redoublement	26,1	25,8	27,4	22,6	13,4	9,5	38,6
		Taux d'abandon	21,1	8,1	9,8	29,7	13,7	10,2	26,7
2019	IEF Kédougou	Taux de promotion	69,2	54,9	64,2	67,5	56,0	66,2	53,3
		Taux de redoublement	18,6	20,7	18,1	18,8	13,4	11,1	39,6
		Taux d'abandon	12,2	24,4	17,7	13,7	30,6	22,7	7,1
	IEF Salémata	Taux de promotion	43,4	62,6	67,1	50,9	32,2	59,2	20,7
		Taux de redoublement	19,2	15,9	25,9	30,9	16,3	21,8	29,5
		Taux d'abandon	37,4	21,5	6,9	18,2	51,5	18,9	49,8
	IEF Saraya	Taux de promotion	51,1	53,3	70,2	64,0	30,8	81,0	39,5
		Taux de redoublement	30,7	13,1	28,5	22,3	3,4	3,9	35,7
		Taux d'abandon	18,2	33,6	1,3	13,7	65,7	15,0	24,8
	Région	Taux de promotion	60,5	55,5	65,9	63,6	46,8	65,7	44,8
		Taux de redoublement	21,6	18,3	22,0	21,8	13,4	12,8	37,9
		Taux d'abandon	17,9	26,1	12,0	14,6	39,8	21,5	17,2

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Par rapport à l'abandon, on note qu'il est plus important en classe de 5e. En effet, le taux d'abandon en 5e est de 26,1% imputable aux taux d'abandon dans les IEF de Saraya (33,6%) et Kédougou (24,4%).

Au niveau du secondaire, le taux de promotion est plus important dans les classes de 1ère. En effet, le taux de promotion est évalué à 65,7% en 1ère, 46,8% en 2nde et 44,8% en Tle. Cette performance est surtout marquée par celle de la promotion dans les départements de Saraya et Salémata. Un taux de promotion de 81,0% a été enregistré à Saraya et 66,2% à Kédougou pour la casse de 1ère. Le taux de promotion dans le département de Salémata est évalué à 59,2%.

Par rapport au redoublement, la région enregistre la plus fort en classe de Tle. Dans cette classe, le taux de redoublement est évalué à 37,9%. Cette situation est imputable au fort taux de redoublement en Tle dans les départements de Kédougou (39,6%), à Salémata (29,5%) et à Saraya (35,7%).

Par rapport à l'abandon, on note que celui-ci est plus important en classe de 2nde. Ainsi, le taux d'abandon en 2019 est évalué à 39,8% en 2nde, 21,5% en 1ère et 17,2% en Tle. Le fort taux d'abandon en 2nde est caractéristique de l'abandon dans les IEF de Saraya et Salémata. Dans ces départements, des taux d'abandon en 2nde de 65,7% et 51,5% ont été respectivement enregistrés.

III.3.6. LA REUSSITE AU BREVET DE FIN D'ETUDES MOYENNES (BFEM) ET AU BAC

Le taux de réussite au BFEM s'est un peu amélioré entre 2018 et 2019. Il est passé de 68,9% en 2018 à 78,9% en 2019 ; soit une hausse de 10 points de pourcentage. Des disparités sont notées selon le sexe. En 2019, le taux de réussite au BFEM est de 81,7% chez les garçons et de 74,7% chez les filles ; soit un écart de 7 points de pourcentage. En 2018, le taux de réussite au BFEM est de 69,2% chez les garçons et de 68,5% chez les filles ; soit un écart de moins 1 point de pourcentage.

Par rapport aux IEF, Salémata présente le plus fort taux de réussite au BFEM avec 92,2% en 2019 contre 74,3% en 2018. Dans l'IEF de Salémata, le taux de réussite des filles (94,8%) est plus élevé que celui des garçons (90,6%) alors qu'à Saraya celui des garçons (87,3%) est plus élevé que celui des filles (85,9%). De même, dans l'IEF de Kédougou, le taux de réussite au BFEM des garçons (76,7%) est plus élevé que celui des filles (68,3%). Par ailleurs, il faut remarquer que le taux de réussite au BFEM s'est amélioré dans les IEF de Salémata (92,2% en 2019 contre 54,0% en 2018) et Saraya (87,0% en 2019 contre 65,5% en 2018).

Pour la réussite au Bac, le taux est passé de 26,6% en 2018 à 32,5% en 2019 ; soit une amélioration de 5,9 points de pourcentage. Durant cette dernière année, le taux de réussite des garçons (35,8%) est plus élevé que celui des filles (27,3%). Par rapport à 2018, le taux de réussite des garçons et filles s'est améliorés. En 2018, le taux de réussite des garçons et filles est respectivement de 29,0% et 20,0%.

Tableau III.23 : Taux de réussite au BFEM et au bac selon le sexe

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		2018	2019	2018	2019
IEF Kédougou	Garçons	74,4	76,7	27,1	ND
	Filles	74,2	68,3	19,5	ND
	Ensemble	74,3	72,8	25	ND
IEF Salémata	Garçons	52,7	90,6	37,4	ND
	Filles	55,6	94,8	22,8	ND
	Ensemble	54,0	92,2	33	ND
IEF Saraya	Garçons	67,6	87,3	31,4	ND

Circonscription administrative	Sexe	BFEM		BAC	
		2018	2019	2018	2019
	Filles	58,8	85,9	16,7	ND
	Ensemble	65,5	87,0	29,6	ND
Région de Kédougou	Garçons	69,2	81,7	29,0	35,8
	Filles	68,5	74,7	20,0	27,3
	Ensemble	68,9	78,9	26,6	32,5

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.4. LA FORMATION PROFESSSIONNELLE ET L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Le réseau des établissements dispensant une formation professionnelle et/ou un enseignement technique est constitué de lycées d'enseignement techniques et de centres de formation professionnelle (CFP) couvrant plusieurs filières dans des secteurs divers et variés.

III.4.1. LES ETABLISSEMENTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE

Le nombre de structures de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) est resté stable entre 2018 et 2019. Ainsi, la région ne dispose que de six structures de la FPT durant ces deux années. Elles sont également réparties selon le statut. Les structures publiques, tout comme privées, représentent 50% du total des structures de FTP ; soit trois structures publiques. Par rapport au département, celui de Kédougou concentre le plus grand nombre avec cinq structures dont deux publiques et trois privées. Le département de Salémata compte une seule structure publique de FPT. A l'opposée, le département de Saraya ne dispose d'aucune structure de FPT.

Tableau III.24 : Evolution du nombre d'établissements de l'enseignement technique et professionnel

Circonscription administrative	2018			2019		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Kédougou	2	3	5	2	3	5
Saraya	0	0	0	0	0	0
Salémata	1	0	1	1	0	1
Région de Kédougou	3	3	6	3	3	6

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.4.2. LE PERSONNEL ET LES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'Enseignement Technique et Professionnel (ETP) est conduit par les structures de FPT. Au niveau des structures publiques un effectif de 65 personnes (dont 56 dans le département de Kédougou et 9 à Salémata), inégalement réparties selon les filières. Les filières STEG, Electrotechnique, la fabrication mécanique, la structure métallique disposent plus de personnel. De même, les structures privées font appel aux intervenants du public pour dispenser certains cours. Le nombre total de personnes intervenant exclusivement dans le privé est de 5 personnes et exercent toutes dans le département de Kédougou.

Par rapport au nombre d'élèves, le département de Salémata compte 92 apprenants dans principalement deux domaines que sont la Santé, Hygiène et Sécurité avec 53 élèves, l'agriculture (15 élèves), la restauration (7 élèves), la coiffure (9 élèves) et la couture (8 élèves). Dans le département de Kédougou, l'effectif des élèves des EPT est 804 élèves en 2019. Ces élèves sont généralement dans la filière STEG (237 élèves, soit 29,5%), de la restauration (113 élèves ; soit 14,1%), de l'agriculture (105 élèves, soit 13,1%), de l'électrotechnique (73 élèves, soit 9,1%) et de la fabrication mécanique (64 élèves ; soit 8,0%). La filière génie civile occupe un peu moins de 1% des élèves. Cependant toutes les autres filières ne comptent aucun élève.

Tableau III.25 : Répartition de l'effectif du personnel et des élèves de l'enseignement technique et professionnel selon la filière en 2019

Filières	Personnel public		Personnel privé		Nombre d'élèves	
	Kédougou	Salémata	Kédougou	Salémata	Kédougou	Salémata
Fabrication mécanique	6	0	0	0	64	0
Electrotechnique	8	0	0	0	73	0
Construction mécanique	5	0	0	0	24	0
STEG	13	0	0	0	237	0
Structure métallique	6	0	0	0	52	0
Génie civile	3	0		0	18	0
AGRICULTURE	5	1	2	0	105	15
Informatique	4	0	3	0	59	
Santé hygiène et sécurité	0	2	0	0	0	53
Couture	2	2	0	0	43	8
Coiffure	1	1	0	0	16	9
Restauration	3	3	0	0	113	7
Total	56	9	5	0	804	92

Source : IA de Kédougou, juin 2020

III.4.3. LA REUSSITE AU BAC TECHNIQUE

Le taux de réussite aux examens de l'enseignement technique est passé de 70,8% en 2018 à 71,7% en 2019 ; soit une hausse de 1,1 point de pourcentage. Aussi, une augmentation de 31 candidats a été notée entre ces deux années passant de 65 candidats en 2018 à 106 en 2019.

Le taux de réussite au bac de la série S3 est de 100% en 2018 et 2019, celui de la T1 est passé de 87,5% en 2018 à 78,8% en 2019 et celui de la T2 est passé de 87,5% en 2018 à 86,7% en 2019. En 2018 et 2019, la série G a le taux de réussite le plus faible, il est passé de 64,6% à 55,6%. Cependant, elle compte plus de 73% du nombre total de candidat. La série STEG a présenté 56 candidats en 2019. De ces candidats, seuls 39 ont pu décrocher le bac ; soit un taux de réussite de 69,6%.

Tableau III.26 : Résultats du baccalauréat technique en 2018 et 2019

Séries	Nombre de candidats		Nombre d'admis		Taux de réussite (en %)	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
STEG	NC	56	NC	39	NC	69,6
G	48	18	31	10	64,6	55,6
T1	8	14	7	11	87,5	78,8
T2	8	15	7	13	87,5	86,7
S3	1	3	1	3	100,0	100,0
Total	65	106	37	76	70,8	71,7

Source : IA de Kédougou, juin 2020

Conclusion

Le secteur de l'éducation est marqué en 2019, par une reprise timide des indicateurs de qualité, notamment de réussite avec comme illustration une hausse du taux d'achèvement du primaire. Pour le BFEM, une amélioration est observée avec un taux de réussite qui est passé de 63,0% en 2018 à 78,9% en 2019. Pour le baccalauréat, le taux de réussite s'est détérioré en passant de 37,4% en 2018 à 32,5% en 2019 ; soit une perte de 4,9 points. Les résultats du bac technique se sont aussi améliorés avec un taux de réussite qui passe de 62,7% en 2018 à 71,7% en 2019.

En définitive, l'éducation et la formation dans la région fait face à des contraintes liées notamment à l'étendue de la région, à son enclavement, mais également à son relief accidenté conjugué à un déficit en infrastructures éducatives de base dans presque toute la zone frontalière, ce qui laisse apparaitre des défis à relever parmi lesquels :

- La poursuite de l'élargissement de la carte préscolaire surtout dans les départements de Saraya et Salémata et la résorption des abris provisoires ;
- La satisfaction des prévisions en termes de recrutement d'enseignants ;
- Le développement de mesures incitatives envers les communautés, les partenaires sociaux et techniques pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école ;
- La réduction considérable des déperditions scolaires liées aux abandons, surtout dans le département de Saraya ;
- La promotion des disciplines, séries et filières scientifiques et techniques au moyen secondaire.

SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

Introduction

Dans sa Déclaration de politique nationale de santé en Juin 1989, le Sénégal a bien décliné les fondements et principes, la finalité, les objectifs généraux et les objectifs stratégiques de sa politique de santé.

L'intervention de l'État dans le domaine de la Santé se justifie et se légitime par le rôle qui lui est dévolu par la Constitution qui dispose en son article 14 que « *l'État et les Collectivités Publiques ont le devoir social de veiller à la santé physique, morale et mentale de la famille* ».

Il appartient, dès lors, au Chef de l'État de définir la politique de la santé et au Gouvernement, en l'occurrence le Ministère de la Santé Publique, de mettre en œuvre cette politique. Au niveau régional, la région médicale est chargée de coordonner l'ensemble des activités sanitaires. Elle est constituée des districts sanitaires de Kédougou, Salémata et Saraya. Les objectifs généraux à atteindre consistent à : améliorer la couverture sanitaire, la santé de la mère et de l'enfant, développer des actions préventives et éducatives, rationaliser les activités curatives, rationaliser et développer les ressources humaines, matérielles et financières… En somme favoriser le bien-être pour toutes les catégories de la population.

Le présent chapitre va traiter de l'état des lieux sur les infrastructures, le personnel, le bilan des activités menées par les acteurs de la santé et de l'hygiène dans la région.

IV.1. LES INFRASTRUCTURES DE SANTE

Le système sanitaire du Sénégal est composé des hôpitaux, des centres de santé, des postes de santé et des cases de santé.

Le nombre Les infrastructures sanitaires de la région est resté stable (116 unités) en 2017 à 2018. De même ce nombre est resté constant entre 2018 et 2019.

Depuis 2014, la région de Kédougou ne dispose d'aucun hôpital. Cependant, la région en disposait un seul dans le village de Ninéfécha mais celui-ci est fermé. Entre 2017 à 2018, la région ne dispose que de 3 centres de santé dont celui de Kédougou qui fait office du pôle hospitalier. Le nombre de postes de santé est passé de 27 postes en 2016 pour s'établir à 32 postes en 2018. Le nombre était de 29 postes en 2017. En effet, le nombre de postes de santé complets est passé de 20 structures en 2016 à 21 et 22 structures les deux années suivantes. Cette situation est due à l'augmentation d'une structure dans le département de Kédougou en 2017 et en 2018. Aussi, les postes de santé sans maternité passent de 7 à 10 entre 2016 et 2018. Par rapport aux cases de santé, leur nombre reste sur une tendance baissière. Le nombre de cases de santé se situe à 81 cases en 2018 contre 83 en 2017 et 84 en 2016.

Tableau IV.1 : Nombre de structures sanitaires publiques selon le type de 2017 à 2019

Type de Structure de santé	Années	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Centre de santé	2017	1	1	1	3
	2018	1	1	1	3
	2019	1	1	1	3
Poste de santé complet	2017	11	4	6	21
	2018	12	4	6	22
	2019	12	4	6	22
Poste de santé sans maternité	2017	2	2	4	8
	2018	2	4	4	10
	2019	2	4	4	10
Maternité isolée	2017	0	1	0	1
	2018	0	0	0	0
	2019	0	0	0	0
Case de santé	2017	42	29	12	83
	2018	42	27	12	81
	2019	42	27	12	81
Total	2017	**56**	**37**	**23**	**116**
	2018	**57**	**36**	**23**	**116**
	2019	**57**	**36**	**23**	**116**

Source : Région médicale, 2018

Par ailleurs, la région dispose d'autres Etablissements Publics de Santé Non Hospitalier (EPSNH). Il s'agit de la Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA), du Bureau

Régional de l'Education et de l'Information pour la Santé (BREIPS), de la Brigade régionale d'Hygiène et du Centre de formation en santé.

Tableau IV.2 : Liste des EPSNH rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
PRA	Médicaments et produits essentiels
BREIPS	IEC, Sensibilisation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
Centre de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région médicale, 2018

La PRA intervient dans la région de Kédougou et fournit l'essentiel des médicaments et produits. Le BREIPS, quant à lui, s'occupe de l'Information, l'Education, la Communication et la Sensibilisation en matière de santé dans la région de Kédougou. La Brigade régionale d'Hygiène est chargée de la surveillance, du contrôle, de la répression et d'IEC en matière d'hygiène. A côté de ces structures, il y a le centre de formation en santé qui est chargé de la formation continue en santé dans la région.

Les structures sanitaires privées sont faiblement présentes dans la région. Dans toute la région, le nombre de cliniques est de deux en 2018 et une seule en 2016 et 2017. Ces cliniques sont localisées dans le département de Kédougou plus précisément dans la commune. Par rapport au poste de santé d'entreprise, la région en compte deux localisées dans les départements de Kédougou et Saraya. Par rapport aux officines de pharmacie, la région en compte trois en 2016 et 2017. En 2018, le nombre d'officines est de cinq. Celles-ci sont implantées dans les départements de Kédougou (3 officines), de Saraya (une officine) et de Salémata (1 officine).

Tableau IV.3 : Nombre de structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Clinique	2017	1	0	0	**1**
	2018	2	0	0	**2**
	2019	2	0	0	**2**
Poste de santé d'entreprise	2017	1	1	0	**2**
	2018	1	1	0	**2**
	2019	1	1	0	**2**
Officine de Pharmacie	2017	2	1	0	**3**
	2018	3	1	1	**5**
	2019	3	1	1	**5**

Source : Région médicale, 2019

Selon l'OMS, la couverture sanitaire consiste à veiller à ce que l'ensemble de la population ait accès aux services de prévention, de soins, de soins palliatifs, de réadaptation et de promotion de la santé dont elle a besoin et à ce que ces services

soient de qualité suffisante pour être efficaces, sans que leur coût n'entraîne des difficultés financières pour les usagers.

Au Sénégal, les taux de couverture sont utilisés pour apprécier les efforts fournis par l'Etat, les collectivités territoriales mais aussi de calculer les gaps à résorber par structure et par localité. Les normes préconisées par l'OMS en matière de couverture en infrastructures sanitaires sont les suivantes : 1 poste de santé pour 10 000 habitants, 1 centre de santé pour 50 000 habitants et 1 hôpital pour 150 000 habitants.

Dans la région de Kédougou, le plus grand effort demeure l'absence d'hôpital. Toute la population n'a aucun accès à ce type de structure sanitaire. Aussi, des efforts supplémentaires doivent être faits pour rester sur les normes OMS relatives au nombre d'habitant par centre de santé. La norme OMS indique un centre de santé pour 50 000 habitants alors que ce ratio se situe à 57 493 et 59 423 habitants par centre de santé respectivement en 2017 et 2018.

En revanche, la région affiche de bonne performance quant au ratio d'accès aux postes de santé. En effet, les normes recommandent un poste de santé pour 10 000 habitants. Les réalisations de ce ratio montrent un taux d'accès aux postes de santé de près de 1/6 000. C'est-à-dire 6 000 habitants pour un poste de santé qui est en dessous de la norme OMS.

Tableau IV.4 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2017	2018	2019	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	5 948	5 571		**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	57 493	59 423		**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par clinique privée	172 480	89 134		

Source : Région médicale Kédougou, ANSD projections démographiques 2019

IV.2. LE PERSONNEL DE SANTE

Le personnel de santé est composé de médecins, d'infirmiers, de chirurgiens-dentistes, de techniciens supérieurs, d'assistants infirmiers, d'assistants sociaux, de matrones de sages-femmes, etc.

Tableau IV.5 : Répartition du personnel de santé selon la catégorie professionnelle en 2019

Personnel	Kédougou	Saraya	Salémata	Ensemble
Administrateur	0	0	0	**0**
Médecin généraliste	3	2	1	**6**

Personnel	Kédougou	Saraya	Salémata	Ensemble
Médecin spécialiste	3	0	0	**3**
Pharmacien- Biologiste	1	0	0	**1**
Chirurgien- Dentiste	1	1	0	**2**
Assistant social	1	0	0	**1**
Aide social	0	0	0	**0**
Intendant	0	0	0	**0**
Commis. Adm.	0	0	0	**0**
Tech. Sup. de santé	6	1	0	**7**
Sage-femme	21	17	6	**44**
Aide Sage-femme	0	0	0	**0**
Infirmier	13	15	7	**35**
Assistant infirmier	15	14	0	**29**
Agent Hygiène	4	4	3	**11**
Agent sanitaire	0	0	0	**0**
ASC-Matrone	18	28	20	**66**
Cuisinier	0	0	0	**0**
Secrétaire	3	0	0	**3**
Chauffeur	6	4	5	**15**
Autres	128	105	85	**318**
Total	**223**	**191**	**127**	**541**

Source : Région médicale, 2019

La répartition et l'évolution des effectifs du personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture montrent qu'il y a une nette amélioration de la situation. La région est bien pourvue en personnel qualifié avec une bonne répartition au niveau des districts. Il faut rappeler que les normes de l'OMS en matière de couverture en personnel sanitaire sont les suivantes : 1 médecin pour 10 000 habitants ; 1 infirmier pour 3 000 habitants ; 1 Sage-femme pour 6 000 Femmes en Age de Procréer (FAR).

Tableau IV.6 : Couverture de l'effectif du personnel de santé clé

Catégories	Années	Nombre	Couverture	Norme OMS
Médecins	2018			1 médecin pour 10 000 habitants
	2019	ND	ND	
Sage-femme	2018			1 sage-femme pour 6 000 FAR
	2019	ND	ND	
Infirmiers et assistants infirmiers	2018			1 infirmier pour 3 000 habitants
	2019	ND	ND	

Source : Région médicale, 2018

IV.3. LE BILAN DES PROGRAMMES DE SANTE

IV.3.1. LA SANTE DE LA REPRODUCTION

Dès la déclaration de grossesse, la future maman doit être suivie et encadrée par quatre consultations prénatales (CPN) appelés CPN1, CPN2, CPN3 et CPN4 qui coïncident à des mois bien déterminés. Ces consultations prénatales ont pour objectif de suivre la santé de la mère et du bébé pendant toute la grossesse, d'informer les parents sur le déroulement de la grossesse et de détecter d'éventuelles complications au plus tôt.

Tableau IV.7 : Indicateurs de santé de la reproduction selon les districts

Indicateurs	Année	District Kédougou	District Salémata	District Saraya	Total
Nombre de premiers contacts	**2017**	5 027	768	2 878	**8 673**
	2018	5 121	716	3 092	**8 929**
	2019				
CPN1	**2017**	2 920	421	1 656	**4 997**
	2018	2 954	419	1 811	**5 184**
	2019				
CPN2	**2017**	3 825	648	2 139	**6 612**
	2018	3 965	617	2 300	**6 882**
	2019				
CPN3	**2017**	3 074	545	1 642	**5 261**
	2018	3 158	524	1 637	**5 319**
	2019				
CPN4	**2017**	1 144	220	699	**2 063**
	2018	1 192	367	1 070	**2 629**
	2019				
CPN4 correctes	**2017**	1 144	220	699	**2 063**
	2018	1 159	238	726	**2 123**
	2019				
CPON1	**2017**	3 196	357	1 362	**4 915**
	2018	3 570	470	1 536	**5 576**
	2019				
CPON2	**2017**	2 106	303	1 075	**3 484**
	2018	2 017	527	1 110	**3 654**
	2019				
CPON3	**2017**	955	182	509	**1 646**
	2018	800	203	495	**1 498**
	2019				
SP1	**2017**	3 685	655	2 251	**6 591**
	2018	4 062	662	2 322	**7 046**
	2019				
SP2	**2017**	2 861	557	1 842	**5 260**
	2018	2 986	524	1 647	**5 157**
	2019				
Taux d'achèvement en CPN4	**2017**	39%	52%	42%	41%
	2018	39%	57%	40%	41%
	2019				
Taux de césarienne	**2017**	7%			
	2018	7%	NA	NA	NA
	2019		NA	NA	NA

Source : Région médicale, 2018

Par ailleurs, l'EDS 2016 a permis de retracer les lieux d'accouchement. Ainsi, au niveau régional, seulement 46%[6] des femmes enceintes ont accouché dans un établissement de santé. En conséquence, il reste 54% des femmes enceintes qui ont accouché autre part que les établissements de santé.

Tableau IV.8 : Nombre d'accouchements selon le district

Désignation	Année	District Kédougou	District Salémata	District Saraya	Total
Accouchements à la maternité	2017	3 341	348	1 365	**5 054**
	2018	3 481	417	1 530	**5 428**
	2019	ND	ND	ND	ND
Accouchements Assistés par un personnel qualifié	2017	3 102	326	1 291	**4 719**
	2018	3 318	391	1 433	**5 142**
	2019	ND	ND	ND	ND
Césarienne	2017	232	NA	NA	**232**
	2018	238	NA	NA	**238**
	2019	ND	NA	NA	ND

Source : Région médicale, 2018

IV.3.2. LE PROGRAMME ELARGI DE VACCINATION (PEV)

Le Programme Élargi de Vaccination (PEV) du Sénégal recommande qu'un enfant reçoive le BCG, trois doses de Pentavalent, trois doses de vaccin contre la poliomyélite, une dose de vaccin contre la rougeole, et une dose de vaccin contre la fièvre jaune. L'objectif est, généralement, de vacciner 90% des enfants cibles.

Tableau IV.9 : Taux de couverture vaccinale (en %) selon l'antigène, le district sanitaire en 2019

Antigène	District de Kédougou	District de Salémata	District de Saraya	Région	Objectifs
BCG	134%	72%	113%	115%	90%
PENTA 1	138%	82%	133%	127%	90%
PENTA 2	127%	77%	124%	118%	90%
PENTA 3	127%	77%	119%	116%	90%
Rougeole	128%	83%	98%	112%	90%
ECV	101%	85%	91%	94%	90%
RR2	107%	57%	70%	89%	90%
Fièvre jaune	111%	85%	94%	99%	90%
VPO 1	138%	82%	133%	127%	90%
VPO 2	127%	77%	124%	118%	90%
VPO 3	127%	77%	119%	116%	90%
VAT 1	51%	18%	52%	45%	90%
VAT 2 et +	118%	54%	113%	106%	90%

Source : Région médicale, 2019

[6] ANSD, EDS-c 2016

IV.3.3. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME

Au niveau de la région de Kédougou, le programme national de lutte contre le paludisme est en train de déployer d'importants moyens pour endiguer la pandémie. Pour mieux appréhender le paludisme dans la zone, nous allons évaluer l'incidence du paludisme qui rapporte le nombre de nouveaux cas observés pendant une période donnée (population incidente) à la population dont sont issus les cas (pendant cette même période) - population cible. Il permet d'apprécier les résultats de la lutte contre le paludisme.

La région de Kédougou demeure toujours une zone de forte prévalence palustre.

Tableau IV.10 : Situation des Malades vus en consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

Districts	Années	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades		Ensemble	
		Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
District de Kédougou	2017	39 527	6 763	107 787	34 391	6 446	988	153 760	42 142
	2018	35778	8734	87475	32440	7538	903	130 791	42 077
	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
District de Saraya	2017	19 024	4 222	40 868	17 023	4 079	522	63 971	21 767
	2018	19669	5553	51739	22960	3971	596	75 379	29 109
	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
District de Salémata	2017	17 450	2 515	36 871	9 970	2043	130	56 364	12 615
	2018	12689	3964	24829	12334	484	109	38 002	16 407
	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Région de Kédougou	2017	76 001	13 500	185 526	61 384	12 568	1 640	274 095	76 524
	2018	68 136	18 251	164 043	67 734	11 993	1 608	244 172	87 593
	2019	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Région médicale, 2018

Tableau IV.11 : Evolution des efforts de lutte contre le paludisme de 2016 à 2018

Indicateurs	2017	2018	2019
Morbidité proportionnelle palustre	28%	36%	ND
Nombre de décès par paludisme	41	44	ND
Pourcentage des femmes sous TPI3	44%	39%	ND

Source : Région médicale, 2018

IV.3.4. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le programme national de lutte contre la tuberculose est une réponse de l'état à la pandémie tuberculeuse. La lutte contre la tuberculose, figurant parmi les priorités définies par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, a été érigée en programme depuis 1985. L'objectif de ce programme est de réduire la morbidité, la mortalité et la transmission de la tuberculose en accord avec les ODD et les cibles du partenariat STOP TB. Aussi, le programme se veut de dépister, chaque année, au moins 70% des cas de tuberculose à microscopie positive et guérir 85% d'entre eux.

Tableau IV.12 : Taux de détection de la tuberculose selon le district en 2016 et 2018

Districts	Années	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
District de Kédougou	2017	89	47	53%	58%	19%
	2018	163	57	35%	70%	11%
	2019	ND	ND	ND	ND	ND
District de Saraya	2017	55	5	9%	33%	17%
	2018	33	8	24%	60%	20%
	2019	ND	ND	ND	ND	ND
District de Salémata	2017	25	5	20%	100%	0%
	2018	66	5	8%	100%	0%
	2019	ND	ND	ND	ND	ND
Région de Kédougou	2017	169	57	34%	57%	17%
	2018	262	70	27%	72%	11%
	2019	ND	ND	ND	ND	ND

Source : Région médicale

IV.3.5. LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LE SIDA

Au Sénégal, la lutte contre le Sida est inscrite au rang des priorités dans le domaine de la santé. Depuis l'apparition de l'épidémie, de remarquables progrès ont été enregistrés. Cependant, la région de Kédougou est parmi les plus affectées. En 2017,

la prévalence du Sida dans cette région est de 0,6%[7]. Elle demeure plus importante chez les femmes et les jeunes avec des prévalence respectives 1,0% et 0,7%.

Tableau IV.13 : Indicateurs de suivi de la lutte contre le SIDA

Indicateurs	Kédougou		Saraya		Salémata		Total	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Nombre total de PVVIH régulièrement suivies avec ou sans ARV	232	193	23	31	35	36	**290**	**260**
PVVIH recevant actuellement un traitement antirétroviral (file active sous ARV)	232	193	22	31	35	36	**289**	**260**
Nombre de femmes enceintes vues pour la 1ere CPN	5 094	ND	3 120	ND	716	ND	**8 930**	ND
Nombre de femmes enceintes chez qui le test de dépistage VIH a été proposé	5 056	ND	3 120	ND	716	ND	**8 892**	ND
Nombre de femmes enceintes qui ont accepté de faire le test de dépistage VIH	5 026	ND	3 116	ND	716	ND	**8 858**	ND
Nombre de femmes enceintes qui ont fait le test de dépistage VIH	4 609	ND	3 116	ND	716	ND	**8 441**	ND
Nombre de femmes enceintes qui ont retiré le résultat de leur test de dépistage VIH	4 243	ND	3 091	ND	703	ND	**8 037**	ND
Nombre de femmes enceintes dont le test de dépistage VIH est positif	29	12	14	9	5	0	**48**	**21**
Nombre de femmes enceintes séropositives au VIH nouvellement mises sous TARV	12	12	11	7	2	0	**25**	**19**

Source : Région médicale, 2018

IV.3.6. LES ACTIVITES DE NUTRITION

La nutrition constitue, aujourd'hui, un élément essentiel pour la lutte contre la mortalité infantile. La malnutrition en constitue une des causes principales. *La malnutrition se caractérise par un « état pathologique résultant de la carence ou de l'excès, relatif ou absolu, d'un ou de plusieurs nutriments essentiels, que cet état se manifeste cliniquement ou ne soit décelable que par des analyses biochimiques, anthropométriques ou physiologiques »[8] (OMS, 1982). Elle est associée à 45% des décès des enfants de moins de 5 ans dans le monde et plus particulièrement dans les pays en développement.*

Plusieurs maladies telles que l'anémie peuvent être caractéristiques de la malnutrition. Au niveau régional, l'anémie est assez fréquente chez les enfants de 6-59 mois. En effet, 85,7% des enfants de la région ont été atteints d'anémie (<11,0 g/dl), 23,1% atteints d'anémie légère (10,0 - 10,9 g/dl), 55,3% atteints d'anémie modérée (7,0 - 9,9 g/dl) et seulement 7,3% atteints d'anémie sévère (<7,0 g/dl)[9]. La supplémentation

[7] ANSD, Enquête Démographique de Santé-Continue (EDS-Continue) 2017
[8] Source : ANSD, EDS-C 2016
[9] ANSD, EDS-C 2017 p253

des aliments en vitamine A ainsi que le déparasitage sont développés pour lutter contre cette maladie en particulier et la mortalité infantile d'une manière générale.

Tableau IV.14 : Résultats de supplémentassions en vitamine A et de déparasitage

Districts	Années	Supplémentassions en vitamine A			Déparasitage		
		Pop cible 6-59 mois	Supplémentés	Taux de couverture	Pop cible 12-59 mois	Déparasités	Taux de couverture
District de Kédougou	**2018**	13 429	7 190	54%	11 986	3 728	31%
	2019	14 201	3 373	23,7%	12 189	2 125	17,4
District de Saraya	**2018**	8 675	5 730	66%	7 743	3 845	50%
	2019	3 903	1 073	27,5%	3 432	639	18,6%
District de Salémata	**2018**	33 781	2 055	6%	3 375	978	29%
	2019	8 917	4 347	48,7%	7 874	2 578	32,7%
Région de Kédougou	**2018**	**55 885**	**14 975**	27%	**23 104**	**8 551**	37%
	2019	**27 021**	**8 793**	32,5%	**23 495**	**5 342**	22,7%

Source : Région médicale, 2018

IV.4. L'HYGIENE PUBLIQUE

Pour assurer un suivi et une supervision adéquate, la brigade régionale d'hygiène effectue des visites régulières dans les différentes concessions. Ces visites vont permettre de déceler les manquements par rapport aux pratiques d'hygiène et d'en apporter les correctifs nécessaires.

Tableau IV.15 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	2017		2018		2019	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Kédougou	4 226	61	ND	ND	ND	ND
Saraya	1 977	28	ND	ND	ND	ND
Salémata	771	11	ND	ND	ND	ND
Région de Kédougou	6 974	100	ND	ND	ND	ND

Source : Brigade Régionale d'Hygiène Kédougou, 2018

IV.4.1. LES INSPECTIONS DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

On appelle ERP, tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises pour avoir accès à un service privé ou public tel que l'alimentation, la restauration, l'hébergement, la santé, la récréation, etc.

Entre 20016 et 2017, le nombre d'ERP visité par les services d'hygiène a augmenté de 16,6%. Durant la première année, 1 568 ERP ont été visités contre 1 829 en 2017. Ces inspections ont surtout concerné les boutiques, restaurants, gargotes et cantines. Ainsi, 471 boutiques, 203 restaurants et 213 gargotes et 200 cantines ont été inspectés en 2017 pour des proportions respectives de 25,8%, 11,1%, 11,6% et 10,9%. A l'opposé, aucun marché, aucune auberge et aucune cafétéria n'a été inspecté. Aussi, c'est dans de faibles proportions (<1%) que les kiosques à lait, les hôtels, les ateliers meuniers ont été inspectés.

Tableau IV.16 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département de 2014 à 2016

Nature ERP	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Boutiques	333	ND	ND	47	ND	ND	91	ND	ND	471	ND	ND
Restaurants	123	ND	ND	39	ND	ND	41	ND	ND	203	ND	ND
Gargotes	123	ND	ND	49	ND	ND	41	ND	ND	213	ND	ND
Cafétérias	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND
Dibiteries	111	ND	ND	16	ND	ND	15	ND	ND	142	ND	ND
Boulangeries	28	ND	ND	13	ND	ND	13	ND	ND	54	ND	ND
Kiosques à lait	12	ND	ND	2	ND	ND	2	ND	ND	16	ND	ND
Tangana	25	ND	ND	38	ND	ND	44	ND	ND	208	ND	ND
Vente sur la voie publique	22	ND	ND	17	ND	ND	12	ND	ND	51	ND	ND
Boucheries	17	ND	ND	11	ND	ND	16	ND	ND	44	ND	ND
Cantines	123	ND	ND	36	ND	ND	41	ND	ND	200	ND	ND
Marchés	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND
Auberges	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND
Bars	52	ND	ND	18	ND	ND	19	ND	ND	89	ND	ND
Hôtels	7	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	7	ND	ND
Ecoles	22	ND	ND	12	ND	ND	6	ND	ND	40	ND	ND
Daaras	10	ND	ND	7	ND	ND	3	ND	ND	20	ND	ND
EPS[10] (hôpitaux, CS, PS)	33	ND	ND	67	ND	ND	10	ND	ND	110	ND	ND
Ateliers meuniers	2	ND	ND	7	ND	ND	6	ND	ND	15	ND	ND
Epicerie	10	ND	ND	5	ND	ND	3	ND	ND	18	ND	ND
Buvettes	13	ND	ND	1	ND	ND	6	ND	ND	19	ND	ND
Vendeurs poissons	3	ND	ND	3	ND	ND	1	ND	ND	7	ND	ND
Usines de transformation (lait)	1	ND	ND	1	ND	ND	0	ND	ND	2	ND	ND
Total	1 070	ND	ND	389	ND	ND	370	ND	ND	1 929	ND	ND

Source : Brigade Régionale d'Hygiène Kédougou, 2018

[10] EPS : Etablissement Public de Santé (Centre de Santé, Poste de Santé, Hôpitaux, ….)

IV.4.2. LES ACTIVITES D'IEC

En cas d'apparition de maladie à caractère épidémique, les agents d'hygiène sont au cœur du processus pour la limitation des risques de propagation. Différents types de séances sont, généralement, organisées pour la sensibilisation pour le respect des normes d'hygiène afin que la maladie ne se propage pas facilement. A l'exception de 2014, où les visites à domiciles constituaient la principale activité d'IEC des agents d'hygiène en rapport avec Ebola qui sévissait dans la zone, les activités d'IEC des agents d'hygiène sont plus orientées vers les entretiens durant les années 2016 et 2017. Les entretiens constituent plus de 96% du total des activités d'IEC durant ces deux années. En termes absolu, le nombre d'entretien organisé par la brigade d'hygiène s'est plus que triplé entre 2016 et 2017 passant de 5 048 entretiens lors de la première année à 16 624 entretiens en 2017. Les causeries sont aussi utilisées pour communiquer avec la population. Entre ces deux années, le nombre de séances de causerie passe de 153 durant la première à 143 durant la seconde ; soit moins de 10 séances.

Tableau IV.17 : Répartition des activités d'IEC menées selon la nature de 2014 à 2016

Nature	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Entretiens	9 058	ND	ND	7 014	ND	ND	552	ND	ND	16 624	ND	ND
Causeries	27	ND	ND	104	ND	ND	12	ND	ND	143	ND	ND
Projection de films	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND
Radios crochets	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND
Réunions	21	ND	ND	15	ND	ND	6	ND	ND	42	ND	ND
Fora	2	ND	ND	5	ND	ND	3	ND	ND	10	ND	ND
Emission radio	1	ND	ND	2	ND	ND	1	ND	ND	4	ND	ND
Autres	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND	0	ND	ND
Total	9 109	ND	ND	7 140	ND	ND	574	ND	ND	16 823	ND	ND

Source : Brigade Régionale d'Hygiène Kédougou, 2018

Conclusion

A l'exception de l'absence d'hôpital régional, la région de Kédougou dispose d'un bon maillage de structures sanitaires. Des centres de santé, des postes de santé et des cases de santé sont disponibles avec un personnel technique qualifié. Cependant, des disparités fortes marquées par un déficit plus aigu au niveau des zones les plus lointaines des centres de santé à cause de l'enclavement de plusieurs villages et de la nature du relief. Cela pourrait être un des facteurs du non-respect des consultations pré et postnatales des femmes.

Au regard des tendances, pour mieux asseoir les bases d'un développement durable et réduire autant que possible les disparités en matière d'accès aux services de santé, il faut développer des stratégies pour promouvoir un système sanitaire mieux adapté, d'assurer pour tous un accès aux services de santé de qualité. La construction d'un hôpital régional à Kédougou, l'affectation de spécialistes (gynécologue, pédiatre, pharmacien biologiste, technicien supérieur en anesthésie réanimation), la construction de maternités et de logement pour sage-femme au niveau des postes de santé qui n'en possèdent pas sont autant des préalables pour sortir de la région de sa situation assez préoccupante par rapport aux taux de mortalité infanto-juvénile et mortalité maternelle très élevés.

Introduction

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2013-2017 (SNDES), l'objectif poursuivi était d'améliorer l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice, par la réduction de la durée des détentions préventives, l'amélioration des conditions de prise en charge des mineurs, le renforcement des sanctions pour atteinte aux droits des femmes, des enfants et des minorités, l'amélioration des conditions de séjour dans les prisons ainsi que le renforcement de l'accessibilité à une justice de proximité et des capacités institutionnelles et humaines des juridictions et des services centraux et déconcentrés.

Ainsi, les institutions judiciaires de la région de Kédougou se sont inscrites dans la même logique, bien qu'elles ne disposent pas assez de moyens humains et matériels pour faire face aux nombreux problèmes de sécurité et de justice qui existent dans la région. L'année 2018 marque l'installation du Tribunal de Grandes Instances de Kédougou et des tribunaux d'instances de Saraya et de Salémata.

Deux grandes parties composent ce chapitre. Dans une première partie, nous analysons les statistiques relatives à l'administration pénitentiaire et, dans une seconde partie, traiter l'éducation surveillée.

V.1. L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

L'administration pénitentiaire désigne l'ensemble des moyens matériels et humains constituant un service public destiné à assurer l'exécution des condamnations pénales, dans un but d'individualisation de la peine. Au Sénégal, c'est la Direction de l'administration pénitentiaire du ministère de la justice qui a en charge les tâches relatives aux affaires de condamnations.

En 2019, le pays compte 37 établissements pénitenciers sur toute l'étendue du territoire. Au niveau régional, un seul établissement existe ; la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Kédougou. Sa mission principale est d'assurer la garde des personnes détenues et de favoriser les conditions de leur réinsertion après leur séjour carcéral.

La population carcérale ou population pénale est composée des individus pris en charge dans le registre de la MAC. Ils sont détenus provisoirement ou condamnés. En 2018, le nombre de détenus passe à 529 personnes ; soit 136 nouveaux détenus entre 2017 et 2018. Cette augmentation est tributaire des hommes détenus qui passe de 330 en 2017 à 489 détenus en 2018 dont 6 mineurs ; soit 159 détenus supplémentaires. En revanche, le nombre de femmes détenues a connu une baisse passant de 63 en 2017 à 40 dont 3 mineures en 2018. En 2019, la population carcérale est évaluée à 983 détenus ; soit une hausse de 85,8% par rapport à 2018.

Tableau V.1 : Nombre d'écroués selon le sexe

Année	Hommes			Femmes			Total
	Homme	Mineur	Ensemble	Femme	Mineure	Ensemble	
2017	330	0	330	63	0	63	393
2018	483	6	489	37	3	40	529
2019							983

Source : MAC Kédougou, 2019

La situation actuelle qui prévaut à la Maison d'Arrêt et de Correction de Kédougou mérite une attention particulière de la part des autorités pénitentiaires, judiciaires et administratives. C'est en quelque sorte un établissement en gestation compte tenu des mouvements d'entrées et de sorties qui influencent graduellement sa population carcérale. Avec l'ouverture de la chambre criminelle, la sécurité passive doit être renforcée et les locaux entièrement rénovés pour offrir plus d'humanisme aux pensionnaires. La MAC de Kédougou fait face, aujourd'hui, à beaucoup de contraintes qui peuvent être liées à la vétusté du matériel roulant, aux difficultés liées aux fosses septiques, à l'étroitesse de l'infirmerie, à l'évacuation des eaux de pluie, au problème

de salle de visite, à l'absence de concertina sur le mur extérieur, au problème lié à la literie, aux construction irrégulières et anarchiques aux alentours de l'établissement, etc.

V.2. L'EDUCATION SURVEILLEE ET LA PROTECTION SOCIALE

La Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale (DESPS) est chargée de la prévention, de l'assistance, de la protection de l'enfance, de la médiation familiale, de la formation professionnelle et de la réinsertion socioprofessionnelle des enfants en conflit avec la loi, des enfants âgés de moins de 18 ans et des jeunes majeurs de 18 à 21 ans en danger. Cette mission est assurée dans la région de Kédougou par la coordination du service de l'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO).

La répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou se résume en une seule structure : une coordination AEMO localisée dans la commune de Kédougou.

Tableau V.2 : Répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou

Circonscription administrative	Coord. AEMO[11]	Section AEMO	Secteur AEMO	CS[12]	CP[13]	CAS[14]	Total
Kédougou	1	0	0	0	0	0	1
Salémata	0	0	0	0	0	0	0
Saraya	0	0	0	0	0	0	0
Région de Kédougou	**1**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1**

Source : AEMO Kédougou, 2019

Compte tenu de la répartition des structures de prise en charge de l'éducation surveillée, le personnel de ces structures est essentiellement présent dans la seule structure qui est la coordination AEMO.

L'effectif du personnel de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou est composé de 2 agents en 2019. Les agents de l'AEMO sont composés de deux éducateurs spécialisés et de sexe masculin. Ils officient au niveau de la coordination régionale basée dans la Commune de Kédougou. Cette situation de déficit de personnel est une des causes du mauvais maillage de l'éducation surveillée dans la région de Kédougou.

[11] AEMO = Action Educative en Milieu Ouvert
[12] CS = Centre de Sauvegarde
[13] CP = Centre Polyvalent
[14] CAS = Centre d'Adaptation Sociale

La coordination de l'AEMO est chargée de suivre et d'assister les enfants en danger, les enfants en confits avec la loi ainsi que les mineurs en danger.

En 2018, le nombre d'enfants pris en charge par l'AEMO se situe à 86. Ce nombre est passé à 117 enfants en 2019 ; soit une hausse de 36,0%. Ces prises en charges concernent majoritairement les enfants en danger avec 77 enfants suivis et pris en charge par l'AEMO. Par rapport au sexe, les enfants pris en charge sont majoritairement constitués de garçons. Ainsi, en 2019, 81 garçons ont été pris en charge contre 36 filles.

Par rapport aux enfants en conflits avec la loi, on note une forte hausse entre 2018 et 2019. Ainsi, 24 enfants en conflits avec la loi ont été pris en charge en 2018 contre 40 enfants en 2018. Ces enfants sont, aussi, généralement des garçons. En 2019, le nombre de filles prises en charge est seulement d'une fille alors que le nombre de garçons pris en charge est de 39 garçons.

Par rapport aux enfants en danger, on note une amélioration entre 2018 et 2019 des pris en charge. Ainsi, 62 enfants en dangers ont été pris en charge par l'AEMO en 2018 contre 77 en 2019. Durant cette dernière, il a été pris en charge plus de garçons (42) que de filles (35). En revanche, le nombre de filles pris en charge est supérieur l'année précédente.

Tableau V.3 : Evolution effectifs pris en charge par l'AEMO selon le sexe

Année	Enfants en conflits avec la loi			Enfants en dangers			Total			Evolution
	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	Garçon	Fille	Ensemble	
2018	20	4	24	28	34	62	48	38	86	18,2%
2019	39	1	40	42	35	77	81	36	117	

Source : AEMO Kédougou, 2019

La région de Kédougou n'a pas de centre de sauvegarde, ni de Centre Polyvalent ni de Centre d'Adaptation Sociale.

Conclusion

La population carcérale détenue dans la Maison d'Arrêt et de Correction de la région de Kédougou compte 529 personnes en 2018 contre 983 personnes en 2019. La MAC a pour vocation d'accueillir les prévenus, les accusés, les contraignables et les détenus condamnés à de courtes peines privatives de liberté.

Du fait de sa position géographique, l'augmentation du taux de criminalité et la vétusté des locaux rendent souvent pénibles les conditions de détention. Malgré les péripéties auxquelles la MAC se confronte au quotidien, elle a eu à dénombrer un certain nombre de réalisations souvent galvaudées par des contraintes majeures. Toutefois, dans le but d'atteindre le résultat escompté, des perspectives s'ouvrent en permanence pour pouvoir s'inscrire en véritables acteurs du Plan Sénégal Emergent, conformément aux standards internationaux.

Par rapport à l'éducation surveillée, la région de Kédougou ne dispose que d'une seule structure ; la coordination de l'AEMO. Celle-ci est gérée par seulement deux éducateurs spécialisés. Cela traduit un important ratio nombre d'éducateurs par habitant. Néanmoins, l'AEMO a participé à la prise en charge de 117 enfants en 2019 dont 40 enfants en conflits avec la loi et 77 enfants en dangers.

Chapitre VI : AGRICULTURE

Introduction

Le Programme de Renforcement et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) reste, aujourd'hui, le programme phare de la politique agricole du Sénégal. Conscient que la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de la lutte contre la pauvreté rurale et l'agriculture durable constituent des défis pressants, l'état du Sénégal considère que l'agriculture n'a d'autre choix que d'accélérer sa cadence. A cet effet, le PRACAS a été inscrit parmi les projets structurants du Plan Sénégal Emergent (PSE). Ce programme cible initialement 4 filières prioritaires que sont : le riz, l'arachide, l'oignon et les fruits et légumes d'exportation.

Dans la région de Kédougou, la campagne agricole 2019/2020 est marquée par la consolidation des acquis en termes de distribution de semence, de subvention d'intrants agricoles. Il s'y ajoute la mise en place et cession de matériel agricole. En plus, la pluviométrie a, aussi, été favorable à la campagne. En 2019, l'hivernage a été caractérisé par une installation des pluies dans certaines zones dès le 03 juin avec au moins 65 mm permettant à certains producteurs de procéder au labour et au premier semi riz, maïs et sorgho.

Le présent chapitre est articulé autour de deux parties essentielles. La première partie aborde les préparations de la campagne 2019/2020. La seconde partie fait le bilan de cette campagne.

VI.1. LES PREPARATIONS DES CAMPAGNES 2019/2020

L'Etat du Sénégal, à travers le PRACAS, a maintenu son effort d'appui et d'accompagnement de l'agriculture en vue de l'atteinte des objectifs du programme. Cet appui s'est matérialisé, durant la campagne 2019/2020, par une augmentation significative des quantités de semences de fonio et une nette amélioration de la qualité des autres semences certifiées et subventionnées. Bien que la quantité de 6-20-10 a baissé, l'Etat a globalement maintenu la tendance haussière des quotas d'engrais et de semences de fonio subventionné, afin de permettre l'accroissement de la productivité et l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire.

VI.1.1. LA MISE EN PLACE DES SEMENCES

Durant la campagne agricole 2019/2020, les quantités de semence reçues dans la région ont subi un repli contrairement aux campagnes précédentes. Ainsi, entre cette campagne et celle de 2018/2019, la quantité totale de semence reçue a baissé de 4,8%. Durant la campagne 2018/2019, la région a bénéficié de 566,8 tonnes de semences alors qu'à la campagne suivante seules 539,5 tonnes de semences ont été attribuées à la région.

Malgré le volume important de semences mis à la disposition de la région, on note, néanmoins, que la cession n'est pas totale. Sur les 539,5 tonnes de semences reçues pour la campagne 2019/2019, seule une quantité de 511,45 tonnes a été vendue ; soit un taux de cession de 94,8%. Ce niveau de cessation est essentiellement constitué par les taux de cession des semences d'arachide (99,5%) et de fonio (97,4%). Il faut, toutefois, noter la relative faible cession des semences de riz avec un taux de 97,7% correspondant à une vente de 21 tonnes par rapport aux 31 tonnes reçues.

Par ailleurs, l'évolution du niveau global des semences cache certaines disparités. En effet, les quantités de semences de maïs et de riz ont respectivement baissé de 45,5% (passant de 99 tonne durant la campagne 2018/2019 à 54 tonnes à la campagne suivante) et 87,6% (250 tonnes lors de la première campagne à 31 tonnes à la suivante). A l'opposé, les réceptions d'arachide, de sorgho et de fonio ont augmenté. Les quantités d'arachide reçues passent de 166,8 tonnes lors de la campagne 2018/2019 à 200 tonnes à la campagne suivante ; soit une hausse de 19,9%. La quantité de semence de fonio a été multipliée par 10 passant de 22 tonnes lors de la campagne 2018/2019 à 225 tonnes à la campagne suivante.

Tableau VI.1 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les spéculations

Spéculations	Opération	Campagnes		Variation
		2018/2019	2019/2020	
Arachide	Reçu (T)	166,8	200	19,9
	Vendu (T)	146,8	198,9	35,5
	Reliquat (T)	20,02	1,1	-94,5
Maïs	Reçu (T)	99	54	-45,5
	Vendu (T)	98	43,9	-55,2
	Reliquat (T)	1	10,1	910,0
Sorgho	Reçu (T)	29	29,5	1,7
	Vendu (T)	28,6	23,15	-19,1
	Reliquat (T)	0,4	6,35	1487,5
Fonio	Reçu (T)	22	225	922,7
	Vendu (T)	21,8	219,1	905,0
	Reliquat (T)	0,2	5,9	2850,0
Riz	Reçu (T)	250	31	-87,6
	Vendu (T)	202	21	-89,6
	Reliquat (T)	48	10	-100,0
Total	Reçu (T)	566,8	539,5	-4,8
	Vendu (T)	497,2	511,45	2,9
	Reliquat (T)	69,62	28,05	-59,7

Source : DRDR région de Kédougou, 2019

L'analyse de la répartition des semences selon les spéculations montre la plus grande part des semences reçues en 2019 est constitué de fonio et d'arachide. En effet, 42% de la quantité reçue est constitué de fonio et 37% d'arachide. A l'opposé, les semences de riz et de sorgho disposent des plus faibles quantités. Les quantités de riz et de sorgho représentent respectivement 6% et 5% du total des quantités de semence reçues.

Graphique VI.1. Répartition des semences selon les spéculations en 2019

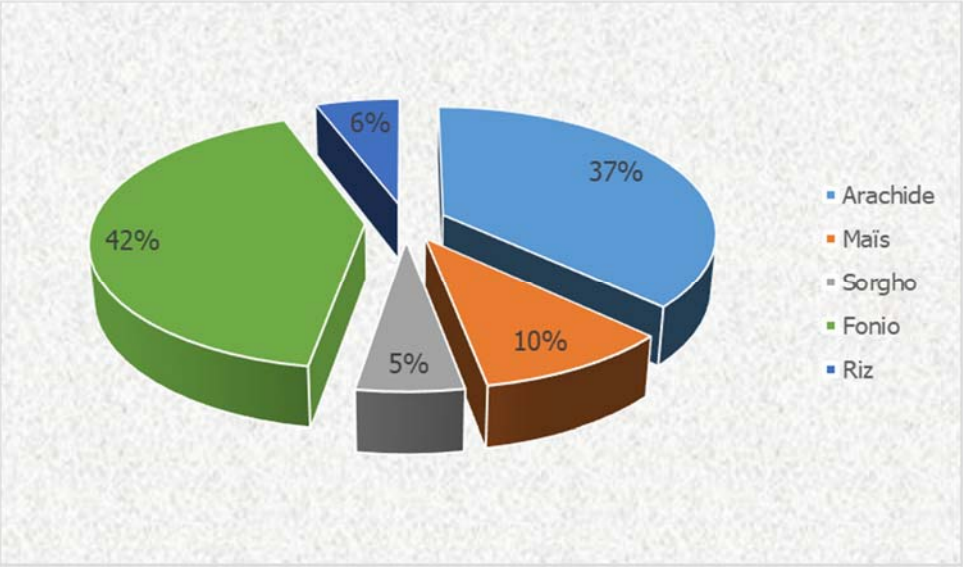

Source : DRDR région de Kédougou, 2019

Au niveau départemental, les proportions de semences reçues sont différentes. Le département de Kédougou dispose de la quantité la plus importante avec un peu plus de 52,2%. Ainsi, 281,5 tonnes de semence ont été reçues en 2019 par le département de Kédougou. Saraya, zone actuellement dominée par les activités d'exploitation d'or, a obtenu 135,5 tonnes en 2019 contre 161 tonnes en 2018 ; soit une baisse de 15,8%. De même, avec une part quasi proche de 22,7%, le département de Salémata dispose de 122,5 tonnes de semence en 2019 contre 157,6 tonnes en 2018 ; soit une baisse de 22,3%.

Par rapport à la subvention de ces semences, l'enveloppe globale correspond à 161,845 millions FCFA lors de la campagne 2018/2019. Pour la campagne 2019/2020, le volume de la subvention de l'Etat est porté à 1,509 millions FCFA traduisant une forte baisse de l'enveloppe des subventions entre les deux campagnes.

Tableau VI.2 : Situation des quantités de semences reçues et distribuées selon les départements

Départements	Opérations	Campagnes				Variation
		2018/2019		2019/2020		
		Quantité (T)	Part	Quantité (T)	Part	
Kédougou	Reçu	248,2	43,8%	281,5	52,2%	13,4%
	Vendu	220,2	44,3%	274,75	53,7%	24,8%
	Reliquat	35	50,2%	6,75	24,1%	-80,7%
Saraya	Reçu	161	28,4%	135,5	25,1%	-15,8%
	Vendu	156,3	31,4%	130,55	25,5%	-16,5%
	Reliquat	15,2	21,8%	4,95	17,6%	-67,4%
Salémata	Reçu	157,6	27,8%	122,5	22,7%	-22,3%
	Vendu	120,7	24,3%	106,15	20,8%	-12,1%
	Reliquat	4,6	6,5%	16,35	58,3%	255,4%
Total	Reçu	566,8	100,00%	539,5	100,0%	-4,8%
	Vendu	497,2	100,00%	511,45	100,0%	2,9%
	Reliquat	69,6	100,00%	28,05	100,0%	-59,7%

Source : DRDR région de Kédougou, 2019

VI.1.2. LA MISE EN PLACE DES ENGRAIS

L'utilisation d'engrais permet de fertiliser les terres cultivées afin d'obtenir de meilleurs rendements. C'est en ce sens que l'Etat met à la disposition des agricultures des engrais subventionnés pour de meilleurs rendements.

Durant la campagne 2019/2020, la quantité d'engrais reçue dans la région de Kédougou a été globalement améliorée. Au niveau global, on note une hausse de 49,2%. Ainsi, la quantité passe de 223 tonnes à 332,75 tonnes. Cette hausse est la résultante des hausses simultanées des quantités d'Urée et de 15-15-15. La quantité d'urée reçue passe de 71 tonnes lors de la première campagne à 105,75 tonnes à la suivante. Le volume du 15-15-15 reçu a plus que doublé passant de 55 tonnes en 2018 à 147 tonnes en 2019. En revanche, on note une baisse de 17 tonnes de la quantité de 6-20-10 correspondant à 80 tonnes reçues en 2019.

Par ailleurs, il apparait une nette différence entre les quantités reçues et celles vendues. Ainsi, le taux de cession se situe à 96,1% en 2019. Ce niveau de cession est essentiellement imputable aux bonnes performances de cession de 6-20-10 (97,6%) et de 15-15-15 (99,9). L'urée, quant à elle, n'est cédée qu'à 89,6% soit 94,75 tonnes vendues.

En termes d'apports de l'Etat pour la subvention des engrais, l'enveloppe globale correspond à 28 930 207 FCFA pour la campagne 2018/2019 et 472 225 FCFA lors de la campagne suivante. Cela correspond à une forte baisse du montant des subventions d'engrais de l'Etat.

Tableau VI.3 : Situation de la mise en place d'engrais

Type d'engrais	Opérations	Campagnes		Variation
		2018/2019	2019/2020	
6-20-10	Reçu (T)	97	80	-17,5%
	Vendu (T)	95,4	78,1	-18,1%
	Reliquat (T)	1,6	1,9	18,8%
Urée	Reçu (T)	71	105,75	48,9%
	Vendu (T)	38,1	94,75	148,7%
	Reliquat (T)	32,9	11	-66,6%
15-15-15	Reçu (T)	55	147	167,3%
	Vendu (T)	51,4	146,85	185,7%
	Reliquat (T)	3,65	0,15	-95,9%
Total	Reçu (T)	223	332,75	49,2%
	Vendu (T)	184,9	319,7	72,9%
	Reliquat (T)	38,15	13,05	-65,8%

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

Au niveau départemental, la répartition des quantités reçues reste déséquilibrée. Le département de Kédougou a reçu 237,75 tonnes en 2019 ; soit 71,5% des quantités totales reçues par la région. Le département de Salémata, dont l'agriculture demeure la principale activité, reste le moins doté. La quantité totale destinée au département est, seulement, de 33 tonnes en 2019 correspondant à 9,9% du total des quantités

reçues. Toutefois, il faut remarquer la quantité d'engrais reçue par le département a été fortement améliorée par rapport à 2018.

Tableau VI.4 : Situation de la mise en place d'engrais par département

Départements	Opérations	Campagnes				Variation
		2017/2018		2018/2019		
		Quantité (T)	Part	Quantité (T)	Part	
Kédougou	Reçu	146	65,5%	237,75	71,5%	62,8%
	Vendu	116	62,8%	225,4	70,5%	94,3%
	Taux de cession	79,5%		94,8%		
Saraya	Reçu	68	30,5%	62	18,6%	-8,8%
	Vendu	63	34,1%	61,45	19,2%	-2,5%
	Taux de cession	92,6%		99,1%		
Salémata	Reçu	9	4,0%	33	9,9%	266,7%
	Vendu	5,9	3,2%	32,85	10,3%	456,8%
	Taux de cession	65,56%		99,6%		
Total	Reçu	223	100,0%	332,75	100,0%	49,2%
	Vendu	184,9	100,0%	319,7	100,0%	72,9%
	Taux de cession	82,9%	100,0%	96,1%		

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

VI.1.3. LA MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Durant la campagne 2017/2018, deux programmes majeurs ont permis de mettre à la disposition de la région des matériels agricoles motorisés. Il s'agit du programme brésilien « Maïs alimentos » et du programme belge. Au même titre que les autres programmes, les équipements agricoles motorisés sont cédés à travers des commissions régionales et départementales de supervision, de contrôle et de distribution. Pour ces matériels, une subvention de 60% sur le prix fournisseur est accordée.

Durant la campagne 2019/2020, 218 unités de matériels agricoles ont été destinées à la région de Kédougou. Cependant, seules 169 unités ont été cédées. Ce matériel est essentiellement composé de tracteurs, de semoir et d'offset. Pour la campagne 2019/2020, la région a obtenu 9 tracteurs et 9 offset qui ont été tous cédés aux agriculteurs. Cependant, seulement 151 semoirs ont été cédés sur les 200 reçus, soit 49 restants.

Compte tenu du niveau de pauvreté de la population rurale de la région de Kédougou, et particulièrement les agriculteurs, beaucoup d'agriculteurs présentent une certaine difficulté pour acquérir ces matériels. En effet, avec une subvention de 60%, il faut

disposer des moyens à hauteur de 40% du montant du prix fournisseur pour pouvoir compléter le gap. Par exemple, lors de la campagne 2017/2018, le prix de cession aux producteurs d'un tracteur 100 CV avec 4 RM est de 7 727 000 FCFA. Cela s'est traduit, en conséquence, par un faible taux de cession des matériels agricoles. Pour pallier à cette contrainte, le MAER a pris l'initiative, avec l'accompagnement du MEFP, de mettre en place une convention tripartite entre le MAER, le FONGIP et les institutions financières (CNCAS, BNDE, CNAAS) afin de faciliter l'accès des petits producteurs aux équipements agricoles motorisés essentiels.

Tableau VI.5 : Nombre de matériels agricoles mis en place durant les campagnes 2018/2019 et 2019/2020

Désignation	2018/2019		2019/2020	
	Reçu	vendu	Reçu	vendu
Tracteurs	15	9	9	9
Offset	15	0	9	9
Semoirs	0	0	200	151
Charrues	0	0	0	0
Motoculteurs équipés	0	0	0	0
Charrue UCF	0	0	0	0
Houe Sine	0	0	0	0
Remorques	2	0	0	0
Total	**32**	**9**	**218**	**169**

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

VI.2. LE BILAN DES CAMPAGNES AGRICOLES 2019/2020

VI.2.1. LES CULTURES VIVRIERES

Les principales cultures vivrières de la région de Kédougou sont le sorgho, le maïs, le riz et le fonio. Cependant, le mil et le niébé sont cultivés sur de petites dimensions au niveau du département de Kédougou. Durant les deux campagnes, différents éléments peuvent être facteurs explicatifs de certaines performances. Il s'agit, entre autres éléments, de :

- la combinaison des programmes réguliers et des actions des projets ;
- la mise en place des semences ;
- la bonne pluviométrie ;
- l'évolution de la mécanisation ;
- la facilitation de l'accès aux intrants ;
- l'utilisation davantage de semences certifiées ;
- l'augmentation des aménagements.

La combinaison de ces différentes actions ont permis d'aboutir à de bons résultats selon les différentes spéculations. Par rapport aux céréales, la superficie emblavée entre les campagnes passe de 25 527 ha en 2018 à 26 115 ha en 2019 ; soit une hausse de 2,3%. Quant à la production, elle passe de 78 040 tonnes en 2018 à 69 470 tonnes en 2019 ; soit une baisse de 11,0%. Ces performances induisent l'évolution du rendement qui passe de 3 057 kg/ha en 2018 à 9 156 kg/ha en 2019. Cette situation est distincte à travers les différentes spéculations qui composent ces céréales.

L'analyse de la répartition des superficies emblavées confère au maïs la première céréale la plus cultivée dans la région de Kédougou. En effet, 45% de la superficie emblavée est destinée à la culture de maïs. Le riz, auparavant, la céréale la plus cultivée, occupe la 2e place avec 33% de la superficie emblavée. Le fonio reste la céréale la moins cultivée avec seulement 6% des emblavures ; même si sa culture prend de plus en plus de l'ampleur.

Par rapport à la production, on note une prédominance des productions de maïs et riz dans la production céréalière. Ainsi, les productions de maïs et de riz représentent respectivement 44% et 42% de la production de céréales régionales. La production de fonio ne représente que 2% de la production totale de céréale.

Tableau VI.6: Répartition des superficies emblavées et de la production selon les spéculations

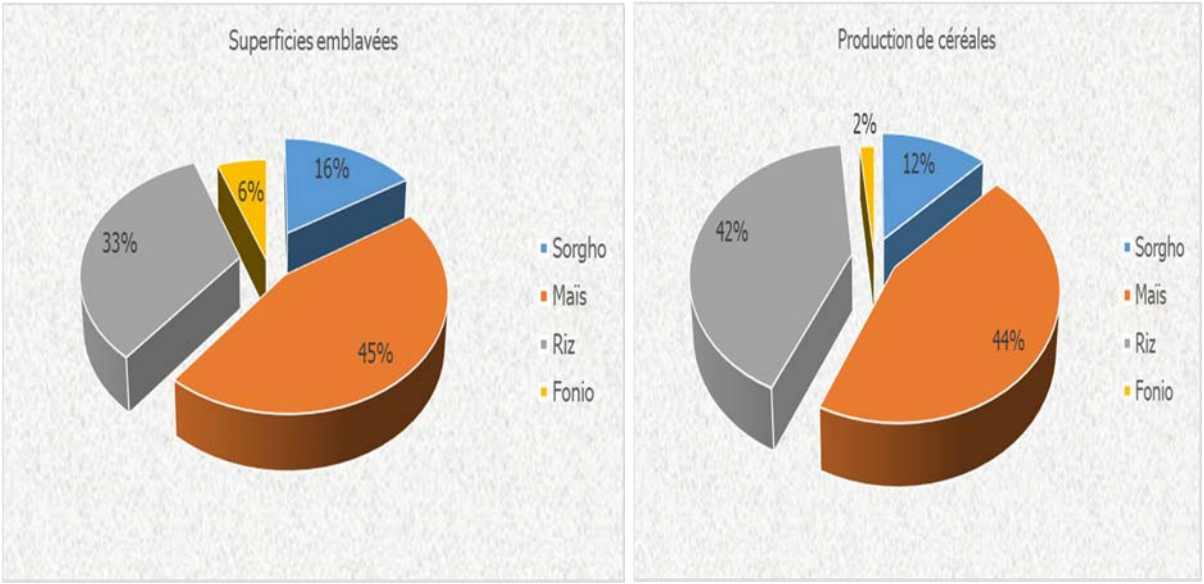

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

Le sorgho : la superficie emblavée pour la culture du sorgho poursuit sa dynamique haussière. Entre les campagnes 2018/2019 et 2019/2020, elle passe de 4 102 ha en 2018 contre 4 128 ha en 2019 ; soit une hausse de 0,6%. Avec la hausse de la

superficie emblavée, on note une hausse de la production entre ces deux campagnes. Ainsi, les productions de Sorgho se situent à 10 551 tonnes durant la campagne 2019/2020 contre 9 804 tonnes la campagne précédente. Ce niveau de production conjugué aux superficies emblavées ont permis d'obtenir des rendements assez acceptables. En effet, les rendements de la production de sorgho sont passés de 2 390 Kg/ha en 2018 à 2 556 Kg/ha en 2019.

Le maïs : le maïs constitue généralement, derrière le riz, la seconde céréale la plus cultivée dans la région de Kédougou. Les superficies emblavées pour la culture du maïs passent de 11 390 ha en 2018 à 12 072 ha en 2019 ; soit 6,0% de hausse. En plus, la production de maïs a augmenté de 1,7% passant de 34 489 tonnes à 35 092 tonnes. Il faut, toutefois, signaler que la superficie emblavée pour la culture du maïs lors de la campagne 2019/2020 est plus importante que celle du riz plaçant cette céréale à la première place la plus cultivée de la région en cette campagne.

Tableau VI.7 : Situation des cultures vivrières durant les campagnes 2018 et 2019

Indicateurs	Campagnes	Sorgho	Maïs	Riz	Fonio	Céréales
Superficie (Ha)	2018/2019	4 102	11 390	8 580	1 455	25 527
	2019/2020	4 128	12 072	7 869	2 046	26 115
	Evolution	0,6%	6,0%	-8,3%	40,6%	2,3%
Production (T)	2018/2019	9 804	34 489	32 454	1 293	78 040
	2019/2020	10 551	35 092	21 990	1 837	69 470
	Evolution	7,6%	1,7%	-32,2%	42,1%	-11,0%
Rendement (Kg/Ha)	2018/2019	2 390	3 028	3 783	889	3 057
	2019/2020	2 556	2 907	2 795	898	9 156
	Evolution	6,9%	-4,0%	-26,1%	1,0%	199,5%

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

Le riz : Les emblavures de riz sont passées de 8 580 ha à 7 869 ha entre 2018 et 2019, soit une baisse de 8,3%. En revanche, cette baisse de la surface emblavée a fortement impacté la production. Ainsi, entre ces deux années, elle passe de 32 454 tonnes à 21 990 tonnes ; soit une baisse de 32,2%. Il s'en est suivi une détérioration des rendements du riz puisqu'ils passent de 3 783 Kg/ha à 2 795 Kg/ha entre la première et la seconde campagne.

Le fonio : La culture du fonio gagne de plus en plus de terrain dans la région de Kédougou. Depuis 2014, les superficies emblavées de fonio dépassent la barre des 1 400 ha alors que, avant cette date, elles se situaient à moins de 500 ha. Plus précisément, elles passent de 1 455 ha en 2018 pour se situer à 2 046 ha en 2019 ; soit une hausse de 40,6%. La production de fonio pour la campagne de 2019/2020 a

connu aussi une hausse de 42,1% par rapport à la campagne de 2018/2019 en passant de 1 293 tonnes durant cette dernière campagne à 1 837 tonnes la campagne suivante. Aussi, les rendements du fonio ont augmenté entre ces deux années. Ils passent ainsi de 889 Kg/ha à 899 Kg/ha entre les deux campagnes agricoles.

VI.2.2. LES CULTURES INDUSTRIELLES

Dans la région de Kédougou, deux types de cultures industrielles sont généralement les plus pratiquées : l'arachide d'huilerie et le coton.

La superficie des terres cultivées en arachide lors de la campagne de 2019/2020 est évaluée à 7 904 ha contre 14 430 ha durant la précédente campagne, soit une baisse de 40,8%. Cette baisse est consécutive de celle des superficies emblavées dans les départements de Salémata et Saraya. Dans le département de Saraya, une baisse de 73,5% de la superficie a été enregistrée correspondant à 2 000 ha emblavés en 2019. Dans celui de Salémata, la superficie emblavée en 2019 est évaluée à 1 004 ha traduisant une baisse de 1,4% par rapport à 2018. En revanche, le département de Kédougou enregistre une hausse avec 2,2% de la superficie d'arachide passant de 4 794 ha emblavés en 2018 à 4 900 ha en 2019.

Pour la production d'arachide, une forte baisse a été notée entre les deux campagnes. Celle-ci passe de 20 522 tonnes en 2018 à 13 041 tonnes en 2019 traduisant une baisse de 36,5%. Cette contreperformance est concomitante à celle notée dans le département de Saraya. La production d'arachide dans le département de Saraya est passée de 11 325 tonnes en 2018 à 3 400 tonnes en 2019 ; soit une baisse de 70,0%. En revanche, la baisse de la production d'arachide est amoindrie par les hausses respectives de 5,4% et 1,9% des productions d'arachides dans les départements de Kédougou et Salémata. La production d'arachide dans ces départements respectifs est évaluée à 8 085 tonnes et 1 556 tonnes lors de la campagne 2018/2019.

Tableau VI.8 : Situation des cultures industrielles durant les campagnes 2018 et 2019

Indicateurs	Campagnes	Arachide	Coton	Total
Superficie (Ha)	2018/2019	13 362	2 225	15 587
	2019/2020	7 904	ND	
	Evolution	-40,8%		
Production (T)	2018/2019	20 522	2 299	22 821
	2019/2020	13 041	ND	
	Evolution	-36,5%		
Rendement (Kg/Ha)	2018/2019	1 500	1000	1500
	2019/2020	1 650	ND	
	Evolution	150		

Source : DRDR région de Kédougou, 2018

CONCLUSION

Comparativement à 2018, l'hivernage de 2019 a été meilleur en termes de précipitations avec 1 096,5 mm obtenu en 2019 contre 1 108,11 mm en 2018. Par contre, en termes de nombre de jours de pluies, il a été observé une hausse de 3 jours en 2019 par rapport à 2018.

Ainsi, l'hivernage 2018-2019 reste caractérisé par une bonne répartition de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace et surtout des pluies durant la nuit et un bon ensoleillement durant la journée. Cette situation a favorisé le bon développement végétatif des cultures, aucun stress hydrique n'a été observé.

Aussi, les campagnes sont marquées par l'équipement des producteurs en matériel agricole (tracteurs, houes, charrues, semoirs, …) grâce à la subvention de l'Etat et à l'appui des projets et programmes intervenant au niveau de la région. La disponibilité de ces facteurs de production a facilité le travail des producteurs notamment les opérations culturales.

Par ailleurs, le problème de la divagation du bétail et les feux de brousse plombent encore le développement de l'agriculture dans la région de Kédougou d'où la nécessité de mettre en place les POAS et de réactualiser le barème des amendes relatif à la divagation.

Introduction

Les conditions pluviométriques satisfaisantes confèrent à la région de Kédougou un paysage de savane arborée avec une bonne biomasse. Toutefois, les parcours de cette zone présentent, pendant une partie de l'année, une faible valeur nutritive, du fait d'une forte teneur en lignine. Dans cette zone, une forte présence de glossines limite l'élevage.

L'élevage extensif demeure le type pratiqué par la quasi-totalité des éleveurs avec comme caractéristique principal un bétail laissé en divagation. Ce type d'élevage est surtout encouragé par l'existence de pâturages riches et diversifiés (importantes quantités de biomasses herbacées et arbustives) mais aussi et surtout par les espèces qui sont élevées dont la race ndama qui est rustique. Dans cette zone, une forte pression de glossines limite l'élevage au point que seuls les taurins Ndama, les moutons et chèvres nains peuvent vivre dans les zones infestées de glossines.

L'analyse des données va porter sur la typologie du personnel intervenant dans le secteur, sur les effectifs du cheptel, les productions de viande et des produits dérivés et la santé animale.

VII.1. LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

VII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques assurent généralement la supervision, le suivi et le contrôle de l'activité. Ils ont pour rôle principal la mise en œuvre la politique définie par le Ministère de l'élevage et des Productions Animales (MEPA) mais aussi et surtout d'assister les éleveurs face aux éventuelles menaces. C'est-à-dire, ils assurent la surveillance épidémiologique et apportent une assistance vétérinaire aux éleveurs.

La région de Kédougou compte, depuis 2014, un seul docteur vétérinaire pour assurer la surveillance épidémiologique et l'assistance vétérinaire. Il est, cependant, appuyé par une équipe assez diversifiée constituant le personnel du service régional de l'Elevage.

Entre 2016 et 2018, l'évolution des effectifs du personnel est quasi stable. Ainsi, l'équipe est composée de 11 personnes en 2016 alors qu'elle en compte 13 en 2017 et 12 en 2018. Durant ces deux dernières années, la structure du personnel est restée identique notamment sur la composition selon le sexe que sur le nombre.

De même, la région compte trois ingénieurs des travaux d'élevage de 2016 à 2018. Ces trois ingénieurs sont tous de sexe masculin. En revanche, le nombre d'agents techniques d'élevage (ATE) est passé de 9 agents en 2017 à 8 en 2018.

Globalement, l'Inspection Régionale des Services Vétérinaires est composée de 13 agents en 2017 et 12 en 2018 ; tous de sexe masculin. Ces agents sont répartis entre les départements, l'IRSV et les sites. Les ingénieurs des travaux et les Agents Techniques sont répartis entre les trois départements (Kédougou, Salémata et Saraya) par contre les agents administratifs sont au niveau de l'Inspection régionale des services vétérinaires.

Tableau VII-1 : Effectifs du personnel selon le diplôme

Circonscriptions administratives	Années	Docteur vétérinaire		ITE[15]		ATE[16]		Ensemble		
		Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Ensemble
Kédougou	2016	1	0	1	0	3	0	5	0	5
	2017	1	0	1	0	3	0	5	0	5
	2018	1	0	1	0	3	0	5	0	5
Saraya	2016	0	0	1	0	5	0	6	0	6
	2017	0	0	1	0	4	0	5	0	5
	2018	0	0	1	0	3	0	0	0	0
Salémata	2016	0	0	1	0	2	0	3	0	3
	2017	0	0	1	0	2	0	3	0	3
	2018	0	0	1	0	2	0	3	0	3
Région	2016	1	0	3	0	10	0	11	0	11
	2017	1	0	3	0	9	0	13	0	13
	2018	1	0	3	0	8	0	12	0	12

Source : IRSV de Kédougou, 2018

VII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Depuis quelques années, la politique de l'élevage dans la région a connu une dynamique de performance positive. L'Etat a mis en place, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, deux projets phares : le PDESOC (Projet de Développement de l'élevage au Sénégal Oriental et en Basse Casamance) et le PROGEBE (Projet de Gestion Durable du Bétail Ruminant Endémique). L'objectif du PDESOC est de Contribuer à réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire en assurant une gestion durable des ressources naturelles tout en participant au développement de l'élevage et à la mise en œuvre de systèmes de production performants. Le PROGEBE, quant à lui, cherche à mettre en place des mesures de préservation du bétail ruminant endémique (BRE) trypanotolérant (bovin ndama, mouton djallonké et chèvre naine) et de son habitat naturel. D'autres partenaires interviennent, aussi, dans le domaine de l'élevage à Kédougou. Il s'agit du PINKK, du P2RS et du projet COSPE. La combinaison d'actions de ces projets a permis d'améliorer les conditions d'élevage, de valoriser le potentiel de production et d'accroissement de la productivité du bétail.

[15] ITE : Ingénieur des Travaux d'Elevage
[16] ATE : Agents Techniques d'Elevage

Tableau VII.2. Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
PROGEBE	Projet	Santé animale, infrastructures pastorales, préservation de l'environnement, formation des producteurs, amélioration des productions animales, cultures fourragères, appui conseil des agro-pasteurs	Arrondissement Bandafassi
PDESOC	Projet	Modernisation des systèmes de production animale ; Santé animale ; Aménagement pastoral ; cultures fourragères, appui à la constitution des réserves fourragères, Préservation environnement	Région Kédougou
PINKK	Projet	Elevage	Région Kédougou
P2RS	Programme	Elevage	Région Kédougou
COSPE	Projet	Elevage	Kédougou, Saraya[17]

Source : IRSV Kédougou, 2018

VII.1.3. LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS

Par rapport aux infrastructures et équipements, la structure de la région n'a pas évolué entre 2018 et 2019. En 2019, près de 21,6% de ces équipements se situaient dans le département de Kédougou ; soit plus d'une infrastructure sur 10. Le département de Saraya dispose le plus grand nombre infrastructures avec un taux de concentration de 76,3%, soit avec 106 unités dont 98 forages pastoraux. Le département de Salémata demeure le moins équipé avec seulement trois unités dont deux parcs à vaccinations.

Les forages pastoraux n'ont pas évolué entre 2018 et 2019 avec 117 unités dont les 18 se situent dans le département de Kédougou. Aussi, le nombre de parc à vaccination est resté inchangés entre 2018 et 2019 avec 8 unités dont 4 unités dans le département de Saraya et deux unités dans chacun des autres départements. Quant au nombre de fermes avicoles modernes, il s'élève à 12 unités, dont 8 à Kédougou et 4 unités à Saraya.

Les infrastructures telles que les unités de transformations de produits laitiers, les fermes modernes d'embouche (bovine, ovine, caprine, asine, porcine ou équine), les centres zootechniques et les abattoirs modernes sont faiblement représentées dans la région de Kédougou entre 2018 et 2019. Cependant, une Unités de transformation de produits laitiers est recensée dans la région. De même concernant les pharmacies et cliniques vétérinaires, la région de Kédougou n'en dispose qu'une seule depuis 2019 ; celle-ci est localisée dans le département de Kédougou. Il n'existe pas d'abattoirs modernes dans la région.

[17] Il s'agit ici des départements

Tableau VII.3 : Nombre d'infrastructures pastorales et avicoles de 2018 à 2019

Départements	Années	Forages agropastoraux	Parcs à vaccination	Fermes avicoles modernes	Unités de transformation de produits laitiers	Abattoirs modernes	Pharmacies et cliniques vétérinaires
Kédougou	2018	18	2	8	1	0	1
	2019	18	2	8	1	0	1
Saraya	2018	98	4	4	0	0	0
	2019	98	4	4	0		0
Salémata	2018	1	2	0	0	0	0
	2019	1	2	0	0		0
Région	2018	117	8	12	1	0	1
	2019	117	8	12	1	0	1

Source : IRSV Kédougou, 2019

VII.2. LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

Le cheptel de la région de Kédougou est estimé, en 2017, à 94 666 têtes. Ce nombre a évolué entre 2016 et 2017. Entre 2016 et 2017, le nombre de têtes du cheptel a connu une hausse de 3,5%. Cette hausse est caractéristique des hausses de 3,5% du nombre de bovins, ovins et caprins.

Par rapport à la répartition du cheptel par département, celui de Saraya occupe la première place avec plus de 41% du cheptel. Dans ce département, plus de 49% du cheptel est constitué de bovins. De même, plus de 71% du cheptel dans le département de Kédougou est constitué de bovins, soit 23 060 bovins 2017. Cette composition confère au département la part de 34,1% du cheptel régional.

Par rapport à la répartition du cheptel selon les familles d'espèces, il apparait que celui-ci est majoritairement composé de bovins, d'ovins et de caprins. En effet, la proportion des bovins est de 60,6% en 2017. Le nombre de bovins est de 57 389 en 2017 contre 54 448 en 2016. Les ovins constituent, derrière les bovins, la seconde famille d'espèce la plus représentée. Ainsi, la proportion des ovins est de 19,7% en 2017. A ces proportions, correspondent des effectifs de 17 995 têtes d'ovins en 2016 et 18 625 en 2017. Les caprins sont, aussi, bien représentés avec une proportion de 18,5% en 2017. L'effectif des caprins est de 16 882 têtes en 2016 et 17 473 têtes en 2017. Les équins, les porcins et les asins sont représentés par de faibles proportions. Pour les porcins, il faut signaler que seul le département de Kédougou en dispose. Les espèces de type caméliens n'existent pas dans la région de Kédougou.

Par rapport à la volaille, le nombre est de 84 016 volailles en 2017 contre 81 175 en 2016 ; soit une hausse de 3,5%. Par rapport au département, celui de Kédougou procure près de la moitié (48,6%) des effectifs de la volaille régionale avec 39 490 en 2016 et 40 872 en 2017. Le département de Saraya a produit 25 230 en 2016 et 26 113 en 2017 ; soit 31,1% du total du nombre de volailles régionales.

Tableau VII-4 : Effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce

Espèces	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Bovins	22 281	23 060	ND	18 844	19 503	ND	14 324	14825	ND	55448	57389	ND
Ovins	4 052	4 193	ND	9 977	10 326	ND	3 964	4 102	ND	17995	18625	ND
Caprins	4459	4615	ND	8457	8752	ND	3964	4102	ND	16882	17473	ND
Asins	210	217	ND	556	575	ND	175	181	ND	941	974	ND
Equins	12	13	ND	20	22	ND	0	0	ND	30	35	ND
Porcins	165	170	ND			ND	0	0	ND	165	170	ND
Caméliens	0	0	ND			ND	0	0	ND	0	0	ND
Total bétail	31179	32268	ND	37854	39178	ND	22427	23210	ND	91461	94666	ND
Volaille	39490	40872	ND	25230	26113	ND	16454	17029	ND	81175	84016	ND

Source : IRSV de Kédougou, 2018

VII.3. LES PRODUCTIONS

VII.3.1. LA PRODUCTION DE VIANDE

La production de viande dans la région de Kédougou est estimée à 3 996 tonnes en 2019. Comparée à celle de 2018 (2 879 T), elle a augmenté de 38,9%. Cependant, cette hausse de la production de viande est principalement induite par celle du nombre de têtes abattues (+8,0%) par rapport à l'année précédente. Il est passé de 79 221 têtes en 2018 à 85 588 têtes en 2019.

Selon l'espèce, sur les 3 996 tonnes de viande produites en 2019, on enregistre 1504,8 tonnes de viande de porcins, 986,7 tonnes de viande de bovins, 377,6 tonnes de caprin et 140,5 tonnes d'ovins. Les nombres de têtes de porcins, de caprins, de bovins et d'ovins abattues en 2019 s'élève respectivement à 38 141, 23 189, 9 306 et 5 646 têtes.

L'analyse suivant le département montre que plus de 60,0% et 52,0% respectivement du nombre de tête abattue et de la quantité de viande produite dans la région sont enregistrés dans le département de Kédougou. Le département de Saraya a enregistré 36,6% du nombre de têtes abattues et 44,9% de la quantité de viande produite dans la région.

Tableau VII.5 : Quantité de viandes des abattages contrôlés

Espèces		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Taureaux	Nb	1 008	1 508	1 234	1 434	95	96	2 337	3 038
	Poids (T.)	225,4	229,4	140,7	142,7	8,9	8,9	375,1	381,1
Bœufs	Nb	801	1 001	325	425	7	9	1 133	1 435
	Poids (T.)	98,1	86	58,3	60,3	0,7	0,7	157,2	147,1
Vaches	Nb	1 310	1 610	2 066	2 016	246	242	3 622	3 868
	Poids (T.)	130,9	140,9	134,7	234,9	19,2	19,2	284,9	395,1
Veaux / vêles	Nb	13	33	195	895	37	37	245	965
	Poids (T.)	0,8	3,3	15,2	56,2	1,9	3,9	17,9	63,4
Total bovins	Nb	**3 132**	**4 152**	**3 820**	**4 770**	**385**	**384**	**7 337**	**9 306**
	Poids (T.)	**455,3**	**459,7**	**349**	**494,2**	**30,8**	**32,8**	**835,1**	**986,7**
Ovins	Nb	1 459	1 489	3 693	3 793	364	364	5 516	5 646
	Poids (T.)	19,9	54,6	53,5	70,5	29,4	15,4	102,8	140,5
Caprins	Nb	18 264	18 264	4 733	4 833	92	92	23 089	23 189
	Poids (T.)	22,7	289,7	58,9	85,9	1	2	82,6	377,6
Porcins	Nb	22 855	23 905	12 246	13 396	841	840	35 942	38 141
	Poids (T.)	497,9	804	461,4	650,6	61,2	50,2	1 020,50	1 504,80
Total	Nb	**48 842**	**51 962**	**28 312**	**31 562**	**2 067**	**2 064**	**79 221**	**85 588**
	Poids (T.)	**1 451**	**2 068**	**1 272**	**1 795**	**153**	**133**	**2 876**	**3 996**

Source : IRSV Kédougou

Important : « Il faut noter que les services vétérinaires de la région ne suivent pas les statistiques sur la volaille. Ce sous-secteur n'est pas maitrisé. La production de poulets de chair, de pondeuses, etc. se fait de façon très informelle. »

VII.3.2. LA PRODUCTION CONTROLEE DE LAIT ET DE MIEL

Quant au miel, il fait partie des aliments de cueillette qui permettent aux populations d'avoir des activités génératrices de revenus durant les périodes de soudure. Sa production est essentiellement artisanale et constitue le plus souvent une activité additive. Les modes de collecte et de conditionnement traditionnel donnent des miels de qualité médiocre dont le système de commercialisation est peu performant. Certains projets ont initié des programmes pour l'apiculture mais la vulgarisation des méthodes reste méconnue pour la grande majorité des populations qui s'y activent.

La production de miel est estimée à 923 456 litres en 2019 contre 954 000 litres en 2018 ; soit une baisse de 3,2% de la production par rapport à l'année précédente, correspondant à 30 544 litres. Quant à la production de miel, elle a subit une variation de -431,97% entre 2018 et 2019. L'écart absolu de la production entre ces deux années est estimé à 4 829 litres de miel.

Tableau VII-6 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés

Circonscription administrative	2018				2019			
	Lait		Miel		Lait		Miel	
	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%	Quantité (litres)	%
Kédougou	638 000	66,9%					1118	
Saraya	226 000	23,7%						
Salémata	90 000	9,4%						
Région	**954 000**	**100,0%**	**5947,4**		**923 456**		**1118**	

VII.3.3. LA PRODUCTION CONTROLEE DES CUIRS ET PEAUX

En 2017, la production contrôlée des cuirs et peaux dans la région, reflétant le nombre d'animaux abattu, est de 21 208 unités dont 7 803 unités de cuirs et 13 405 peaux. La production de peau est composée de 6 360 peaux d'ovins et 7 045 peaux de caprins.

Tableau VII-7 : Nombre de peaux et de cuirs des abattages contrôlés

Espèces		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Cuirs	**Nb.**	4 096	ND	3 486	ND	221	ND	7 803	ND
Peaux ovines	**Nb.**	4 309	ND	364	ND	1 687	ND	6 360	ND
Peaux caprines	**Nb.**	3 544	ND	82	ND	3 419	ND	7 045	ND
Total	**Nb.**	11 949	ND	3 932	ND	5 327	ND	21 208	ND

Source : IRSV de Kédougou, 2018

Suivant le département, le département de Kédougou à produit plus de la moitié de la production de peaux et cuirs avec 56,34% suivi par celui de Saraya avec une proportion de 25,1% de la production régionale.

Conclusion

Le développement de l'Elevage dans la Région de Kédougou nécessite de forts investissements dans la construction d'infrastructures et équipements pastoraux (forages, parcs à vaccination, laiteries, abattoirs, miellerie etc.). Une meilleure structuration et organisation des filières permettra d'asseoir le Leadership idoine pour booster le développement des filières. Les efforts du MEPA et des Projets dans le financement de la filière apicole doit aboutir à faire de Kédougou une des premières régions apicoles du Sénégal. De même, les efforts en cours dans l'organisation de la filière laitière donnent déjà l'espoir d'un lendemain meilleur et permettront d'avoir des données fiables sur la production annuelle de lait.

La divagation permanente des troupeaux, le vol de bétail, les feux de brousse, l'abattage non contrôlé et le manque d'organisation des groupements d'éleveurs sont parmi les nombreuses contraintes auxquelles est confronté le secteur de l'élevage.

Pour améliorer la situation, il faut favoriser un mode d'élevage intensif, construire un abattoir moderne, lutter contre le vol de bétail par le marquage du bétail. Il faut aussi promouvoir l'aviculture, organiser la filière lait et renforcer les capacités des éleveurs sur la gestion des groupements. Les acteurs de l'élevage dans la région doivent aussi être encadrés, appuyés et surtout renforcés en capacités pour bénéficier d'une meilleure plus-value dans leur métier.

Chapitre VIII : RESSOURCES NATURELLES

Introduction

La région de Kédougou reste l'une des régions les plus fournies en écosystèmes du Sénégal. Elle renferme le Parc National Niokolo koba et la zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, l'Etat du Sénégal confie la Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS) l'élaboration de la politique, des actions et de l'identification de ressources permettant la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des ressources fauniques. Ses champs de compétences comprennent la gestion forestière, le reboisement, la conservation des sols et la gestion des activités cynégétiques. Au niveau régional, c'est l'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) qui a pour mission la mise en œuvre et le suivi-évaluation de cette politique.

Ce chapitre analyse, d'abord, la typologie des intervenants au sein de sous-secteur. Ensuite, il traite les différentes activités menées au niveau régional. Enfin, les principales difficultés ainsi que les perspectives sont développées

VIII.1. LES SERVICES TECHNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

VIII.1.1. LES SERVICES TECHNIQUES

L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts (IREF) de Kédougou est composée d'une Inspection régionale et de 3 inspections départementales. Chaque inspection départementale est composée de brigades au niveau de chaque arrondissement composant le département. L'IREF est, elle-même, composée de six divisions pour assurer les différentes missions qui lui sont assignées.

L'effectif total du personnel se situe sur une tendance haussière. En effet, l'effectif du personnel de l'IREF s'est établi à 28 personnes en 2019 contre 26 personnes en 2018. Entre ces deux années, l'IREF a bénéficié de deux agents supplémentaires.

Par rapport aux diplômes, les gardes des eaux et forêts et les agents techniques des eaux et forêts sont les plus représentés. L'effectif des agents techniques passe de 10 à 8 agents entre 2018 et 2019 soit respectivement 44,0% et 28,6% de l'effectif total lors des deux années. Les Gardes Eaux et Forêts ne cessent d'augmenter entre ces trois années, le nombre a passé de 3 en 2016 à 8 en 2018. Ils sont évalués à 12 agents en 2019 ; soit 42,9% du personnel. Depuis 2016, la région compte 3 Ingénieurs des Eaux et Forêts, 3 Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts et 2 Ingénieurs des Travaux des Parcs Nationaux.

Tableau VIII.1 : Effectifs du personnel des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Inspection	Années	Ingénieur des Eaux et Forêts	Ingénieur des Travaux des Eaux et Forêts	Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux	Agent technique des Eaux et Forêts	Gardes Eaux et Forêts	Ensemble
IREF	2018	3	1	1	0	5	10
	2019	3	1	1	1	5	11
Kédougou	2018	0	0	1	4	3	8
	2019	0	0	1	4	3	8
Saraya	2018	0	1	0	3	0	4
	2019		1	0	2	3	6
Salémata	2018	0	1	0	3	0	4
	2019	0	1	0	1	1	3
Total Région	2018	3	3	2	10	8	**26**
	2019	3	3	2	8	12	**28**

Source : IREF Kédougou, juin 2020

Par rapport aux départements, le nombre d'agents de la brigade de Kédougou est resté stable entre 2018 et 2019. Le personnel de Kédougou est composé de 8 agents dont 4 agents techniques, 3 gardes des eaux et forêts et 1ingénieurs des travaux des parcs nationaux. Celui de Saraya est passé de 4 à 6 entre 2018 et 2019. Ils sont composés de 3 gardes des Eaux et Forêts, 2 agents techniques et 1 ingénieurs des travaux des Eaux et forêts. De même, celui de Salémata a perdu un agent entre 2018 et 2019. Le personnel dans ce département est seulement de 3 agents constitués d'un garde des Eaux et Forêts, d'un agent technique et un ingénieur des travaux des Eaux et Forêts.

VIII.1.2. LES AUTRES INTERVENANTS

Dans le cadre de la mise en œuvre de différents types de programmes de gestion des ressources naturelles et de la mise en valeur des ressources fauniques l'inspection régionale des Eaux et forêts est accompagnée par plusieurs partenaires. Ces partenaires ont des statuts différents. Il peut s'agir d'un projet ou programme de l'état, d'une ONG, d'une association ou d'une société minière. Les projets/programmes sont beaucoup plus présents dans ce soutien.

Les principaux domaines d'intervention sont la gestion des ressources naturelles (GRN), la défense et la restauration des sols (DRS) et les activités génératrices de revenus (AGR) à travers différentes actions ciblées telles que le reboisement, la sensibilisation, la promotion des réserves communautaires, la lutte contre les feux de brousse, la production de plants, la protection des forêts, la restauration des écosystèmes dégradés, l'aménagement forestier ainsi que l'économie de bois-énergie.

Tableau VIII.2 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention

Intervenants	Statut	Domaines d'intervention	Zones d'intervention
PMFD	Projet	Reboisement, sensibilisation, Pisciculture, Plateforme multi fonctionnelle (moulin à mil)	Département de Kédougou
PROGEDE	Projet	Information sensibilisation Restauration écosystèmes dégradés, Promotion des réserves communautaires, économie bois énergie	Département de Kédougou
PADAER	Programme	Reboisement, CES/DRS, lutte contre les feux de brousse	Département de Kédougou
SGO	Société	Lutte contre les feux de brousse, GRN, reboisement	Département Saraya
MDGF	Association	Protection des forêts	Département de Kédougou
Mako SA Compagny	Société	Reboisement, CES/DRS	Département de Kédougou
Trees for Future	ONG	Production de plants, Reboisement, sensibilisation	Région Kédougou

Source : IREF Kédougou, juin 2020

GRN : Gestion des Ressources Naturelles
DRS : Défense et Restauration des Sols

VIII.2. LA GESTION DU DOMAINE FORESTIER

VIII.2.1. LA PRESENTATION DU DOMAINE FORESTIER REGIONAL

La région ne dispose d'aucune forêt classée. Cependant il y a l'existence de la Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de la Falémé, du Parc National de Niokoloba (PNNK) et des cinq Réserves naturelles communautaires (Niéméniké, Thiabédji, Dindéfélo, Oubadji et Bandafassi-Tomboronkoto) faisant partie du domaine protégé de la région.

Les formations végétales de la région couvrent une superficie de 1 606 514 ha soit 95 du territoire régional. Il faut noter que la ZIC couvre, à elle seule, 1 336 000 ha du territoire régional. C'est dans cette seule zone où le gibier et la chasse présentent un intérêt scientifique ou économique majeur. De même, dans cette zone, la faune sauvage est susceptible de permettre son exploitation rationnelle à des fins touristiques et cynégétiques.

Elle a été créée pour mieux répondre aux impératifs de l'organisation de la grande chasse et de l'exploitation rationnelle de la grande faune qui constituent l'une des richesses de la région de Kédougou. Au Sénégal, cette zone demeure la seule où se pratique la grande chasse aux bovidés.

VIII.2.2. LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE

Le feu de brousse est un incendie non maîtrisé causé souvent lors des campagnes de chasse par les touristes-chasseurs. Ces derniers, à la recherche de produits, brûlent les forêts pour faire sortir le gibier, la collecte du miel, la production de charbon de bois. D'autres facteurs tels que les imprudences de feu de camping des bergers, les feux provoqués volontairement par les bandits et les voleurs de bétail peuvent, aussi, conduire au feu de brousse.

Plusieurs stratégies ont été développées par l'IREF pour lutter contre les feux de brousse. Parmi celles-ci, on peut noter la lutte préventive avec les campagnes d'information, de sensibilisation et de communication, l'ouverture de pare feu, etc., mais aussi la lutte active avec les moyens de l'IREF, des partenaires et des populations.

VIII.2.3. LA LUTTE PREVENTIVE

Entre 2018 et 2019, le nombre de comités de lutte contre les feux de brousse est resté stable à 175 comités. Ces comités ne sont tous équipés en 2019. Par contre, en 2018, seuls 106 comités étaient équipés. Cela pourrait être le fruit de l'orientation de l'IREF à équiper les comités existants avant de passer à la création d'autres comités.

Au niveau départemental, cette constance du nombre de comités est notée dans les trois départements. Le nombre de comité est plus important dans les départements de Kédougou et Salémata. On dénombre respectivement 68 et 67 comités dans ces départements avec une nette amélioration de leur équipement entre 2018 et 2019. En 2018, seuls 30 comités étaient équipés à Kédougou et 44 à Salémata, alors tous les comités existants sont équipés en 2019. Dans le département de Saraya, depuis 2016 le nombre de comité est resté à 40 comités dont 32 comités équipés en 2018. En 2019, tous les comités du département sont équipés.

Tableau VIII.3 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse par département

Circonscription administrative	Année	Equipés	Non équipés	Total
Kédougou	2018	30	38	68
	2019	68	0	68
Saraya	2018	32	8	40
	2019	40	0	40
Salémata	2018	44	23	67
	2019	67	0	67
Région Kédougou	2018	106	69	175
	2019	175	0	175

Source : IREF Kédougou, juin 2020

Dans le cadre de la sensibilisation sur les feux de brousse, le nombre de séances d'animation a fortement baissé entre 2018 et 2019. Il est passé de de 178 à 95 séances ; soit une baisse de 84,7%.

Par rapport aux départements, Salémata tient plus de séances d'animation avec 56 séances en 2019 ; soit 58,9% du nombre total de séances tenues dans la région. La baisse du nombre de séances a faiblement affecté le département de Kédougou, le nombre de séances est passé de 9 en 2018 à 8 en 2019. En revanche, à Saraya le nombre de séances a augmenté de 22 séances pour s'établir à 31 séances en 2019 ; soit 32,6% du nombre total de séances tenues dans la région.

Tableau VIII.4 : Nombre de séances d'animation et de personnes touchées par celles-ci par circonscription administrative[18]

Circonscription administrative	Année	Séances d'animation		Personnes touchées	
		Nombre	Proportion (%)	Nombre	Proportion (%)
Kédougou	2018	9	5,0	591	17,6
	2019	8	8,4	186	3,5
Saraya	2018	9	5,0	124	3,7
	2019	31	32,6	806	15,4
Salémata	2018	160	89,9	2 643	78,7
	2019	56	58,9	4 256	81,1
Région	2018	178	100,0	3 358	100,0
	2019	95	100,0	5 248	100,0

Source : IREF Kédougou, juin 2020

Par rapport aux personnes touchées, on note, contrairement au nombre de séances de sensibilisation qui a baissé, une hausse de 56,3% du nombre de personnes touchées. En 2019, les séances d'animation ont touché 5 248 personnes dont 4 256 à Salémata, 186 à Kédougou et 806 à Saraya. Par contre, en 2018, 3 358 personnes ont été touchées dont 591 à Kédougou et 2 643 à Salémata. En terme relatif, la proportion de personnes touchées par les séances de sensibilisation est de 3,5% à Kédougou, 15,4% à Saraya et 81,1% à Salémata.

VIII.2.4. LA LUTTE ACTIVE

Le réseau de pare-feu de la région de Kédougou est long de 141 km en 2019. Ce réseau s'est plus que triplé entre 2018 et 2019 puisqu'en 2018, il est constitué de seulement 41,5km. La région de Kédougou a bénéficié d'ouverture et de réhabilitation de pare-feu. Ainsi, en 2019, 41km de pare-feu ont été ouverts dans la région. Durant cette même année, 82,5 km de pare-feu ont été réhabilités par les services des eaux et forêts. En 2018, 35,5 km ont été ouverts dans la région et le seulement 6 km de pare-feu réhabilité. On note, alors, une augmentation du nombre de km de pare-feu ouvert (6 km d plus) et réhabilité (76,5 km de plus).

L'analyse spatiale de l'ouverture des pare-feu montre répartition inégale à travers les départements. En 2019, le département de Saraya a bénéficié de 30 km de pare-feu ouverts. Par contre, dans les départements de Kédougou et Salémata, on note des ouvertures respectives de 4 km et 7 km. En effet, avec une bonne représentation des partenaires et associations intervenant dans le domaine de l'environnement, Saraya a pu bénéficier d'appui conséquent et développer plus d'ouverture de pare-feu.

[18] Le nombre de personnes touchées par les séances de sensibilisation n'est pas disponible en 2016

Concernant les pare-feu réhabilités en 2019, 53 km concernent le département de Saraya, 29 km dans le département de Salémata et seulement 0,5 km à Kédougou. En revanche, tous les pare-feu réhabilités en 2018 sont dans le département de Kédougou.

La mise à feux précoce est généralement définie par arrêté des présidents des différents conseils départementaux au niveau régional sur une période bien précise. Entre 2018 et 2019, la longueur des axes routiers traités avec des feux précoces a augmenté de 28,1%. Elle passe de 297,7 km en 2018 à 381,5 km en 2019. Cette hausse est surtout marquée par celle obtenue dans les départements de Salémata et Saraya. La longueur d'axe routier traité avec feu précoce dans le département de Saraya a plus que doublé passant de 21 km à 65,5 km d'axes routiers traités avec des feux précoces. Cette longueur a connu une hausse de 16,2% dans le département de Salémata passant de 188 km en 2018 à 218,5 km en 2019.

Par rapport aux superficies de forêts traitées avec des feux précoces, on note une diminution de 86,1% entre 2018 et 2019. Cette superficie est de 91 538,3 ha en 2018 contre 12 743 ha en 2019. Suivant le département, il faut remarquer qu'à Salémata les superficies de forêts traitées avec des feux précoces sont passées de 71 619 ha à 3 110 ha, celles de Kédougou 19 484 ha à 4 694 ha et celles de Saraya 435 ha à 4 939 ha.

Tableau VIII.5 : Situation des pare-feu et feux précoces par département

Destinations	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Réseau de pare-feu (en km)								
Pare-feu ouverts	30	4	4	30	1,5	7	35,5	41
Pare-feu réhabilités	6	0,5	0	53	0	29	6	82,5
Pare-feu non réhabilités							0	17,5
Total réseau pare-feu							41,1	141
Feux précoces								
Longueur axes routiers traités avec des feux précoces (en km)	89	97,50	21	65,50	188	218,5	297,7	381,5
Superficies de forêts traitées avec des feux précoces (en ha)	19 484	4 694	435	4 939	71 619	3 110	91 538,3	12 743

Source : IREF Kédougou, juin 2020

Durant la saison sèche, la région de Kédougou comptabilise plusieurs feux de brousse. Toutefois, une baisse du nombre de cas a été notée entre 2017 et 2018 puisque celui-ci passe de 22 cas de feux de brousse en 2018 à 18 cas en 2019 ; soit moins de 4 cas de feux de brousse. Cette baisse est imputable à celle du nombre de cas de feu de brousse ayant eu lieu dans les départements de Kédougou (-2 cas), de Salémata et Saraya (-1 cas chacun).

Par rapport aux superficies brulées, il apparait une baisse de 64,4% au niveau régional, correspondant à 520 ha. Les superficies brulées passent de 808 ha en 2018 à 288 ha en 2019. Cette forte baisse est due à celle des superficies brulées dans le département de Kédougou et Saraya. En effet, comme le nombre de cas de Kédougou avait baissé, il s'en est suivi des superficies brulées qui passent de 635 ha en 2018 à 111 ha brulés en 2019 dans le département de Kédougou et 75 ha brulés en 2018 contre 13 ha en 2019 dans le département de Saraya. En revanche, les superficies brulées ont augmenté de 67,3% dans le département de Salémata avec 98 ha brulés en 2018 contre 164 ha en 2019.

Tableau VIII.6 : Situation des feux de brousse par circonscription administrative

Circonscription administrative	2018		2019		Variation	
	Nombre de cas	Superficies brulées (ha)	Nombre de cas	Superficies brulées (ha)	Nombre de cas (absolue)	Superficies brulées (ha)
Kédougou	12	635,0	11	111	-1	-82,5%
Saraya	4	75,0	2	13	-2	-82,7%
Salémata	6	98,0	5	164	-1	67,3%
Région	**22**	**808**	**18**	**288**	-4	-64,4%

Source : IREF Kédougou, juin 2020

VIII.3. LE REBOISEMENT ET CONSERVATION DES SOLS

VIII.3.1. LA PRODUCTION DE PLANTS

L'évolution de la production de pépinières a connu une baisse de 46,2% entre 2018 (26 pépinières) et 2019 (38 pépinières). La répartition de ces pépinières par département montre qu'en 2019 près de 47,4% des pépinières sont produites dans le département de Salémata avec une production de 18 unités. Le département de Kédougou n'a produit que cinq unités de pépinières ; soit 13,2% de la production totale de pépinière.

Par rapport au type de pépinière, on note presque que 8 pépinières sur 10 sont produites par des privées/individuelles. En 2019, 21 plantes ont été produites par les privées/individuelles. Les modes de production villageoises et de type régie occupent la même proportion sur la production de pépinières. Ainsi, chacun de ses modes de production a fourni 4 pépinières correspondant à 10,5% de la production totale.

Par rapport à la production de plants, on enregistre une baisse de 36,5% entre 2018 et 2019. En effet, la production de plants est passée de 2 401 533 plants en 2018 à 1 524 431 plants en 2019. Cette production est plus importante dans le département

de Kédougou avec 1 001 391 plants ; soit 65,7% de la production totale. Ensuite, 20,1% de la production est localisée dans le département de Saraya avec un niveau de production de 130 764 plants. Par rapport au type de production, on note la prédominance de la production de type régie. Ainsi, 1 041 856 plants de type régie ont été produits en 2019 ; soit 68,3% de la production. Concernant la production de plants de type privé/individuel, on note une production de 251 174 plants ; soit 16,5% de la production totale de plants. Il faut signaler que les productions par mode scolaires ou communautaires sont très peu pratiquées.

Tableau VIII.7 : Répartition du nombre de pépinières et de plants produits selon le mode de production

Type de pépinière		Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Régie	Pépinières	1	2	1	1	1	1	3	4
	Plants	667 546	797 838	286 406	175 984	189 674	68 034	1143626	1041856
Villageoises	Pépinières		1		0		3	0	4
	Plants		125265		0		106136	0	231401
Privées / Individuelles	Pépinières	7	2	3	14	11	14	21	30
	Plants	25 123	78 288	85 650	130 764	1 294	42 122	112 067	251174
Total	Pépinières	8	**5**	4	**15**	14	**18**	26	38
	Plants	1 853 051	1 001 391	302 051	306 748	246 431	200 172	2 401 533	1 524 431

Source : IREF Kédougou, juin 2020

L'Inspection Régionale des Eaux et Forêts de la région de Kédougou produit plusieurs espèces de plants. Il s'agit des plants forestiers, des plants fruitiers, des plants fruitiers forestiers et des plants ornementaux. Entre 2018 et 2019, la production de plants a augmenté de 20,5% pour s'établir à 1 524 431 plants en 2019 contre 1 264 897 pieds en 2018. Cette hausse est imputable à celle des plants d'espèces forestières et fruitières forestières et fruitières-forestières qui ont connu des hausses respectives de 71,4% et 72,9%. Elle est, toutefois, amoindrie par la baisse des plants d'espèces ornementales qui ont passé de 503 879 en 2019 à 465 563 plants en 2018.

Par rapport à la structure de production selon les espèces, il apparait qu'en 2019 près du tiers des espèces produites appartiennent aux espèces forestières et ornementales. En effet, la proportion des espèces dans la production totale de plants est de 31,4% pour les plantes fruitières et 30,5% pour les plantes ornementales. A ces proportions correspondent 479 414 plantes fruitières et 465 563 plantes ornementales produites en 2019.

Tableau VIII.8 : Répartition et évolution du nombre de plants produits selon l'espèce

Espèces	2018	2019	Proportions (en %)	Variation (%)
Forestières	424 432	479 414	31,4	13,0
Fruitières	168 043	288 002	18,9	71,4
Fruitières forestières	168 543	291 452	19,1	72,9
Ornementales	503 879	465 563	30,5	-7,6
Total	1 264 897	1 524 431	100,0	20,5

Source : IREF Kédougou, juin 2020

VIII.3.2. LES PLANTATIONS REALISEES

Les différents types de plantation réalisés par l'IREF de Kédougou sont classés en trois catégories : il s'agit des plantations massives, des plantations linéaires et des plantations conservatoires et de réhabilitation.

La production de plantations massives s'est inscrite en baisse entre 2018 et 2019. Ainsi, la production de plantations massives s'est établie à 352 ha en 2019 contre 542,9 ha en 2018. Cette baisse est tributaire de celle de plantations massives dans le département de Kédougou. Dans cette circonscription, les productions de PM se sont établies à 462,6 ha en 2018 contre 200,7 ha en 2019 ; soit une baisse de 56,6%. Dans le département de Saraya, l'évolution de la production de PM est de +23,6% correspondant à une production de 36,7 ha en 2019 contre 29,7 ha en 2018. Dans le département de Salémata, la production de PM a plus que doublé pour s'établir à 114,7 ha en 2019.

Les plantations linéaires ont, par contre, connu une forte hausse entre 2018 et 2019. En 2018, 28,5 km de plantations linéaires ont été produites contre 122,1 km en 2019. Cette tendance est suite à celles observées dans les départements de Kédougou et Salémata. A Kédougou, les plantations linéaires quittent 19,5 km en 2018 pour atteindre à 65,2 km en 2019. De même qu'à Salémata, la production de plantations linéaires passe de 7 km en 2018 à 49,1 km en 2019. Quant au département de Saraya, cette production est de 2,0 km en 2018 contre 7,8 km en 2019.

La production de plantations conservatoires et de réhabilitations s'est établie à 210,1 ha en 2019. Ce niveau de production est consécutif au niveau de production dans les départements de Salémata et Kédougou. Dans le département de Salémata la production de PCR est évaluée à 198,3 ha en 2019. Elle est de 10,7 ha dans le département de Kédougou.

Tableau VIII.9 : Situation et évolution des plantations réalisées par département

Type de plantation	Kédougou		Saraya		Salémata		Région	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
PM (ha)	462,6	200,7	29,7	36,7	50,7	114,7	542,9	352,0
PL (km)	19,5	65,2	2,0	7,8	7,0	49,1	28,5	122,1
PCR (ha)	ND	10,7	0,2	1,2	75,0	198,3	75,2	210,1

Source : IREF Kédougou, juin 2020

PM : Plantations massives
PL : Plantations linéaires
PCR : Plantations conservatoires et de réhabilitation

VIII.4. LES EXPLOITATIONS FORESTIERES

La production forestière dans la région de Kédougou concerne principalement deux espèces : le bois et les produits de la cueillette. Cependant, la région de Kédougou est fermée à l'exploitation du charbon et du bois d'œuvre. Par ailleurs, l'activité de production du bois est pratiquée seulement dans le département de Kédougou. Ces activités concernent essentiellement les bois de service, de chauffe et d'artisanat.

La production de bois d'artisanat est de 47 pieds en 208 et 57 pieds en 2019 avec des valeurs monétaires respectives de 705 milles FCFA et 855 milles FCFA. Pour le bois d'œuvre avec une valeur monétaire de 10 125 milles FCFA en 2019, sa production est évaluée à 790 pieds. En ce qui concerne les produits de la cueillette, on constate une forte hausse de la production en valeur monétaire entre 2018 et 2019. Elle est passée de 3,1 millions de FCFA en 2018 à 9,5 millions de FCFA en 2019. Quant aux bois de service, on enregistre une production en valeurs monétaires de 10 206 500 FCFA en 2018 contre 8 135 000 FCFA en 2019. Le nombre d'unité d'exploitation est passé de 46 701 en 2018 à 298 unités en 2019.

Tableau VIII.10 : Situation de la production forestière

Espèces		Années		Evolution (en %)
		2018	2019	
Bois d'artisanat	Qté (nombre de pieds)	47	57	21,3
	Valeur (1000 FCFA)	705	855	21,3
Produits de cueillette (tonnes)	Qté (nombre de pieds)		587,523	
	Valeur (1000 FCFA)	3 096,8	9 537	208,0
Bois d'œuvre	Qté (tonnes)	36	45	25,0
	Valeur (1000 FCFA)	790	10125	1181,6
Bois de service	Qté (nombre d'unités exploitées)	46 701	298	-99,4
	Valeur (1000 FCFA)	10 206,5	8 135	-20,3

Source : IREF Kédougou, juin 2020

VIII.5. LA GESTION DE LA FAUNE ET CHASSE

La région de Kédougou dispose d'un énorme potentiel faunique. Ce qui fait d'elle une destination privilégiée pour la chasse traditionnelle et touristique.

VIII.5.1. LE POTENTIEL FAUNIQUE

L'amodiation est la localisation par l'Etat des droits de chasse sur une zone de chasse comprise dans une zone d'intérêt cynégétique ou une zone de terroir. Elle se fait sur la base d'un cahier de charges signé entre l'administration forestière et l'amodiataire.

Entre 2018 et 2019, Le potentiel faunique de la région de Kédougou est évalué à travers sept zones amodiées dont quatre qui sont situées dans le département de Kédougou, deux dans le département de Saraya et une zone dans le département de Salémata. La superficie couverte par ces zones est de 534 800 ha en 2019. Cette superficie a connu un faible rétrécissement de 2,0% entre 2018 et 2019 essentiellement dû à la baisse de 6,6% de la superficie amodiée dans le département de Kédougou. La superficie amodiée dans ce département est évaluée à 154 800 ha en 2019 contre 165 770 ha en 2018.

Tableau VIII.11 : Nombre et superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées		Superficie (en ha)		
	2018	209	2018	2019	Evolution
Kédougou	4	4	165 770	154 800	-6,6%
Saraya	2	2	320 000	320 000	0,0%
Salémata	1	1	60 000	60 000	0,0%
Région	**7**	7	545 770	534 800	-2,0%

Source : IREF Kédougou, juin 2020

La superficie est plus large dans le département de Saraya avec 320 000 ha ; soit 59,8% du total des superficies amodiées de la région. Le département de Salémata, avec seulement 11,2% du total des superficies régionales amodiées, ne dispose que de 60 000 ha amodiés.

VIII.5.2. LES RESULTATS DES CAMPAGNES DE CHASSE

Les activités de chasse se déroulent uniquement dans la ZIC de la Falémé. Les zones amodiées de la région, synonyme d'une faune immense et variée, attirent davantage les chasseurs. La campagne de chasse a enregistré 132 chasseurs en 2019 contre 128 en 2018 ; soit une la présence de 4 chasseurs supplémentaires entre les deux années

de campagne. Les espèces animales concernées par cette campagne sont le gibier à poils et le gibier à plumes. Pour le gibier à poils, les chasseurs ont pu abattre 305 pièces en 2017, 123 en 2018 et seulement 81 en 2019 Quant au gibier à plumes, le nombre de pièces abattu a connu une hausse régulière entre 2016 et 2018. Celui-ci est passé de 2 597 pièces en 2016 à 4 589 pièces en 2018 ; soit une augmentation de plus de 75%. En revanche, une baisse de 2,2% du nombre de gibiers à plumes abattus est enregistrée entre 2018 et 2019. Durant cette dernière année, le nombre de gibiers abattus est de 4 490 gibiers.

Tableau VIII.12 : Evolution des résultats des campagnes de chasse

Désignation	2016	2017	2018	2019
Nombre de chasseurs	156	129	128	132
Nombre de pièces de gibiers à poils abattus	204	305	123	81
Nombre de pièces de gibiers à plumes abattus	2 597	3 011	4 589	4 490
Nombre de pièces de reptiles abattus	0	0	0	0

Source : IREF Kédougou, juin 2020

Conclusion

La campagne cynégétique s'est bien déroulée durant les années 2019 même si on note une baisse de la performance quant aux nombre d'animaux abattus. Le nombre de chasseurs est de 132 en 2019 avec traduisant l'ajout de quatre chasseurs par rapport à l'année 2018 (128 chasseurs). Cependant, on remarque un écart de 141 gibiers abattus entre ces deux années. Au total, 4 571 gibiers ont été abattus en 2019 alors qu'en 2018 le nombre de gibiers abattus se situe à 4 712, soit une baisse de 3,0%.

La biodiversité de la région de Kédougou est l'une des plus abondantes du pays. Cependant, avec l'augmentation rapide des superficies brulées par les feux de brousse combinée aux faibles moyens investis, l'avenir de la région demeure préoccupant dans le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

Chapitre IX : ENVIRONNEMENT

Introduction

Valoriser l'espace naturel contribue à la préservation de la biodiversité et à l'amélioration du cadre de vie. Le Sénégal, à l'instar des pays subsahariens, est confronté à de sérieux problèmes environnementaux. Cette situation l'a conduit à ratifier des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME). Pour la période 2005-2025, la politique environnementale du Sénégal, définie dans le contexte de la décentralisation, a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement et de contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Au niveau régional, c'est la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités locales qui confère au département et à la Commune les compétences de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Dans ce chapitre, nous allons procéder à une analyse, en premier lieu, du niveau de préservation et d'amélioration du cadre de vie, de la gestion des pollutions et nuisances, et en second lieu la gestion des établissements classés, des différentes études d'impact environnemental et social menées au niveau régional.

.

IX.1. LA PRESERVATION ET L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE

La collecte et l'évacuation des déchets constitue un réel problème dans la région de Kédougou. Le réseau de collecte des ordures ménagères est très peu développé. Le dépôt sauvage constitue le principal moyen utilisé pour évacuer les déchets bien qu'une faible partie de la population fait recours au ramassage par camion ou par pousse-pousse. Cependant, le ramassage par camion n'est pas régulier. Selon le RGPHAE 2013, 70,1% de la population de Kédougou effectuait le dépôt sauvage de leurs ordures. L'incinération est aussi utilisée par 9,4% pour se débarrasser de leurs ordures. Les ménages faisant recours au camion pour évacuer les ordures ne représentaient que 1,8%.

Par ailleurs, les ouvrages d'assainissement collectifs et individuels font gravement défaut à la région de Kédougou. Il n'y a ni de station d'épuration sur le territoire régional ni d'édicules publics dans les structures sociales de base (écoles, postes et cases de santé,…). Le caractère rural de la région semble être corrélé au niveau d'équipements des ménages en mode d'assainissement.

IX.2. LA GESTION DES POLLUTIONS ET NUISANCES

La pollution est définie dans le code de l'environnement sénégalais comme étant toute contamination ou modification directe ou indirecte de l'environnement provoquée par tout acte susceptible d'affecter défavorablement une utilisation du milieu profitable à l'homme ou de provoquer ou de risquer de provoquer une situation préjudiciable à la santé, à la sécurité, au bienêtre de l'homme, à la flore, à la faune, l'atmosphère, aux eaux et aux biens collectifs et individuels. Au niveau régional, la DREEC est chargée de la gestion des pollutions et de nuisances.

Généralement, la DRECC effectue des campagnes de sensibilisation quant aux dangers de la pollution. Toutefois, ces campagnes semblent ne donner aucun effet surtout au niveau des sites d'orpaillage.

Compte tenu de la décision de l'état de fermer les sites d'orpaillage illégaux lors du conseil des ministres délocalisé en avril 2014, un plan d'action a été élaboré pour mieux conduire la fermeture de ces sites. Ils avaient occasionné d'importants impacts négatifs sur la santé humaine, la sécurité, les eaux superficielles et souterraines, les terres agricoles, les forêts, la qualité de l'air. Les actions étaient orientées vers la répression des orpailleurs illégaux qui utilisent des produits chimiques.

De bons résultats proviennent de cette campagne. En 2014, près d'une tonne de cyanure et de mercure a été saisie auprès des orpailleurs. En 2015, un peu moins de 200 kilogrammes de cyanure ont été saisis. En conséquence, l'utilisation de ces produits dans les sites d'orpaillage a fortement baissé. Il s'agit des sites de cyanuration et d'amalgamation au mercure de Colya, de Gamba-Gamba dans le département de Saraya et du grand site de Bantaco dans le département de Kédougou.

Par ailleurs, il faut signaler que l'exposition des populations à la poussière constitue la première source de nuisance dans la région, car la région ne dispose que des routes latéritiques.

Au niveau de la région de Kédougou, il a été dénombré 3 nouveaux sites de déversements d'hydrocarbure en 2018. En 2019, ce nombre est passé à deux sites. Par rapport aux dénonciations relatives aux pollutions (sols, eaux, activités irrégulières, etc.), la DREEC en a reçu trois dénonciations en 2019.

IX.3. LA GESTION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

La région de Kédougou dispose de cinq installations de première classe constituées par l'unité industrielle de Sabodala Gold Corporation (SGO), de Bassaries Ressources, de la centrale de la SENELEC et d'Afrigold. Toutefois, l'installation de Bassaries Ressources n'est pas fonctionnelle. Ces installations ont existé depuis 2014 ; aucune nouvelle ICPE n'a été notée en 2018.

Par rapport aux ICPE de seconde classe, la région en compte 21 en 2017. La majorité (17) de ces ICPE existent depuis 2014. On note, cependant, l'installation d'une boulangerie et d'un dépôt à gaz en 2017. En revanche, aucune installation n'est notée en 2018. Ces ICPE sont composées de 6 stations-services d'essence dont 4 dans la commune de Kédougou, 7 dépôts d'hydrocarbures, 4 dépôts de gaz butane et 4 boulangeries toutes installées dans le département de Kédougou. Il faut constater que le département de Salémata ne compte aucune ICPE.

Tableau IX.1 : Evolution des ICPE selon la nature et la classe

Nature ICPE	Classe	Kédougou		Salémata		Saraya		Région		
		2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	Variation
Scieries	2ième	0		0		0		0		0
Stations-services	2ième	5		0		1		6		0
Boulangeries	2ième	4		0		0		4		0
Dépôts de gaz butane	2ième	4		0		0		4		0
Dépôts d'hydrocarbures	2ième	2		0		5		7		0
Usines	1ière	2		0		3		5		0
Total			17		0		9		26	0

Source : DREEC Kédougou, 2018

IX.4. LES ETUDES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL (EIE)

Les EIE permettent d'apprécier les conséquences de la réalisation d'aménagement, d'installations d'ouvrage ou de toutes autres activités qui, par l'importance de leur incidence sur le milieu naturel et humain, peuvent porter atteinte à ce dernier. L'EIE devrait apporter des solutions permettant d'éviter, d'atténuer, de compenser ou d'améliorer les conséquences de la réalisation sur l'environnement.

Dans la région de Kédougou, il a été réalisé trois EIES en 2017 contre une seule EIES en 2018. En 2019, il a été validé cinq rapports d'EIES. Parallèlement, la DREEC suit des Plan de Gestion Economique et Sociale. En 2019, cinq plans ont été suivis par la DREEC.

Tableau IX.2 : Evolution du nombre d'études d'impact environnemental réalisées

Circonscription administrative	2017	2018	2019
Kédougou	2	0	2
Salémata	0	0	0
Saraya	1	1	3
Région	**3**	**1**	**5**

Source : Source : DREEC Kédougou, 2018

IX.5. LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT FLUVIAL ET DE LA DEGRADATION DES SOL

La région de Kédougou est traversée par les fleuves de la Falémé et de la Gambie lui conférant un potentiel important en ressources hydriques. Malgré ce potentiel, la région n'est pas prise en compte dans la gestion du littoral.

Le fleuve Gambie est, aujourd'hui, menacé. En effet, les orpailleurs utilisent ce fleuve pour le traitement de l'or. De plus, la compagnie minière ToroGold, qui doit s'installer, le projet du barrage de Sambagalou et le programme des domaines agricoles puiseront leurs ressources en eau à partir de ce fleuve. La falémé, affluent du fleuve Sénégal et

partagée entre le Sénégal et le Mali, alimente plusieurs compagnies minières (SGO, AfriGold). Ce fleuve n'est, aujourd'hui, plus utilisable dans certaines localités en raison d'une dégradation avancée.

Par ailleurs, Kédougou est l'une des régions les plus pluvieuses du Sénégal. L'érosion hydrique est un des facteurs très important de la dégradation de l'environnement. Pour lutter contre cette dégradation, l'Etat est entrain de restaurer l'équilibre environnemental grâce à la mise en place de programmes ou d'interventions menées par la délégation de l'Institut National de Pédologie (INP), le P2RS, le PADAER, la DREEC.

Conclusion

Les collectivités territoriales de la région de Kédougou ne disposent pas encore suffisamment de moyens financiers et matériels leur permettant de jouer pleinement leur rôle dans la gestion et la préservation de l'environnement bien que la loi leur transfère cette compétence.

La gestion des déchets constitue toujours un réel défi dans la région puisque que la majorité des ménages jette leurs ordures dans les dépôts sauvages. De même, la région ne dispose d'aucune station d'épuration ni d'édicules publics.

Par rapport à la pollution et la nuisance, la région de Kédougou est surtout exposée aux risques liés à l'utilisation de produits chimiques toxiques (le cyanure, le mercure, les acides sulfuriques, les acides nitriques, etc.) dans les sites d'orpaillage. Ces produits polluants sont souvent déversés au niveau des fleuves Sénégal (Falémé) et Gambie. Il faut, par ailleurs, noter que l'exposition des populations à la poussière constitue la première source de nuisance dans la région, car elle ne dispose que des routes latéritiques.

Quant à la dégradation du sol, elle est en grande partie causée par l'érosion hydrique due à une forte pluviométrie. Pour une meilleure protection des ressources en eau, il est nécessaire de faire une évaluation environnementale stratégique des projets qui se trouvent le long des cours d'eau et produire un plan de gestion des ressources en eau.

Le transport des matières dangereuses (TMD) est aussi un risque majeur. La réalisation de voie de contournement serait nécessaire pour éviter des pertes de vies humaines en cas d'accident.

Chapitre X : EMPLOI ET TRAVAIL

Introduction

Le secteur de l'emploi et du travail constitue aujourd'hui un enjeu pour les pouvoirs publics. En effet, différentes études de diagnostic ont fait ressortir une incompatibilité entre le marché du travail, la formation professionnelle et la politique d'accompagnement pour l'emploi. En conséquence, la demande d'emploi devient de plus en plus forte au niveau national, en général, et, en particuliers, au niveau régional. Face à cette très forte demande sociale, les pouvoirs étatiques et le secteur privé peinent à créer autant d'emplois que de demandes arrivées sur le marché du travail.

Ce chapitre présente, dans un premier temps, des définitions de certains concepts. Dans un second temps, il analyse les questions relatives à la population en âge de travailler de la population active, à la population occupée, au taux de chômage, aux demandeurs d'emplois, aux contrats de travail ainsi qu'aux conflits du travail.

X.1. LA DEFINITION DES CONCEPTS

Activité économique

Par activité économique, il faut retenir le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et services destinés à la vente ou à l'autoconsommation des ménages.

Population en âge de travailler

La population en âge de travailler est celle composée d'individus ayant atteint un âge légal pour exercer une activité économique quelconque ou pour s'engager dans la recherche active d'un emploi. Parmi les personnes en âge de travailler, on distinguera les personnes habituellement actives des inactives. L'âge minimum légal pour occuper un emploi salarié ou pour être en apprentissage est fixé au Sénégal à 15 ans.

Population habituellement active

La population habituellement active est l'ensemble des individus résidents des deux sexes, en âge de travailler (15 ans ou plus), et qui, au cours des 12 derniers mois, ont eu à occuper un emploi pendant au moins 3 mois ou qui sont inoccupés et sont à la recherche active d'un premier (ou nouvel) emploi. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population active occupée) et ceux qui sont sans travail et qui en cherchent (chômeurs ayant travaillé et les primo demandeurs d'emploi).

Population active habituellement occupée

Une partie des individus habituellement actifs est occupée, c'est-à-dire formée par des personnes qui durant la période de référence (les 12 derniers mois) disposaient :

- ✓ d'un emploi salarié : personnes qui ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèce ou en nature ;
- ✓ ou d'un emploi non salarié : personnes qui ont effectué un travail en vue d'en tirer un bénéfice ou un gain familial, en espèces ou en nature.

Population au chômage

Cette population est formée d'actifs habituels qui, au cours de la période de référence, n'ont jamais occupé un emploi pour une durée d'au moins 3 mois et sont à la recherche active d'un emploi qu'ils sont disponibles à occuper.

X.2. LA POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER

La région de Kédougou dispose, tout comme plusieurs régions du Sénégal, une population en âge de travailler assez importante. Celle-ci est passée de 98 467 en 2018 à 101 493 personnes en 2019 ; soit une hausse de 3,1%. Ce taux reste inférieur au taux de croissance de la population régionale qui se situe à 3,5%. Par rapport au sexe, il apparait que les hommes en âges de travailler sont plus nombreux que les femmes. Ces hommes représentent près de 52,6% du total des personnes en âge de travailler. Cependant, la croissance des femmes en âge de travailler est légèrement supérieure à celle des hommes en âge de travailler. Entre 2018 et 2019, le nombre de femmes en âge de travailler a augmenté de 3,2% et celui des hommes a augmenté de 3,0%.

Par ailleurs, la population potentiellement active, c'est-à-dire celle âgée de 15-64 ans, représente 52,1% de la population régionale en 2019 correspondant à 95 940 potentiels actifs. De même que la population en âge de travailler, les hommes représentent 52,6% de la population potentiellement active.

Tableau X.1 : Répartition de la population en âge de travailler selon le sexe

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2016	48 908	43 871	92 779
2017	50 338	45 223	95 561
2018	51 820	46 647	98 467
2019	53 359	48 134	101 493
Evolution 2017/2018	3,0%	3,2%	3,1%

Source : ANSD, projections démographiques 2019

Le taux d'occupation de la population mesure la part des personnes occupées c'est-à-dire ayant un emploi parmi les personnes en âge de travailler. Le taux d'occupation habituel, quant à lui, mesure la part des personnes occupées parmi les personnes habituellement actives. En 2018, le taux d'occupation habituel de la région de Kédougou 58,7% (**Source : ANSD, ENES 2018**). Ce taux est largement au-dessus du niveau national qui se trouve à 44,5% (**Source : ANSD, ENES 2018**).

Le taux d'activité désigne le rapport entre les actifs ou main-d'œuvre et la population en âge de travailler. Le taux d'activité dans la région de Kédougou est de 71,5% **(Source : ANSD, ENES 2018)**. Cela montre que la région a enregistrée des performances comparativement au niveau national (60,7%). En 2017[19], il a été dénombré 28 627 personnes inactives dans la région de Kédougou ; soit 16,6% de taux d'inactivité. Une

[19] ANSD, Rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017, p70

grande partie de ces inactifs est constituée de femmes au foyer (31,3%) et de personnes en cours de scolarisation (27,8%).

Par rapport au chômage, « est considéré comme chômeur au sens du Bureau international du Travail (BIT), tout actif sans emploi au courant de la semaine de référence, qui est activement à la recherche d'un travail et qui est immédiatement disponible ou est disposé à en occuper un dans les deux semaines suivant la date de l'interview » **(Source : ANSD, ENES)**.

Le niveau du chômage des personnes âgées de 15 ans ou plus est plus intense en zone rural qu'urbaine. Plus noté 61, 5% des chômeurs réside en milieu rural contre 38,5% en zone urbaine. Selon le sexe, le chômage affecte davantage les femmes représentant 64,5% des chômeurs **(Source : ANSD, ENES 2018)**.

Selon l'enquête ERI-ESI, 38,7% des chômeurs primo demandeurs d'emploi souhaitent simplement disposer d'un salaire, 23,0% veulent être indépendants et 38,3% sont indifférents. Par rapport aux anciens actifs, 44,6% sont indifférents à être salarié ou indépendant et seulement 17,7% souhaitent disposer de salaire. Toutefois, il apparait que 44,6% des chômeurs de la région ne dispose d'aucun pour la recherche d'emploi, 10,8% utilisent leurs relations personnelles et seulement 7,5% 5,2% font respectivement recours aux employeurs et aux services de placement de personnel.

X.3. LES ETABLISSEMENTS OUVERTS ET LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le secteur minier porte la croissance économique de la région en jouant un rôle de catalyseur des autres secteurs d'activités, notamment le commerce et l'hôtellerie. Cependant, des manquements sont notés sur les statistiques de l'emploi du fait que bon nombre de travailleurs échappent au pointage de l'IRTSS, à cause de la libéralisation des placements mais aussi de la dominance du secteur informel.

Depuis 2014, le nombre d'établissements ouverts s'était inscrit dans une dynamique haussière. Cependant, entre 2016 et 2017, on note une baisse de l'ouverture d'établissements dans la région de Kédougou. Ainsi, le nombre d'établissements ouverts est passé de 22 en 2016 à 14 établissements en 2017 ; soit une détérioration de huit établissements. Par contre, le nombre d'établissements ouverts en 2018 est de 16 établissements ; soit deux établissements de plus que 2017. En 2019, on note 14 établissements ont été ouverts ; soit moins de cinq ouvertures par rapport à 2018.

Par ailleurs, le nombre d'emplois générés suit une tendance haussière entre 2016 et 2018. Ainsi, les emplois générés se situent à 262 emplois en 2017 contre 191 en 2016 ; soit 71 emplois de plus générés durant la dernière année. Entre 2017 et 2018, le nombre d'emplois supplémentaires générés est de 297 emplois puisque, durant l'année 2018, le nombre d'emplois générés se situait à seulement 559 emplois. L'augmentation des emplois créés pourrait être liée en grande partie avec le démarrage de la production de la mine d'or de Mako, ayant généré de nouveaux emplois chez la structure exploitante PMC ainsi que chez ses sous-traitants (AMS, SFTP, AEL, ATS…). Aussi, le projet de Niakafiri visant la construction du nouveau village de Sabodala a généré de la main d'œuvre considérable dans sa première phase se résumant à l'édification des bâtiments témoins. Entre 2018 et 2019, on note une forte baisse du nombre d'emplois générés. En effet, le nombre d'emplois générés est établi à 166 emplois ; soit une baisse de 81,3% correspondant à un écart de 722 emplois.

Au niveau régional, l'IRTSS est chargée d'enregistrer les différents contrats de travail. Toutefois, beaucoup de contrats échappent au pointage de l'IRTSS en raison de la libéralisation du placement. Entre 2016 et 2017, l'IRTSS a enregistré un nombre important de contrats de travail. Le nombre de contrats enregistré a augmenté de plus de 67,1% entre 2016 et 2017 passant de 1 270 contrats enregistrés en 2016 à 2 122 en 2017. En revanche, le nombre de contrats enregistré a baissé entre 2017 et 2018. Durant cette dernière année, seulement 1 435 contrats ont été enregistrés. Aussi, la baisse se poursuit entre 2018 et 2019. Entre ces années, une baisse de 4,8% des contrats enregistrés a été notée correspondant à 2 042 contrats enregistrés à l'inspection du travail en 2019.

Par rapport aux offres et demandes d'emploi, on constate un écart entre ces deux agrégats. Ainsi, les offres ne représentent que 19,4% des demandes en 2019. En effet, sur 723 demandes d'emplois, l'inspection du travail n'a reçu que 140 offres en 2019. Il faut, toutefois, noter que les offres d'emploi ont augmenté de 13 offres comparativement à 2018. En revanche, les demandes d'emploi sont passées de 904 demandes en 2018 à 723 demandes en 2019 ; soit une baisse 20,0% correspondant en terme absolu à 181 demandes de moins.

Tableau X.2 : Evolution de 2016 à 2019 des indicateurs de l'emploi

Indicateurs	2016	2017	2018	2019
Etablissements ouverts	22	14	19	14
Emplois générés	191	262	888	166
Contrats enregistrés	1 270	2 122	2 145	2 042
Demande d'emplois			904	723
Offre d'emplois			127	140
Nombre de travailleurs immatriculés	1 041	1 423	644	931

Source : IRTSS de Kédougou, juillet 2020

X.4. LES CONFLITS DE TRAVAIL

La gestion des conflits dans le milieu du travail est, d'abord, gérée entre l'IRTSS et les concernés. En cas de désaccord, ces conflits sont transmis au tribunal. Ceux-ci peuvent être de nature individuelle ou collective.

Les conflits individuels, dans le milieu du travail dans la région de Kédougou, sont passés de 27 en 2018 à 13 conflits en 2019 ; soit moins de 14 conflits entre ces deux années. Durant ces deux années, l'IRTSS a réussi à concilier les parties en conflits sur près de 81,5% des cas. En 2019, 13 conciliations ont été effectuées pour seulement 2 cas transmis au tribunal. Les principaux motifs de la transmission au tribunal sont les contestations des chefs de réclamations par l'employeur, l'absence de l'employeur après plusieurs convocations.

Tableau X.3 : Evolution de 2016 à 2019 de la situation du nombre de conflits de travail

Type de conflit	2016	2017	2018	2019
Conflits individuels	39	9	27	13
Conciliations réalisées	31	8	22	13
Conflits individuels transmis au Tribunal du Travail	8	1	0	2

Source : IRTSS de Kédougou, juillet 2020

Conclusion

La situation de l'emploi dans la région de Kédougou reste préoccupante. En effet, la région affiche le taux de chômage le plus élevé du pays avec 26,5% en 2015. Cependant, avec l'enquête ERI-ESI, le taux de chômage évalué au sens du BIT est très faible. Il se situe à 1,6%[20] correspondant à 3 947 chômeurs dans la région. Aussi, les taux d'occupation habituel et d'activité demeurent faibles avec des niveaux respectifs de 36,7% et 47,6% selon l'ENES 2015. Ce taux au niveau de la région est de 90,5% selon ERI-ESI en 2017.

Cependant, on note un recul d'ouverture d'établissements qui passe de 19 en 2018 à 14 établissements en 2019. De même, les emplois générés ont baissé passant de 888 emplois en 2018 à 166 en 2019. Par contre, le nombre de contrats enregistrés à l'ITSS est passé de 2 145 contrats enregistrés en 2018 à 2 041 en 2019. Par ailleurs, les conflits individuels ont beaucoup diminué passant de 22 conflits en 2018 à 13 conflits en 2019.

Kédougou zone minière, attire de plus en plus de jeunes sénégalais mais aussi des étrangers provenant de la sous-région pour exercer les métiers de manœuvres ou de petit commerce. Cette situation fait de la région un carrefour économique, une zone qui mérite une attention particulière pour appréhender les enjeux sur l'emploi.

[20] ANSD, Rapport de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2017, pp 73-77

Introduction

La région de Kédougou recèle un important potentiel minier ; ce qui en fait un pôle d'attraction pour les investisseurs. Le substratum géologique de la région est constitué essentiellement de socle précambrien.

Ces terrains anciens, communément appelés « formations birimiennes », constituent une province métallogénique de grande importance qui abrite de nombreux gisements et indices d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre, de marbre et de nickel. Les activités minières ont boosté le secteur de l'artisanat qui était très embryonnaire durant ces dernières années.

En dehors de la présence de sociétés minières (départements de Saraya et de Kédougou) et de la SODEFITEX au niveau du département de Kédougou, l'industrie est à l'état embryonnaire dans la région. En réalité, il n'existe que de micro industries qui évoluent dans l'agroalimentaire avec un très faible rendement (transformation de produits agricoles et/ ou de cueillettes) et dans une petite proportion deux petites industries minérales.

Le présent chapitre décrit, en premier lieu, la situation des entreprises et acteurs évoluant dans le domaine des mines et les carrières. En second temps, la situation de l'industrie dans la région de Kédougou est brièvement analysée.

XI.1. LES MINES

Au Sénégal, l'or constitue, derrière les produits de la pêche, la seconde source de devise du pays. Les exportations[21] du Sénégal de ce métal passent de 313,4 milliards en 2018 à 375,7 milliards en 2019. En volume, ces exportations sont passées de 15 tonnes en 2018 à 16 tonnes en 2019. Dans la région de Kédougou, les activités industrielles sont principalement marquées par l'exploitation d'or.

Carte 1 : Ressources naturelles de la région en 2013

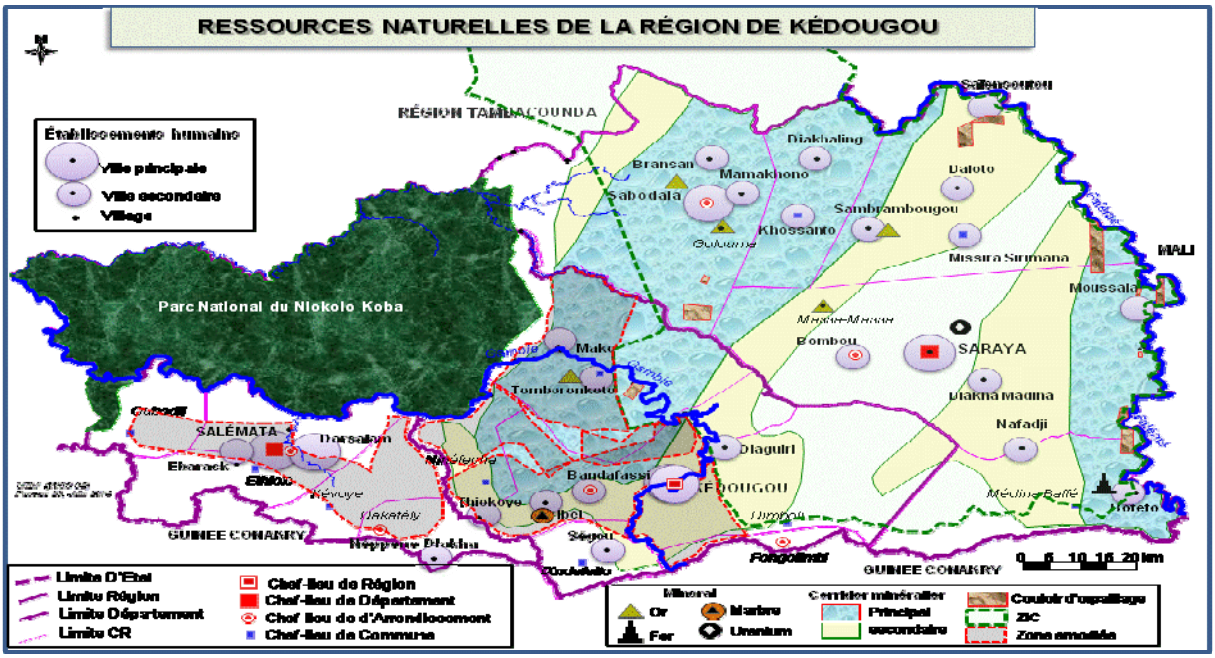

Source : SRAT Kédougou

XI.1.1. LA SITUATION DES MINES ET DES CARRIERES

L'évolution du nombre d'unités industrielles dans le domaine des matériaux de construction s'est améliorée entre 2018 et 2019. En 2019, quatre unités industrielles s'activent dans la région. Celles-ci sont localisées dans les départements de Kédougou et Saraya. Le département de Salémata ne dispose d'aucune unité industrielle dans la fabrication de matériaux de construction.

Par rapport à l'industrie extractive, on note une stabilité du nombre d'unités entre 2018 et 2019. Ce nombre est de cinq d'unités extractives dont trois unités localisées dans le département de Kédougou et deux à Saraya.

[21] Source : ANSD, *Note d'Analyse du Commerce Extérieur (NACE) 2019*, pp 48-49

Tableau XI.1 : Nombre d'unités des industries dans le domaine minier

Branches	Années	Kédougou	Saraya	Salémata	Région
Industries des matériaux de construction	**2018**	0	0	0	**0**
	2019	2	2	0	**4**
Industries extractives	**2018**	3	2	0	**5**
	2019	3	2	0	**5**

Source : Service des Mines Kédougou, 2019

Par rapport au type d'activité, il apparait que, en 2019, deux unités industrielles exercent dans l'exploitation de sable. Ces unités sont localisées à Pondala et à Bandafassi.

De même, des unités industrielles se situant à Mako s'activent dans l'exploitation du Basalte. Ainsi, il a été dénombré trois unités d'exploitation de Basalte à Mako en 2019. Ces unités existaient depuis 2018.

Il y a aussi les gisements de fer de la Falémé avec d'importantes réserves de bonne qualité. Cependant, leur mise en valeur est conditionnée par la réalisation d'infrastructures de désenclavement (transport ferroviaire et évacuation portuaire) qui représentent 80% des investissements. Il existe, dans la commune de Bembou, la présence d'une unité pour l'exploitation du fer de la Falémé.

Tableau XI.2 : Situation des mines et des carrières

Domaines	Type	2018		2019	
		Nombre	Localisation	Nombre	Localisation
Carrières	Sable	2	Pondala et Bandafassi	2	Pondala et Bandafassi
	Basalte	3	Mako	3	Mako
Mines	Fer	1	Bembou	1	Bembou

Source : Service des Mines Kédougou, 2019

XI.1.2. ETAT DES TITRES MINIERS ET AUTORISATIONS ACCORDEES

Les mines constituent, dans la région de Kédougou, un secteur porteur d'espoirs compte tenu des atouts et potentialités incommensurables liés notamment au sous-sol riche en minerais diversifiés et autres carrières, à l'installation de compagnie d'exploration de l'or et d'autres minerais et à la présence de compagnie d'exploitation industrielle de l'or. Ainsi, l'Etat du Sénégal délivre des autorisations de recherche et des permis d'exploitation. Ces permis d'exploitation permettent de mener des études et travaux concernant l'extraction des produits de mines, leur traitement, leur valorisation et leur commercialisation.

Pour la recherche de l'or, l'Etat du Sénégal a délivré 11 autorisations d'exploration en 2019 contre 6 en 2019 ; soit cinq autorisations supplémentaires. En revanche, pour les autres types de minerais, aucune autorisation n'est délivrée en 2019 alors qu'en 2018 l'Etat avait délivré une autorisation pour la recherche de Etain-lithium.

Par rapport à l'exploitation, le nombre de permis d'exploitation est évalué, en 2019, à 14 permis. Ces permis concernent l'exploitation de l'or et de basalte. Le nombre de permis pour l'exploitation d'or est évalué à 9 permis et 5 permis pour l'exploitation du Basalte.

Tableau XI.3 : Nombre d'autorisations d'exploration et de permis d'exploitations par minerais

Permis/Autorisation	Années	2018	2019
Autorisations de recherche	**Or**	6	11
	Basalte	0	0
	Etain-lithium	1	0
Permis d'exploration	**Or**	10	9
	Basalte	0	5
	Etain-lithium	0	0

Source : Service des Mines Kédougou, 2019

XI.1.3. LA PRODUCTION DES CARRIERES ET DES MINES

Le sous-sol de la région de Kédougou est assez riche en ressources métalliques. A ces ressources métalliques, s'ajoutent d'importants gisements de marbres et autres roches ornementales mais aussi des indices de minerais industriels tels que les phosphates et kaolin.

Les marbres sont localisés principalement à l'Ouest de Kédougou dans trois (03) secteurs où au moins six (06) variétés sont reconnues : Ndébou avec le blanc cassé, le blanc rosé et le rosé, Bandafassi avec le bleu rubané et Ibel avec les variétés noir fin unies et noir chiné et festonné.

Tableau XI.4 : Répartition des gisements selon la localisation et la quantité

Substances	Réserves		Ressources		Total (T)
	Localité	Quantité (T)	Localité	Quantité (T)	
Or	Douta	2,01	Douta	31,07	278,31
	Sabodala	50	Sabodala	90	
	Massawa	76	Masawa	85	
	Boto	40	Boto	44,31	
Fer	Boféto	800 millions	NS	NS	
Marbres	Bandafassi	348 500	Bandafassi	1 067 000	1 414 500
Uranium	NS	NS	Saraya	2 000	

Source : Service des Mines de Kédougou, 2019

Des ressources en marbres, moins bien connues, sont également localisées dans les secteurs de Sanigourou, YéroNguédo et Thiokoye situés au Sud de l'axe Ndébou-Ibel.

En ce qui concerne les gisements déjà identifiés, le potentiel exprimé en termes de réserves prouvées et des ressources (réserves probables et possibles) se présente à ce jour comme suit dans le tableau ci-dessous.

En 2018, on assiste au doublement de la production du volume d'or avec l'installation de la nouvelle compagnie minière Pettowal Mining Compagny. La production d'or, en 2018, est de 11,22 tonnes. En 2019, cette production est évaluée à 14,56 tonnes ; soit une hausse de 29,8%.

Tableau XI.5 : Production des mines et des carrières en quantité et en valeur

Type	2018		2019	
	Volume	Valeur (FCFA)	Volume	Valeur (FCFA)
Sable	ND	ND	ND	ND
Or	11,22 tonne	NR	14,56 tonne	NR
Basalte	ND	ND	6335 m3	3 167 500

Source : Service des Mines Kédougou, 2019

Outre l'exploitation industrielle, il existe l'orpaillage, qui est une forme d'exploitation traditionnelle et informelle de l'or dans les sites dénommés « diouras ». Cette activité qui a atteint des proportions inquiétantes tant dans sa forme pratiquée que par la présence massive de ressortissants de la sous-région, constitue de nos jours une véritable préoccupation. Celle-ci devient de plus en plus mécanisée avec l'utilisation de détecteurs de métaux, de concasseurs motorisés et de produits chimiques dangereux (le cyanure, le mercure, etc.) pour le traitement du minerai. Les rejets de ces produits et de leurs résidus dans la nature constituent des risques permanents pour la santé publique et pour l'environnement. Il s'y ajoute une déforestation grandissante et une menace de disparition de la faune.

Conscient de l'ampleur de cette activité, l'ANSD a entrepris une monographie de celle-ci en 2017 ; Enquête monographique de l'Orpaillage (EMOR). Cette enquête constitue une source exceptionnelle, non régulière pour cette édition puisque datant de 2017.

L'EMOR a permis de cartographier l'activité d'orpaillage dans la région de Kédougou. Ainsi, 6 172 unités de production traditionnelle d'or ont été dénombrées dans la région. Les communes de Bembou et de Missirah Sirimana occupent le plus grand nombre d'unités d'orpailleurs avec respectivement 2 772 unités (44,9%) et 1 530 (24,8%) unités. La commune de Bandafasi présente le plus faible nombre avec 276 unités (4,5%).

Tableau XI.6[22] : Répartition des unités de production de l'extraction traditionnelle du minerai d'or par commune

Communes	Nombre	Proportion
Bandafassi	276	4,5%
Bembou	1 530	24,8%
Khossanto	470	7,6%
Médina Bafé	232	3,8%
Missirah Sirimana	2 772	44,9%
Sabodala	439	7,1%
Tomboronkoto	453	7,3%
Total	**6 172**	**100,0%**

Source : ANSD, EMOR 2017

Ces orpailleurs venant de toute la sous-région occupent des périmètres affectés à des sociétés minières, créant ainsi une situation conflictuelle. En résumé, ce boom du secteur minier dans la région de Kédougou nécessitera un assainissement ainsi que des mesures d'accompagnement de contrôle et de suivi pour le développement harmonieux dudit secteur.

Par ailleurs, l'Etat du Sénégal délivre des couloirs et des cartes d'orpailleurs pour permettre aux orpailleurs d'exercer légalement. Depuis 2016, il est, officiellement, dénombré, 16 couloirs d'orpaillage et 3 133 détenteurs de carte d'orpailleurs. Toutefois, beaucoup d'autres couloirs ont été ouverts de manière clandestine.

XI.2. L'INDUSTRIE

A part les industries extractives, le tissu industriel de la région de Kédougou est très peu développé. Deux grandes entreprises interviennent dans l'industrie de la région : La SODEFITEX et le Groupe Yéllitaré. La SODEFITEX, demeure la principale industrie, qui s'active dans la région de Kédougou. Ses missions sont orientées dans le développement de l'agro-industrie cotonnière et sa principale activité est la culture du coton. La société Yéllitaré s'active principalement dans l'agroalimentaire. Ses activités sont la production, la transformation et la commercialisation de fruits et légumes, la production et la vente de produits laitiers, les renforcements des capacités techniques humaines et organisationnelles, le développement d'activités pastorales, le transport, le commerce en gros et en détail.

Les PME/PMI sont à l'état embryonnaire dans la région et restent peu connues. Celles qui émergent, s'activent généralement dans le domaine de la transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux. Elles bénéficient toutefois d'un assez bon

[22] EMOR n'a pas été réalisée en 2019

encadrement technique et financier avec la présence d'ONG, de projets et de programmes. Il n'existe pas de sources régulières pour les données de l'industrie de la région. Cependant, l'ANSD a déroulé en 2016 le Recensement Général des Entreprises (RGE) du Sénégal. Cette opération a permis de disposer de certaines informations relatives au tissu industriel de la région.

Conclusion

L'industrie de la région est essentiellement dominée par les mines. Ainsi, les mines sont considérées parmi les domaines prioritaires porteurs de croissance, d'emplois et de compétitivité pour la région. Elles constituent des facteurs d'attractivité qui peuvent contribuer à booster l'économie régionale eu égard à leurs capacités à générer des richesses pour les investisseurs et des revenus pour les ménages.

Par ailleurs, l'exploitation minière est de type industriel, semi mécanisé, artisanal et à petite échelle notamment pour l'or qui est la substance minérale la plus prisée. Au cours des dix dernières années, au niveau régional, l'orpaillage s'est développé en même temps que l'exploitation industrielle minière à grande échelle.

Les revenus générés par l'exploitation de l'or ont augmenté entre les années 2018 et 2019 avec notamment l'installation de l'entreprise Pettowal Mining Compagny. En volume, la production d'or a été de 14,56 tonnes en 2019.

A l'opposé, seule l'unité d'égrainage du coton de la SODEFITEX est dénombrée comme unité industrielle au niveau de la région. Elle dispose d'une capacité de 9030 Tonnes permettant ainsi des opportunités d'emplois pour les jeunes du département et de créer de la valeur ajoutée locale pour l'économie régionale.

Les PME/PMI, à l'état embryonnaire, s'activent généralement dans le domaine de la transformation des produits agricoles et forestiers non ligneux. Elles bénéficient toutefois d'un encadrement technique et financier avec la présence d'ONG, de projets et de programmes.

Chapitre XV : CULTURE ET TOURISME

Introduction

La région de Kédougou est marquée par une forte potentialité culturelle. Celle-ci se manifeste à travers différentes manifestations culturelles. Ces manifestations, en plus de merveilleux sites touristiques, permettent à la région d'attirer davantage les touristes.

Au niveau régional, le centre culturel est chargé de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de culture et de communication. Le centre accompagne les entreprises formelles s'activant dans le domaine de la culture pour une meilleure prise en compte des orientations sur la politique culturelle de l'Etat.

Le tourisme, activité importante au niveau de la région, connait, aujourd'hui, des avancées notoires. Depuis 2014, le secteur a amorcé un nouveau départ et contribue activement au développement économique de la région.

Dans un premier temps, le chapitre traite la culture à travers les infrastructures culturelles, le patrimoine culturel et les activités culturelles. En second temps, il aborde le secteur du tourisme. Enfin, il décrit les atouts et les contraintes relatifs à la culture et au tourisme.

XII.1. LA CULTURE

XII.1.1. LES INFRASTRUCTURES CULTURELLES

Avec un fort potentiel culturel, la région de Kédougou souffre, aujourd'hui, d'infrastructures culturelles. Depuis 2017, la région ne dispose que de 15 infrastructures pour les manifestations culturelles. De plus, la quasi-totalité de ces infrastructures est localisée dans le département de Kédougou. En effet, dans ce département, sont localisées 13 infrastructures culturelles dont 4 bibliothèques et centres de documentation, 4 salles de théâtres et aires de spectacles, 2 centres culturels, 2 studios d'enregistrement et un musée.

Dans le département de Saraya, on compte une seule infrastructure culturelle constituée de salle de théâtre et aire de spectacle. En revanche, dans le Salémata, il n'existe aucune infrastructure culturelle. Pourtant, c'est ce département qui abrite certaines manifestations culturelles notamment les initiations en pays Bassari.

Tableau XII.1 : Evolution du nombre d'infrastructures culturelles par circonscription administrative

Infrastructures culturelles	Kédougou			Saraya			Salémata			Région		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Bibliothèque et centre de documentation	4	4	4	0	0	0	0	0	0	4	4	4
Centre de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cinéma	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Théâtre, salle et aire de spectacle	4	4	4	1	1	1	0	0	0	5	5	5
Centre culturel	2	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Manufacture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Galerie d'art	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Musée	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Studio d'enregistrement	2	2	2	0	0	0	0	0	0	2	2	2
Total	13	13	13	1	1	1	0	0	0	15	15	15

Source : Centre culturel de Kédougou, juin 2020

XII.1.2. LE PATRIMOINE CULTUREL

La région de Kédougou regorge d'un patrimoine culturel riche et diversifié à travers différentes ethnies.

Par rapport aux sites historiques, la région dispose d'un site historique ancien de la période coloniale. Il s'agit du site de Itato dans le département de Kédougou. Ce site a servi de comptoir d'esclaves lors de la traite des esclaves.

Par ailleurs, la région dispose d'un patrimoine culturel immatériel très riche. Ce patrimoine immatériel est connu à travers les expressions culturelles et rites. Globalement, 15 expressions et rites culturelles existent au niveau de la région.

Tableau XII.2 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites)

Expressions culturelles et Rites	Observations
Dioubandé	Tresses traditionnelles Peulh
Gamakan	Le Grand baobab d'Iwol
Koumana (La Dame de Marougou)	Lieu d'offrande et de cérémonies
La Fonderie de Djikoye	Site du savoir-faire traditionnel des forgerons
Le Nianiori	Mythique instrument de musique peulh
Le Beyil	L'univers des masques Bassari
Andend	Ingénieux porte-bébé Bassari
Peera	Cérémonies traditionnelles Peulh
Kourougningou	Pierre sacrée, lieux d'offrandes
Le Loukouta	Danse des masques Peulh
Niagoundé	Evénement marquant la sortie des circoncis peulh
Lépi	tissu traditionnel
Pélel Kindessa	Pierre mystérieuse en forme de malle
Daaka Bandafassi	Lieu de retraite spirituelle des musulmans
Ethiouwar	Village traditionnel bédik et lieu de pèlerinage
Gamond	Fête bédik de bénédiction des travaux champêtres

Source : Centre culturel de Kédougou, juin 2020

XII.1.3. LES ACTIVITES CULTURELLES

Les activités culturelles de la région sont diverses et variées. Plusieurs manifestations culturelles sont organisées chaque année. Certaines activités sont régulièrement organisées alors d'autres activités connaissent quelques difficultés pour être tenues chaque année.

Tableau XII.3 : Répertoire des activités culturelles de la région de 2017 à 2018

Dates	Activités	Localités	Observations
Novembre/Décembre	Festival des ethnies minoritaires	Bandafassi	Irrégulier
Mars/Avril	Festival de Folklore et des Produits agricoles	Bandafassi	Annuel
Novembre/Décembre	Journées culturelles de Dindéfélo	Dindéfélo	Annuel
Novembre/Décembre	Journées culturelles Diallonké	Fongolimbi	Annuel
Mai	Le Nitche, initiation en pays Bassari	Salémata	Annuel
Avril	Le Nionéné, dans le Niokholo	Tomboronkoto	Annuel
Avril/Mai	Le Manindam, initiation en pays Bédik	Ethiowar	Annuel

Source : Centre culturel de Kédougou, juin 2020

Les activités culturelles s'expriment à travers les manifestations culturelles comme les initiations en pays Bedik (Iwol, Ethiowar, Dandé) et en pays Bassari (Ethiolo, Eganga, Koté, etc.).

On enregistre également d'autres rendez-vous culturels comme la fête du Nionéné dans le Tomboronkoto, le Festival de Folklore et des produits agricoles de Bandafassi, les journées culturelles de Fongolimbi, le Festival des Ethnies Minoritaires du Sénégal oriental organisé par l'Association des Minorités Ethniques (AME), en phase de relance.

Durant l'année 2019, la région a enregistré 12 manifestations culturelles contre 10 en 2018 ; soit deux manifestations supplémentaires.

Cependant, grâce à la beauté exceptionnelle de ses paysages culturels, le Pays Bassari est classé, Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis juin 2012. Ce classement synonyme de label certifié, n'est malheureusement pas encore assez valorisé pour booster le tourisme culturel, l'éco-tourisme, les rencontres et échanges. Cet espace, appelé Pays Bassari, Bédik et Peulh, concerne trois localités : Bandafassi habité par les Bédick en majorité ; Dindéfélo, fief des Peuls et Salémata, chez les Bassari.

La mission principale dévolue au service du Village communautaire de Bandafassi consiste à gérer le patrimoine culturel relatif au Pays Bassari. Il est également important de noter la relance de la construction en cours du Centre culturel régional de Kédougou. Ces deux infrastructures et les nouvelles cases culturelles de Guémédié et Mithiou mutualisant leurs forces préfigurent un pôle culturel dynamique pour la sauvegarde et la promotion du Patrimoine, mais également un cadre approprié d'épanouissement pour les artistes et entreprises culturelles de la région qui enregistre une hausse relative en nombre d'associations, de manifestations, et en matière d'encadrement.

XII.2. LE TOURISME

L'activité touristique constitue un élément essentiel dans le développement économique et social de la région. La région constitue, au regard de ses potentialités, un pôle attractif pour les touristes.

De manière spécifique, la présence des zones amodiées, des campements de chasse, de la ZIC de la Falémé et des sites pittoresques permet de valoriser le potentiel faunique pour la promotion du tourisme cynégétique et de développer le tourisme de vision et de découverte. Au niveau du parc, en plus du tourisme de vison, la possibilité de développer un tourisme scientifique existe avec les espèces endémiques et les richesses des écosystèmes et une biodiversité variée.

L'offre touristique est composée des réceptifs et des services d'appui et d'orientation touristique. En 2019, la région compte 30 constitués de 6 hôtels, 19 campements et 5 auberges.

L'analyse de la répartition des réceptifs montre que c'est le département de Kédougou qui abrite 4 hôtels. Les autres départements abritent chacun un seul hôtel. Par rapport aux campements, ils sont constitués de 29 campements touristiques et 4 campements de chasse localisés dans le département de Kédougou. Aussi, la majeure partie des campements touristiques est localisée à Kédougou avec 14 unités ; le département de Saraya ne compte qu'un seul campement touristique. Par rapport aux auberges, la région en dispose 5 réparties à Kédougou (4) et Saraya (1). Globalement, 434 chambres sont disponibles au niveau de ces réceptifs dont 360 à Kédougou et 31 à Saraya.

Au niveau régional, on note une progression continue des arrivées de touristes. Le nombre de touristes arrivant s'est triplé entre 2018 et 2019 passant de 4 400 en 2018 à 13 207 touristes en 2019.

XII.3. LES ATOUTS ET LES CONTRAINTES DES SECTEURS DE LA CULTURE ET DU TOURISME

La région de Kédougou renferme des potentialités réelles en matière de développement culturel et touristique à valoriser. Ces potentialités ont beaucoup contribué à l'amélioration du secteur. Il s'agit :

- l'existence d'une mosaïque ethnico-culturelle riche et variée ;
- l'existence d'associations culturelles qui participent à la promotion et à la valorisation du patrimoine culturel local et sous régional ;
- l'existence de sites sacrés et de lieux de culte ;
- travaux en cours du centre culturel régional qui encadre et assure le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle de l'Etat du Sénégal, selon les directives de la lettre de politique sectorielle du ministère de la culture et de la communication et de l'activité culturelle au niveau de la région ;
- l'existence d'un centre de valorisation du Pays Bassari ;
- l'existence d'un pré-inventaire du Patrimoine culturel immatériel et d'une phase pilote de l'inventaire dudit Patrimoine ;
- la célébration périodique de cérémonies d'initiations ;
- l'existence de divers instruments de musique et de masques traditionnels ;
- l'existence de réceptifs hôteliers et de campements de chasse ;
- l'existence de zones amodiées de chasse et de la ZIC ;
- l'existence de paysage pittoresque (Chutes d'eau de Dindéfélo) ;
- l'existence du PNNK qui regroupe des espèces endémiques et protégées ;
- l'existence d'un syndicat d'initiative pour le tourisme ;
- l'existence d'un aérodrome.

En revanche, la région reste tout de même confrontée à des contraintes qu'il faut lever pour développer la culture et le tourisme. Parmi ces contraintes, on peut citer :

- la faible capacité technique et financière des acteurs du secteur ;
- la faible documentation des éléments du patrimoine culturel matériel et immatériel du département ;
- le faible niveau d'équipement culturel des collectivités territoriales ;
- l'absence de centre de lecture et de bibliothèque aux normes au niveau des collectivités territoriales ;
- la faible prise en compte de la compétence culture par les collectivités territoriales ;
- la léthargie des organisations des acteurs du secteur touristique et culturel ;
- la faible implication des populations dans les activités touristiques (guides, pisteurs) ;
- l'insuffisance de réceptifs touristiques aux normes ;
- la dégradation des paysages et de la biodiversité ;
- l'absence de service du tourisme ;
- l'absence de stratégie départementale de promotion culturelle et touristique malgré l'existence d'un plan stratégique de développement culturel ;
- l'absence d'aérodrome aux normes à Kédougou ;
- l'absence de vols commerciaux réguliers sur Kédougou.

Conclusion

Le centre culturel régional encadre et assure le suivi de la mise en œuvre de la politique culturelle de l'Etat du Sénégal au niveau de la région, selon les directives de la Lettre de politique sectorielle du Ministère de la Culture et de la Communication.

Durant l'année 2019, la région a enregistré 12 manifestations culturelles contre 10 en 2018. Par rapport aux structures et infrastructures, la région ne dispose que d'un centre culturel régional (en construction depuis 2016) et d'un village communautaire réalisé en 2014 à Bandafassi pour la valorisation du Pays Bassari, classé Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en 2012. Le centre a connu un sinistre avec un incendie qui a ravagé le bloc administratif en 2018. Aujourd'hui il nécessite une réhabilitation.

Au plan touristique, depuis le début de la mise en œuvre du PSE, le secteur a amorcé un nouveau départ. On note ainsi une progression continue des arrivées de touristes, passant de 4 400 en 2018 à 13 207 en 2019 ; soit une progression de 300,2%. Cette performance pourrait s'expliquer par les mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de la relance du secteur et parmi lesquelles la baisse de la taxe aéroportuaire, la suppression du visa et le fonds du crédit hôtelier et touristique sont effectivement mises en œuvre.

Chapitre XVII : COMMERCE ET ARTISANAT

Introduction

La coordination du commerce, au niveau régional, est gérée par le service régional du commerce à travers différentes activités. Les activités portent sur l'exécution de programmes élaborées, la collecte des informations économiques et la vérification des instruments de mesures.

Les programmes d'activités sont, alors, conçus en fonction des missions classiques de l'administration du commerce notamment la surveillance du marché, le contrôle régulier du respect de la réglementation en termes de prix, de la qualité des produits mais également l'utilisation d'instruments de mesures certifiés aptes aux transactions.

Les opérations de contrôle se portent prioritairement au respect des prix fixés ou homologués visant essentiellement les denrées de base mais également sur la qualité des produits d'autant plus que Kédougou est une région caractérisée par une ouverture sur des pays étrangers et des frontières relativement poreuses.

En matière de fixation de prix, les produits concernés sont le riz brisé importé non parfumé, le sucre cristallisé, l'huile en fût, en dosettes et le gaz butane.

Le présent chapitre présentera, dans un premier temps, la situation du commerce de la région en abordant les marchés, les acteurs, les stocks et les prix. En second temps, il analysera l'artisanat au niveau de la région.

XIII.1. LE COMMERCE

L'analyse du commerce régional sera effectuée sous différents angles. D'abord, un accent sera mis sur la situation des marchés permanents et hebdomadaires. Ensuite, un focus sera mis sur les acteurs du secteur puis sur les stocks disponibles en 2018 et 2019. Enfin, l'analyse terminera par les prix et les contrôles effectués sur les instruments de mesure.

XIII.1.1. LES MARCHES

Les marchés constituent, en général, le lieu naturel d'approvisionnement des ménages. L'analyse de la situation des marchés dans la région de Kédougou est faite selon la nature des marchés. Ces marchés peuvent être des marchés permanents ou hebdomadaires.

Depuis 2014, la région de Kédougou ne dispose que de deux seuls marchés permanents. Ces deux marchés sont localisés dans les départements de Kédougou et Saraya qui disposent chacun d'un seul marché permanent. En revanche, le département de Salémata ne dispose d'aucun marché permanent jusqu'à ce jour.

Par ailleurs, les marchés hebdomadaires constituent, depuis plus d'une dizaine d'années, l'une des expressions les plus actives de la vie commerciale et sont devenus une véritable institution qui marque chaque semaine l'espace de la vie rurale. De même que les marchés permanents, la région de Kédougou compte, depuis 2014, cinq marché hebdomadaires. Ces marchés sont inégalement répartis dans les départements. En effet, le département de Kédougou polarise quatre marchés hebdomadaires. Le département de Salémata compte un seul marché hebdomadaire. Par contre, le département de Saraya ne compte aucun marché hebdomadaire.

Tableau XIII.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Années	Marchés		Total
		Permanents	Hebdomadaires	
Kédougou	2018	1	4	5
	2019	1	4	5
Salémata	2018	0	1	1
	2019	0	1	1
Saraya	2018	1	0	1
	2019	1	0	1
Région	2018	2	5	7
	2019	2	5	7

Source : Service régional du commerce, 2019

XIII.1.2. LES COMMERCANTS

Les commerçants constituent les principaux acteurs du secteur commerce. Les commerçants peuvent être des grossistes, ½ grossistes ou des détaillants. Ainsi, le nombre de commerçants au niveau de la région est évalué à 822 commerçants en 2019 contre 795 en 2018 ; soit une hausse de 3,4% tributaire de la hausse de 3,5% des détaillants qui sont passés de 777 détaillants en 2018 à 804 en 2019. Le nombre de grossiste et de ½ grossiste sont restés stables à 5 et 13. Par ailleurs, les détaillants occupent près de 98% du nombre total de commerçants, les grossistes ne représentent que 0,6% des commerçants.

Par rapport au département, on note qu'en 2018 le département de Kédougou compte 5 grossistes, dix ½ grossistes et 425 détaillants. En 2019, le nombre de grossistes et de ½ grossiste s'est stabilisé alors que le nombre de détaillants est passé à 444 détaillants ; soit 19 nouveaux détaillants entre 2018 et 2019. Le département de Salémata compte seulement trois ½ grossistes. Ses détaillants sont au nombre de 25 en 2018 et 21 en 2019 ; soit un retrait de quatre détaillants entre ces deux années. Dans le Saraya, les détaillants sont passés de 327 en 2018 à 339 en 2019 ; soit 12 nouveaux détaillants entre ces deux années. En terme relatif, le département de Kédougou polarise 56% des commerçants alors que 3% des commerçants sont localisés dans le département de Salémata.

Tableau XIII.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par département

Circonscriptions administratives	Années	Grossistes	1/2 Grossistes	Détaillants	Total
Kédougou	2018	5	10	425	440
	2019	5	10	444	459
Salémata	2018	0	3	25	28
	2019	0	3	21	24
Saraya	2018	0	0	327	327
	2019	0	0	339	339
Région	2018	5	13	777	795
	2019	5	13	804	822

Source : Service régional du commerce, 2019

XIII.1.3. LE COMMERCE DES PRINCIPALES DENREES

XIII.1.3.1. Les stocks

Les principales denrées consommées dans la région de Kédougou peuvent être classés en six grandes catégories. Il s'agit du riz (brisé parfumé, brisé non parfumé et local), du sucre, du lait en poudre, de l'huile, du ciment et du gaz butane. Les stocks de ces denrées ont connu une évolution plus ou moins importante entre 2018 et 2019.

Le riz constitue pour la région de Kédougou, tout comme le Sénégal, l'aliment de base. Ainsi, le stock de riz local est évalué à 3 389 tonnes en 2019. Ce stock est entièrement localisé dans le département de Kédougou. Aussi, le stock de sucre en morceaux a été réduit correspondant à des niveaux de stocks de 852 tonnes en 2018 et 692 tonnes en 2019 ; soit une baisse de 18,8%. Pour le sucre cristallisé, son stock a baissé de 12,8% passant de 3 576 tonnes en 2018 à 3 118 tonnes en 2019. Par rapport au gaz butane, on note, d'une part, la hausse du stock des bonbonnes de 6 kg passant de 14 189 bonbonnes en 2018 à 15 899 bonbonnes en 2019. D'autre part, les bonbonnes de gaz de 2,7 kg ont baissé de 27,7% passant de 56 915 bonbonnes en 2018 à 41 134 bonbonnes en 2019. Par rapport à l'huile, on note une hausse de 9,3% du nombre de bouteilles de 20 litres passant de 64 910 bouteilles en 2018 à 70 912 bouteilles en 2019. Par rapport au ciment, la région de Kédougou enregistre les premières livraisons de ciment Dangoté. Par rapport aux autres types, on constate une baisse du stock passant de 2 200 T en 2018 à 617 T en 2019 pour le ciment du Sahel. Par rapport à SOCOCIM, les quantités sont passées de 8 004 T en 2018 à 6016 T en 2019. Dans ce secteur, des difficultés ont été signalées parce qu'on constate quelque fois la rareté du ciment du sahel au détriment des consommateurs car la liberté de choix liée à une situation de concurrence n'est pas de rigueur.

Tableau XIII.3 : Evolution des stocks des principales denrées

Produits	Kédougou		Saraya		Salémata	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Riz local	3 695 T	3 389 T	0	0	0	0
Sucre en morceaux	852 T	692 T	0	0	0	0
Sucre cristallisé	3 576 T	3 118 T	0	0	0	0
Lait en poudre	9 019 sacs/5 019 sacs	ND	0	0	0	0
Huile/20litre	64 910 B	70 912 B	0	0	0	0
Ciment SOCOCIM	8 004 T	6 016 T	0	0	0	0
Ciment SD	2 200 T	617 T	0	0	0	0
Gaz butane 6KG	14 189 B	15 899 B	0	0	0	0
Gaz butane 2,7kg	56 915 B	41 134 B	0	0	0	0

Source : Service régional du commerce, 2019

XIII.1.3.2. Les prix

Entre 2018 et 2019, les prix des principales denrées sont restés stables. De légères variations ont été enregistrées sur quelques produits. En effet, le prix du kilogramme de sucre en morceaux est passé de 720 FCFA en 2019 à 800 FCFA en 2019, soit 80 FCFA supplémentaires sur le prix du kilogramme de sucre en morceaux. De même, le prix de la tonne de ciment est passé de 74 000 FCFA en 2018 à 75 000 FCFA en 2019. En revanche, une baisse de 25 FCFA a été notée sur le prix du kilogramme de sucre cristallisé. Ce prix est évalué à 350 FCFA en 2018 contre 325 FCFA en 2019. Aussi, le prix des bonbonnes de gaz butane a diminué entre 2018 et 2019. Ainsi, la bonbonne de gaz de 6kg coutait 3 655 FCFA en 2018 contre 3 500 FCFA en 2019. De même, le prix de la bonbonne de 2,7 kg est passé de 1 745 FCFA en 2018 à 1 550 FCFA en 2019.

Par ailleurs, on note une constance des prix de certains produits tels que le riz brisé parfumé (300 F/Kg), le riz brisé non parfumé (400 F/Kg), le riz local (350 F/Kg), l'huile en fut (1 000 F/litre) et le lait en poudre (2 800 F à 3 000 F par kilo).

Tableau XIII.4 : Evolution des prix des principales denrées

Produits	Kédougou		Saraya		Salémata	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Riz brisé parfumé/kg	300 F	300 F	ND	ND	ND	ND
Riz brisé non parfumé/kg	400 F	400 F	ND	ND	ND	ND
Riz local/kg	350 F	350 F	ND	ND	ND	ND
Sucre en morceaux/kg	720 F	800 F	ND	ND	ND	ND
Sucre cristallisé /kg	650 F	625 F	ND	ND	ND	ND
Lait en poudre /kg	2 800 F/3 000 F	2 800 F/3 000 F	ND	ND	ND	ND
Huile en fut/litre	1 000 F	1 000 F	ND	ND	ND	ND
Ciment/tonne	74 000 F et 70 500 F	75 000 F/73 000 F	ND	ND	ND	ND
Gaz butane de 6kg	3 655 F	3 500 F	ND	ND	ND	ND
Gaz butane de 2,7kg	1 745 F	1 550 F	ND	ND	ND	ND

Source : Service régional du commerce, 2019

XIII.2. L'ARTISANAT

L'artisanat reste un secteur clef de l'activité économique de la région. En effet, à côté de l'agriculture et de l'élevage, il occupe une grande partie de la population active. Sur le plan institutionnel, l'organisation du secteur est assurée par la Chambre des Métiers. Celle-ci, en rapport avec certaines ONG, œuvre à rendre plus performant et plus compétitif ledit secteur par le biais des sessions de formations et de perfectionnement mais surtout par la mise en place d'une mutuelle de crédit et d'épargne.

L'artisanat de la région de Kédougou, bien qu'en expansion, rencontre d'énormes difficultés. En effet, en 2019, la région ne dispose que d'un seul village artisanal localisé dans le département de Salémata.

Les artisans inscrits à la chambre des métiers de Kédougou matérialisent leur existence en tant qu'unité économique de manière formelle par l'acquisition d'un Registre de Commerce et d'un Numéro d'Identification des Entreprises et des Associations (NINEA). A travers ces deux documents administratifs, ils peuvent être classés en deux catégories selon leur régime juridique : les entreprises individuelles et les Groupements D'Intérêt Economique (GIE).

En 2019, la chambre des métiers a, globalement, enregistré 271 nouveaux artisans dont 203 qui s'activent dans la production, 63 dans les services et 2 dans la production d'art. Ces artisans sont localisés dans les départements de Kédougou (155 artisans dans la production, 48 artisans dans les services et 1 artisan dans la production d'art), de Saraya (16 artisans dans la production et 12 dans les services) et de Salémata (32 artisans dans la production, 3 artisans dans les services artisanaux et un artisan dans l'art).

Comparativement à 2018, on note une baisse du nombre d'artisans enregistré par la chambre des métiers. Ainsi, 189 artisans ont été enregistrés en 2018 répartis entre la production (139 artisans), les services (47 artisans) et l'Art (2 artisans).

Tableau XIII.5 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section et la forme juridique

Circonscription administrative	Section	Entreprise individuelle		GIE		Total	
		2018	2019	2018	2019	2018	2019
Kédougou	**Production**	92	106	4	49	**96**	**155**
	Service	44	43	1	5	**45**	**48**
	Art	2	0	0	1	**2**	**1**
Saraya	**Production**	6	12	1	4	**7**	**16**
	Service	0	12	0	0	**0**	**12**
	Art	0	0	0	0	**0**	**0**
Salémata	**Production**	30	15	6	17	**36**	**32**
	Service	2	3	0	0	**2**	**3**
	Art	0	1	0	0	**0**	**1**
Total	**Production**	128	133	11	70	**139**	**203**
	Service	46	58	1	5	**47**	**63**
	Art	2	1	0	1	**2**	**2**

Source : Chambre des métiers, 2019

Conclusion

Le secteur du commerce de la région traverse, aujourd'hui, d'énormes difficultés. Une bonne maitrise des acteurs et un encadrement pourraient permettre d'améliorer les performances du secteur.

Compte tenu de la nature poreuse des frontières, il serait bien de renforcer davantage le contrôle des produits alimentaires. L'implication des collectivités territoriales dans le recensement des commerçants n'est pas encore effective. Aussi, le niveau d'encadrement des commerçants demeure très faible voire absent.

La faiblesse du nombre de marché et le mauvais maillage constituent un réel défi pour la région. Ainsi, la région ne compte que 7 marchés avec seulement 2 marchés permanents et 5 marchés hebdomadaires. Cependant, le département de Salémata ne dispose d'aucun marché permanent et celui de Saraya ne compte aucun marché hebdomadaire.

Quant au sous-secteur de l'artisanat, les contraintes sont nombreuses et méritent une attention particulière pour les pouvoirs publics et les collectivités territoriales si l'on sait que Kédougou est en forte expansion et que le taux de chômage reste l'un des plus élevés du pays. Certaines matières premières sont chères ou sont indisponibles sur le marché. L'outillage des artisans est souvent obsolète. La relance du tourisme dans la région, le flux migratoire intense observé, l'intensification des activités de BTP sont autant d'éléments qui vont apporter une plus-value au secteur. De plus, la région ne dispose, jusqu'à ce jour, aucun village artisanal.